

# Monographie Familiale

*L'histoire de ma lignée dans les Vosges*

Jean-Louis GRANDIDIER



DU Histoire et Généalogie familiale

Université du Mans

Année universitaire 2018 – 2019

# PRÉAMBULE

---

Parce que c'est d'abord notre patronyme, et parce que ce fut l'objet des premières recherches de mon père, il me semble cohérent de choisir cette branche paternelle des GRANDIDIER comme argument de cette monographie familiale demandée pour le DU Généalogie et histoire familiale.

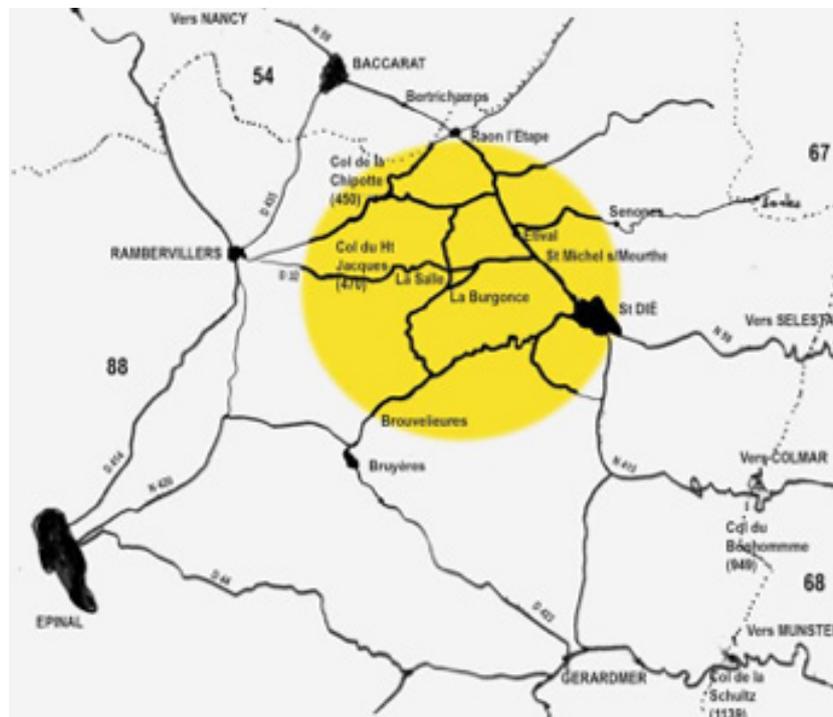
## QUI SONT LES GRANDIDIER ? D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Notre ancêtre Didier devait être grand, cette caractéristique permettait de le différencier des autres Didier. Ainsi le grand Didier devint progressivement le Grand Didier, puis le Granddidier enfin le GRANDIDIER...

Didier est lui un nom de baptême issu du latin *Desiderius* (*desiderium* = désir) avec sans doute un sens mystique pour les premiers chrétiens. Très fréquents en Lorraine (88 et 54), on le rencontre en composition de nombreux patronymes : Didiergeorges, Didierjean, Grosdidier..., et bien sûr Granddidier puis GRANDIDIER.

## LES VOSGES SONT, EN EFFET, LE BERCEAU DE NOTRE FAMILLE.

C'est plus précisément au nord-est du département actuel des Vosges, sur le versant lorrain du massif vosgien qui descend en pente douce vers l'ouest que ce trouve l'origine de notre famille, dans un petit périmètre, sorte de losange reliant Raon-l'Étape au Nord, Rambervillers à l'Ouest, Gérardmer au Sud et Saint-Dié-des-Vosges à l'Est.



Carte dessinée par Jean-Louis Grandidier

Notre lignée est d'origine rurale, les hommes sont laboureurs, paysans, cultivateurs, ils possèdent des terrains, du bétail et une basse-cour. Ils se marient avec des filles de la campagne, du village même ou du village voisin, qui apportent leur dot et font augmenter le patrimoine de la famille. Leurs biens sont partagés entre les enfants qui travaillent souvent avec eux jusqu'à leur mariage.

En 1920 c'est mon grand-père paternel (Marie **Paul** Antoine Xavier (1900/1973) qui sera le premier à quitter la ferme de La Salle pour s'engager chez les sapeurs-pompiers à Paris, laissant à son frère cadet Georges la charge de celle-ci.

Un peu plus tard, vers 1960, c'est Michel, second fils de Georges, qui entre à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), laissant à Pierre son aîné la charge de la ferme familiale.

Depuis le décès de Pierre en 1999, il n'y a plus de GRANDIDIER de notre lignée dans les Vosges, car ce dernier n'a pas eu d'héritier mâle.

Cette étude est uniquement à but familial. Elle est destinée à ma fille, mes neveux et nièces et leurs enfants et à mes cousines vosgiennes Sabine et Albane, actuelles propriétaires de la ferme familiale objet de l'étude généalogique immobilière.

Elle concerne « *l'histoire de ma lignée dans les Vosges* » depuis le plus ancien ancêtre connu Demange Grandidier (vers 1490) jusqu'à mon grand-père Paul Grandidier, qui s'exila à Paris en 1920.

# TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉAMBULE	2
TABLE DES MATIÈRES	4
INTRODUCTION	5
1. BROUVELIEURES – LE BERCEAU DE LA FAMILLE	8
2 - LES TROIS PREMIERS « JEAN GRANDIDIER »	12
3 - JOSEPH GRANDIDIER	16
4 - DEUX FRÈRES, NOTABLES DU BAN D'ÉTIVAL, JEAN-JOSEPH ET JEAN-FRANÇOIS GRANDIDIER	21
5 - JEAN-FRANÇOIS « DIT L'ÂÎNÉ » ÉPOUSE MARIE-ANNE SA PETITE COUSINE	30
6 - PAUL-FRANÇOIS GRANDIDIER CULTIVATEUR ET MAIRE DE LA SALLE	36
7 - PAUL ET FRANÇOIS GRANDIDIER – DES MARIAGES ENTRE COUSINS GERMAINS	44
8 - PAUL-MARCEL ET MARIE GRANDIDIER	48
9 - « PAPA » PAUL	51
10 - PAUL (XAVIER) GRANDIDIER	62
ÉPILOGUE	67
GUIDE DES SOURCES	71
BIBLIOGRAPHIE	75
POUR FINIR	78

# INTRODUCTION

---

Nous sommes dans les années 1400, entre tous les événements qui forment les pivots de son histoire, le Lorrain évoque d'abord le fait le plus glorieux : la bataille qui, au soir du 4 janvier 1477, s'engage sous les murs de Nancy. René II duc de Lorraine est assiégé par Charles-le-Téméraire, plus que son indépendance, c'est l'existence même de la Lorraine qui est en jeu...

On connaît la suite, elle se solda par une victoire de René II et la mort du Téméraire.

Mais, pour y parvenir, que d'épreuves, d'espérances déçues, d'alliances rompues ou trahies ! À ce succès final, le peuple a pris sa large part. Habitants des villes comme ceux des campagnes sont venus grossir et renforcer les troupes conduites par le duc.

Ainsi, en 1476, Wary (ou Varin) Doron, habitant de Bruyères dont la maison jouxte l'église, voit chaque jour les officiers de la garnison ennemie aller à la messe : il devrait donc être facile de les surprendre à ce moment et, après quoi, de soumettre la place.

Marchand de profession, Doron profite de ce statut pour quitter Bruyères et se rendre à Strasbourg où René II avait pris ses quartiers. Il se présente à l'hôtel où logeait le duc et lui expose alors son projet...

René II met à sa disposition 120 hommes sous les ordres du capitaine de lansquenets Rudolff Harnexaire. Ceux-ci, suivant les conseils de Varin Doron, parvinrent, avec l'aide des habitants de Laveline, village voisin, à encercler l'église de Bruyères à l'heure de la messe et à faire se rendre pacifiquement la garnison bourguignonne qui y était assemblée.

Par la suite, une troupe de quatorze cents personnes, incluant tant les hommes d'Harnexaire que nombre de villageois, parvinrent à prendre les villes de Saint-Dié, Arches et Remiremont au nom du duc de Lorraine.

Parmi cette troupe, les habitants de Laveline, à peine une vingtaine, n'en constituaient qu'une infime part. Pourtant, le duc souhaita récompenser la fidélité de ces paysans qui avaient spontanément combattu pour lui. Aussi décida-t-il de leur conférer un titre de noblesse, incluant port de blason.

Ils furent connus sous le nom de *Gentilshommes de Laveline*<sup>1</sup>, titre héréditaire, pour eux et pour toute leur descendance, hommes et femmes.

Parmi ceux-ci un dénommé Claudel, né vers 1450 participa à ces combats. Ses descendants bénéficièrent donc du titre.

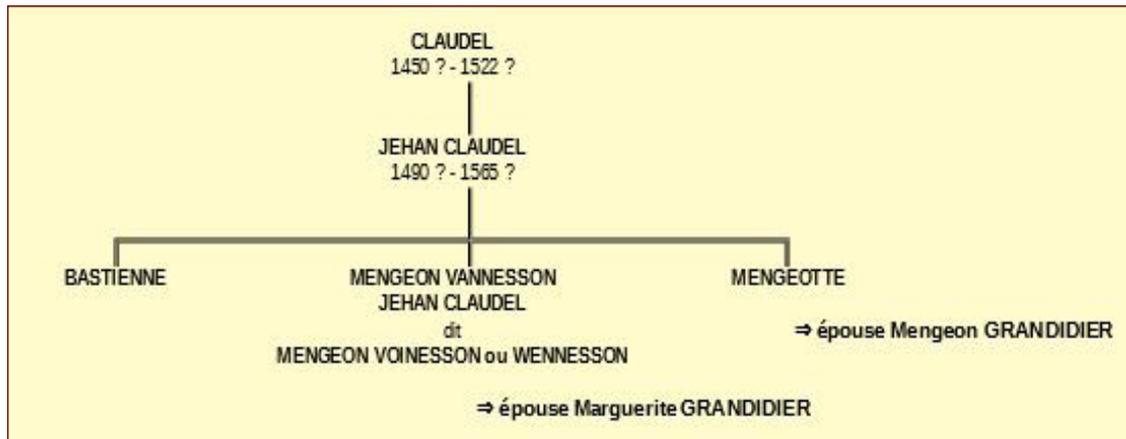
En regardant sa descendance, je trouve trace d'alliance de ceux-ci avec des Grandidier...<sup>2</sup>

---

1. MATHIEU, Jacques, *Les Gentilshommes de Laveline*, Étude généalogique 1976 chez l'auteur.

2. *Ibidem* Cahier 2 pages 3 à 6.

### Descendance de CLAUDEL<sup>3</sup>



Source : MATHIEU, Jacques, *Les Gentilshommes de Laveline*

Très vite <sup>4</sup> j'apprends que Mengeon et Marguerite GRANDIDIER sont frère et sœur, enfants d'un certain Mengeon Domenge GRANDIDIER de Brouvelieures.

Une l'anecdote<sup>5</sup> : vers 1604, Mengeon GRANDIDIER poursuivit en justice son beau-frère Mengeon Voinesson pour l'avoir *appelé meschant homme*.

Commence alors, une véritable « chasse au trésor », la recherche de nos ancêtres.

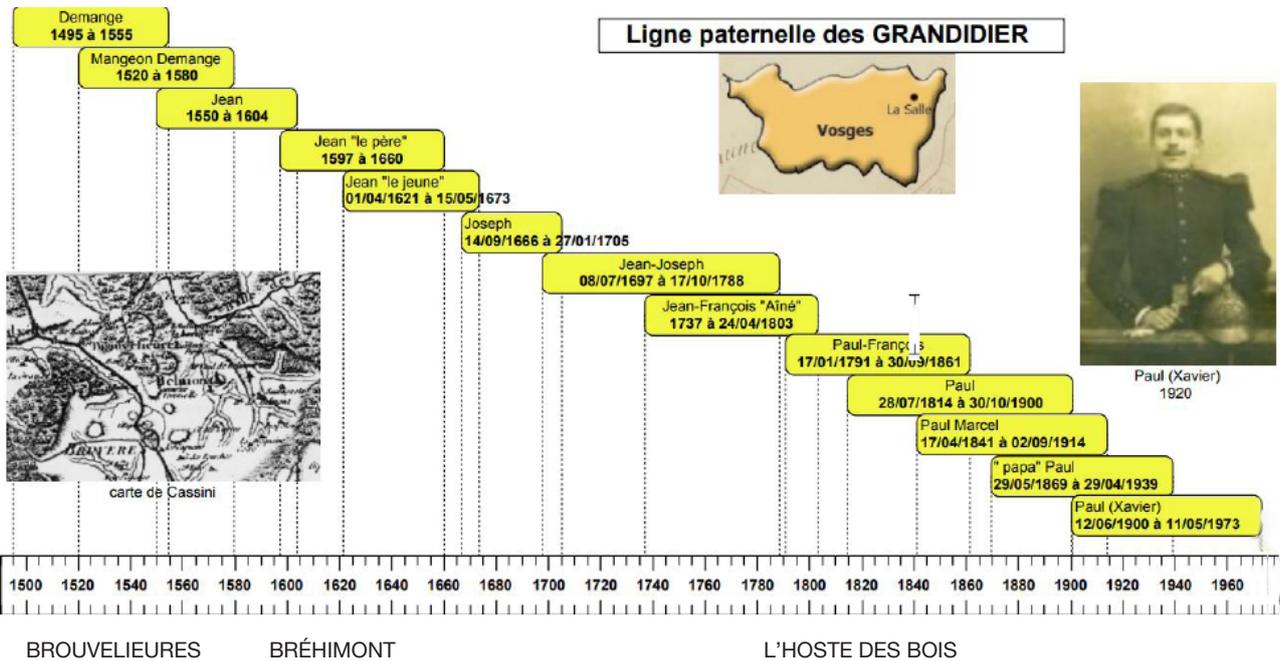
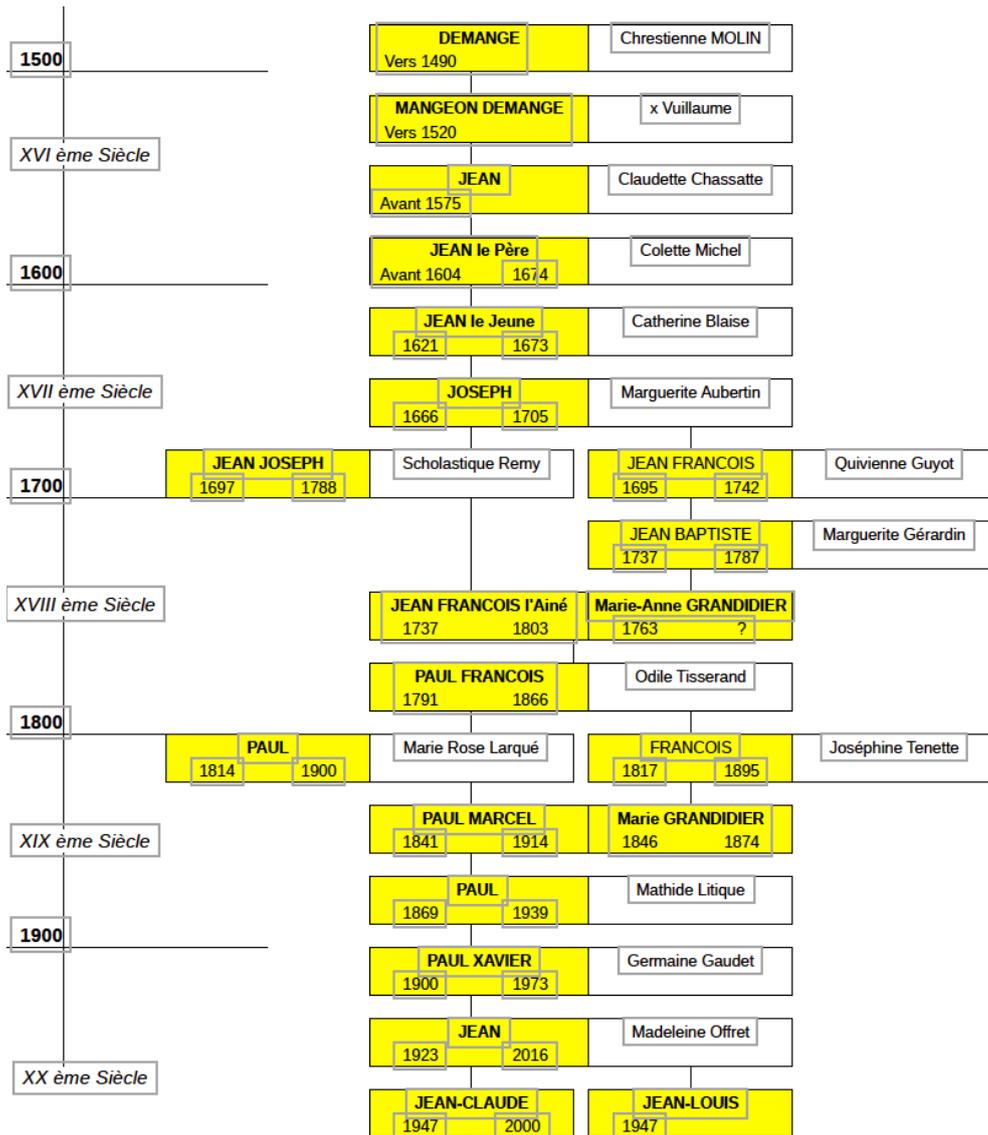
C'est cette quête qui commence à Brouvelieures que je veux vous conter.

3. *Ibidem* cahier 2 p. 6.

4. *Ibidem* cahier 2 pp. 3 et 4.

5. *Ibidem* p. 5 – Source : archives départementales de Meurthe-et-Moselle B.3758.

# ARBRE GÉNÉALOGIQUE DES GRANDIDIER - LIGNE DIRECTE



# 1. BROUVELIEURES

## LE BERCEAU DE LA FAMILLE

---

Il était une fois, c'est ainsi que commencent toutes les histoires...

Il était une fois, à BROUVELIEURES, vers 1490-1500...

Distante de 4 kilomètres de Bruyères, de 20 kilomètres de Saint-Dié-des-Vosges par le col du Haut-Jacques et de 28 kilomètres d'Épinal, Brouvelieures est située dans la vallée sur la Mortagne, affluent gauche de la Meurthe, à 392 mètres d'altitude.

La Mortagne prend sa source au sud-ouest de Saint-Dié, au nord de Corcieux, dans des monts d'environ 700 mètres d'altitude ; elle se nomme d'abord ruisseau des Rouges-Eaux. Après avoir laissé près de sa rive gauche Brouvelieures, elle baigne Rambervillers.

Brouvelieures apparaît dans les archives sous la forme graphique Brouveruelles (1265), Bruericulle, Brouvillers (xv<sup>e</sup> siècle)<sup>6</sup>.

Pour les plus érudits, le nom de Brouvelieures dériverait du latin *Béronis Vila*. D'autres disent que le nom de Brouvelieures serait lié à sa situation géographique : Brouvelieures étant la déclinaison de *brucaria* (bruyère) plus *ialos* (clairière cultivée). Les moins latinistes affirmeront que c'est simplement la déformation du mot bruyère, ce qui est aussi acceptable, car on trouve trace du nom Bellewere vers 1292.



Extrait d'une carte de Cassini région de Mirecourt datée de 1750

---

6. Source Wikipédia.

En ce début de XVI<sup>e</sup> siècle, Brouvelieures n'est encore qu'un petit hameau, à l'habitat disséminé. Le défrichement du pied des montagnes et le dessèchement des marais avaient tempéré l'âpreté du climat.

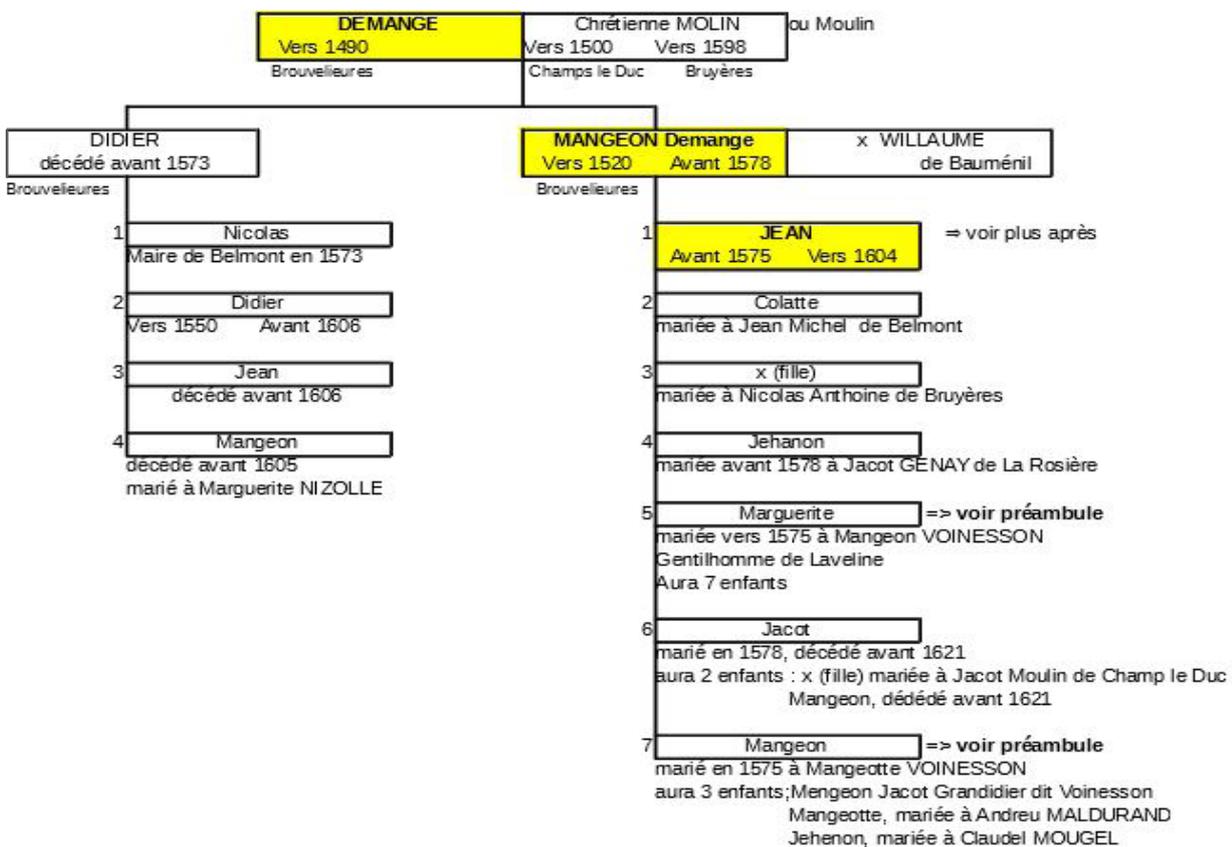
Pourtant il semblerait que l'histoire de Brouvelieures soit marquée par la présence au Moyen Âge d'une commanderie templière<sup>7</sup>, peut être située au nord sur le territoire de Fremifontaine. Les pouillés<sup>8</sup> du diocèse de Toul, mentionnant la Commanderie de Bellievre<sup>9</sup> et un bas-relief aujourd'hui disparu, aurait été trouvé dans la forêt de Fremifontaine.

Nous n'avons pas trouvé de données démographiques pour cette période, mais nous savons que la population est passée de 438 à 557 habitants entre l'an XII et 1867.

Il n'est qu'un « Brouvellois » célèbre, il se nomme **Demange GRANDIDIER**.

**Il est d'autant plus important, pour notre famille, que c'est le premier maillon connu de notre chaîne généalogique...**<sup>10</sup>

Évidemment, on connaît peu de chose sur lui, si ce n'est qu'il était laboureur et qu'il a eu deux enfants avec son épouse Chrétienne Molin (ou Moulin) : Didier Grandidier et Mangeon Demange Grandidier, tous deux nés également à Brouvelieures. Ainsi nous savons que Mangeon Demange GRANDIDIER, notre aïeul, lui aussi laboureur à Brouvelieures, aura sept enfants dont Marguerite et Mangeon.<sup>11</sup>



C'est **Jean**, le fils aîné qui nous intéresse, car c'est notre ancêtre direct. Nous en parlerons plus après, le temps d'une courte digression.

7. Ruines des Templiers, notice no IA88001247, base Mérimée, ministère français de la Culture.

8. Un pouillé est un dénombrement de tous les bénéfices ecclésiastiques situés dans un domaine géographique donné.

9. Auguste Digot, *Congrès archéologique de France, treizième session*, 1948 pp.264-265 sur Google livres.

10. Grâce aux travaux et recherches de Monsieur MARANGE, membre éminent de Cercle généalogique de Lorraine, qui a bien voulu confier à mon père les notes sur les Grandidier qu'il avait relevées au cours d'autres recherches.

11. Nous avons fait leur connaissance dans le préambule.

## Les étranges prénoms de nos anciens

**Demange** : ou sa déformation phonétique Demenge. C'est un prénom que l'on trouve à cette époque essentiellement dans le département des Vosges actuel (un peu aussi en Meurthe-et-Moselle et en Moselle). On le retrouve, dans le même secteur, comme nom sous la forme de Demangel, Demangeon, Demangeot... Certains disent que Demange pourrait être une dérivation de « mangari » (man = homme, gari = lance) un nom d'origine germanique, ainsi étymologiquement Demange serait l'homme à la lance..., un guerrier ? un chasseur ? Pour d'autres, Demange serait une déclinaison phonique de dimanche. Ainsi, Demange pourrait être à l'origine un prénom donné à un enfant né un dimanche..., Enfin, je pense que l'origine la plus probable est la suivante. Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> et même encore au XVII<sup>e</sup> siècle, la Lorraine parlait exclusivement le patois et Demange, serait la forme régionale et patoisée de Dominique.

**Mangeon** : ou sa déformation Mengeon Il n'y a aucun doute, il s'agit ici d'un diminutif affectueux de Demange, au même titre que les Mengin, Mangel, Mengeot..., que l'on retrouve dans toute la Lorraine. Hypocoristique (intention affectueuse, caressante) de Demange, il semble donc naturel que notre second de lignée soit prénommé Mangeon Demange. Nous trouverons également au cours de notre découverte de nos ancêtres :

**Mangeotte** : il s'agit bien sûr de la féminisation du prénom Mangeon

**Quirinne** : féminin de Quirin. Saint-Quirin fut fortement honoré dans l'est de la France. Il a donné par ailleurs son nom à une commune de Lorraine. La légende veut que « *les ossements d'un Saint-Quirin, martyr à Rome, étant transportés vers Neuss, en Allemagne, quand soudain à hauteur du village, le coffre contenant les reliques glissa du chariot le portant et resta au sol..., comme si le saint avait souhaité qu'on lui bâtisse, là, une église en cet endroit* ». Par déformation linguistique, par simplification phonétique, Quirin est devenu Quini, puis Cuny, patronyme aujourd'hui encore très répandu en Lorraine.

**Collatte** : Le prénom de Collatte est à rapprocher du nom de Colle (fréquent dans les Vosges), de Colin (Meurthe-et-Moselle), Collin (Haute-Marne), de Colet (Vosges) ou encore de Collez (Vosges et Territoire de Belfort) qui ont tous la même origine. Ils sont tous formés par aphérèse<sup>12</sup> de Nicolas.

12. Suppression phonétique du début d'un mot.

Retournons à notre sujet et parlons de Jean, troisième génération.

Le fils aîné de Mangeon Domange, bien que né lui-même à Brouvelieures (avant 1575), quittera le pays pour s'installer à Bréhimont (actuellement hameau de Saint-Michel sur Meurthe). Des actes notariés en date du 3 février 1596<sup>13</sup> signalent qu'il a vendu ses terres de Brouvelieures à son frère Jacot<sup>14</sup>.

Il se maria avec Claudette CHASSATTE de Fiménil et ils auront ensemble trois enfants.

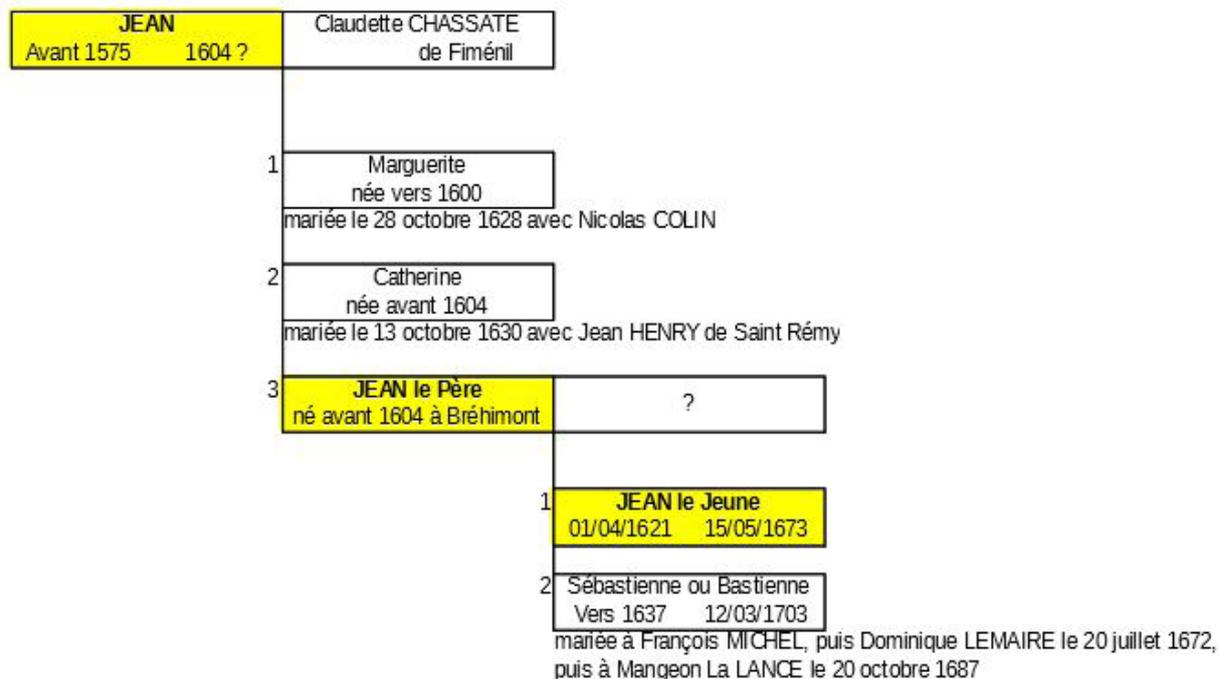
C'est une autre histoire.

---

13. Selon Monsieur MARANGE voir note 10.

14. Ne connaissant pas quel notaire (localité proche de Brouvelieures, je suppose) ni quel tabellionage aurait pu enregistrer cet acte, j'ai dans un premier temps listé les documents disponibles concernant la date citée, dans la liste détaillée proposée par les archives départementales des Vosges en ligne. J'ai trouvé deux sous-séries susceptibles de contenir l'acte recherché : 5 E 9 : Étude Bresson, notaire à Bruyères (1573-1846) et 5 E 1 : Étude Weymuller notaire à Épinal (1560 – an VII). Puis j'ai « fouillé » aux archives à Épinal, malheureusement plus de la moitié des cotes ne sont pas disponibles au public parce qu'elles sont en mauvais état ou en restauration. (ex : 5 E 1/51-52 -54 à 60), il y a des « trous », lacunes pour reprendre le terme exact archivistique. Dans certains lots, plusieurs dates sont manquantes. C'est le cas pour 1596 ; (ex : 5 E 1/23 absence entre 1595 et 1601). **Je n'ai malheureusement pas trouvé cet acte.**

## 2 - LES TROIS PREMIERS « JEAN GRANDIDIER »<sup>15</sup>



### 1 – Jean (avant 1575 – vers 1604)

Nous l'avons vu, avec **Jean** nous allons quitter définitivement Brouvelieures pour « émigrer » une vingtaine de kilomètres plus au nord-est, afin d'atteindre Bréhimont. (Nous verrons que notre lignée restera « fidèle » à cette région jusqu'en 1920).

Marié à Claudette Chassate de Fiménil, il aura trois enfants :

Marguerite, née vers 1600 qui se mariera le 28 octobre 1628 à Nicolas Rolin,  
Catherine, née avant 1604, mariée le 13 octobre 1630 à Jean Henry de Saint-Rémy,  
et le benjamin sera (enfin !) un garçon prénommé... **Jean**.

### 2 – Jean dit le Père (avant 1604 – 1671 ?)

Nous savons qu'il est né à Bréhimont et qu'il a eu deux enfants, nés aussi à Bréhimont.

L'aîné s'appellera lui aussi **Jean**, et la cadette Sébastienne ou Bastienne.

Cette dernière sera mariée à François Michel dont elle aura un fils Jean (en 1663). En seconde noce, elle épousera Dominique Lemaire le 20 juillet 1672, puis en troisième noce Mangeon La Lance le 20 octobre 1687.

15. Nous touchons là une des difficultés et une des sources d'erreurs dans la recherche généalogique. Souvent l'aîné de la famille portait le même prénom que son père...

### 3 – Jean dit le Jeune (1<sup>er</sup> avril 1621 – 15 mai 1673)

Jean dit le Jeune est né à Bréhimont le 1<sup>er</sup> avril 1621. Il décédera le 15 mai 1673 à Saulcy-sur-Meurthe. Il aura une vie maritale fort compliquée avec trois mariages :

**Premier mariage**, en 1644 avec Collatte Michel (née vers 1620)

Il aura un enfant de sexe inconnu prénommé Dominique, qui sera filleul (le) de Nicolas Voinesson de Laveline, petit-fils de Mengeon Voinesson et Marguerite Grandidier<sup>16</sup>.

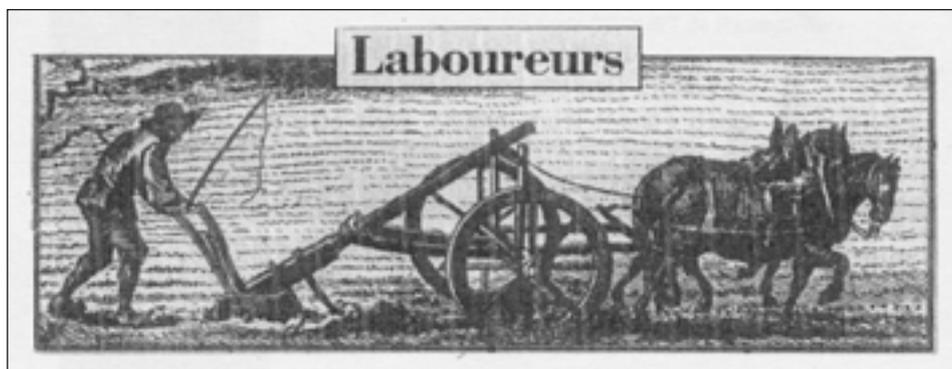
**Deuxième mariage**, le 5 juillet 1654 avec Mengeotte Grosgeorges (1630-1660)

Naîtra à Bréhimont, le 10 septembre 1655, un enfant qu'il prénomméra Jean<sup>17</sup>.

**Troisième mariage**, à Saucy-sur-Meurthe avec Catherine Blaise (1641-1684)<sup>18</sup>. Ils auront cinq enfants :

- Barbe : née le 27 mai 1660 et décédée à Bréhimont le 6 mars 1704. Mariée à La Bourgonce le 22 novembre 1678 à Georges Gérardin, elle lui donnera 16 enfants.
- Catherine : née le 4 août 1664 décédée le 30 novembre 1721 à La Voivre. Mariée le 22 avril 1687 à Claude Vichard de Nompatelize, elle aura 6 enfants.
- **Joseph** : né le 14 septembre 1666, à L'hoste du Bois (aujourd'hui La Salle). C'est notre aïeul, nous parlerons plus après.
- Marie : née le 9 mars 1669, mariée à Jean-Baptiste Colin.
- Anne : née le 20 avril 1671, mariée à Jean-Baptiste Marchal

Tous ces « Jean » avaient pour profession d'être laboureur<sup>19</sup> à l'Hoste-des-Bois, ils avaient des terres et devaient posséder la grosse charrue (roue, versoir), les bêtes pour la tirer et disposaient de la superficie pour les y occuper.<sup>20</sup>



Il convient donc, me semble-t-il, de s'intéresser à la condition agricole au 16<sup>e</sup> siècle.

Sully, ministre d'Henri IV (et contemporain de Jean le Jeune) aurait affirmé que  
*Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France.*

16. Rappelez-vous, *Les Gentilshommes de Laveline...* Je pense que Dominique est une fille, la tradition voulant de donner le prénom du père à l'aîné des garçons (?).

17. Voir note précédente.

18. Catherine Blaise épousera en seconde noce, le 5 août 1674, Nicolas Rethaire de Rougville (Taintrux) dont elle aura un fils Michel (14 juin 1675) et une fille (26 décembre 1677).

19. Le terme «laboureur», si fréquent dans les actes paroissiaux utilisés en généalogie, caractérise surtout le XVII<sup>e</sup> siècle. Il fut ensuite remplacé, la dénomination «laboureur» diminua sans cesse, au profit de celle de «cultivateur» qui s'imposa au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

20. GOUBERT Pierre, *Les paysans français*, Fayard 2013.

La terre était la première valeur de référence au plan économique. C'est à l'aulne de la terre et de ce qu'elle produisait que tout était tarifié. Les loyers étaient payés pour une grande partie en nature, souvent en boisseaux de blés et, au XIX<sup>e</sup> siècle encore les fortunes s'exprimaient volontiers en hectares...

Tout tournait tellement autour de la terre et l'activité agricole qu'un grand nombre d'expressions – aujourd'hui encore employées – en découlent directement comme « *sur-le-champ* », « *à tout bout de champ* », « *être sur la paille* », « *être fauché* » ou encore « *mettre la charrue avant les bœufs* »..., sans oublier nombre de noms communs tel que le grenier : du nom de l'endroit où l'on entreposait les grains ; ou des verbes tel déblayer, venu de « *desblaer* » signifiant enlever les grains coupés...

Ainsi en est-il de la « *Patrie* », qui n'est bien sûr que la terre de nos ancêtres !

On peut aussi rappeler que les noms de famille issus du monde paysan représentent plus de la moitié des patronymes et cela dans toutes les régions, et que les noms de lieux se sont souvent formés à partir du sol ou de son exploitation<sup>21</sup>.

Nos ancêtres vivant de la terre ou la travaillant étaient si nombreux et si divers qu'ils ne sauraient évidemment tous se situer au même niveau :

Tout en haut se trouvaient les « dominants » et les « grands » : aristocrates et bourgeois, propriétaires vivants des revenus de leurs terres, soit plusieurs strates sociales ayant pour point commun de posséder des terres sans jamais les cultiver elles-mêmes. Ils étaient souvent sans contact avec les autres strates, en dehors des relations économiques, hormis pour les éventuels parrainages honorifiques, assez répandus, par lesquels un propriétaire ou sa femme acceptait d'être le parrain ou la marraine du bébé de ses fermiers ou métayers... Il ou elle ne fera jamais pour autant sauter l'enfant sur ses genoux... !

Venaient ensuite les intermédiaires : les régisseurs, parfois nommés « domaniers » ou « fermiers généraux », qui géraient les terres des précédents, tout en profitant de la situation pour souvent abuser leur confiance et léser leurs intérêts, en même temps qu'ils abusaient de leur position vis-à-vis des subalternes. Ils étaient les seuls à pouvoir espérer gravir efficacement les degrés de l'échelle sociale.

Suivait la strate des paysans à demi-indépendants, plus ou moins aisés et évolués, constituant le monde des « *coqs de village* ». Ils savaient généralement lire et compter, signer, parfois écrire. Ils possédaient presque toujours des terres, des animaux et un troupeau, ou au moins un attelage. Ils employaient volontiers valets et servantes et faisaient appel à une main-d'œuvre d'appoint en été, lors des gros travaux.

On comptait parmi eux le « marchand fermier » et les gros laboureurs aisés... Ce monde avait pour trait commun d'être exigeant quant à ses choix matrimoniaux : on se mariait entre soi, volontiers avec des familles déjà alliées à la sienne, sinon on recherchait, selon sa position, des filles de notaire ou de bourgeois, des filles d'aubergistes ou d'artisans importants (bouchers, tanneurs...), de forgerons, ou encore de meuniers ou de maréchaux-ferrants.

► *Il semble que nos ancêtres fassent partie de cette strate*

Arrivaient ensuite les laboureurs moyens, qui faisaient véritablement figure de « Français moyens ». Tous ne possédaient quasiment pas de terres et n'avaient pour seule richesse qu'un attelage (voir un demi-attelage) on parlait alors de laboureurs « à demi-charrue ». Ils s'alliaient avec les familles de la classe inférieure ou du petit artisanat comme les tonneliers ou les charpentiers.

Au bas de l'échelle, enfin, on trouvait tous les dépendants, avec les nombreux « journaliers », travaillant à la journée et les « manouvriers », vivant du travail de leurs mains, à peine au-dessus des légions de domestiques, charretiers, valets, pâtres, vachers et servantes..., qui s'alliaient généralement entre eux, ou avec d'autres, humbles, comme les tisserands.

---

21. Pour exemple, plus avant, origine du nom Brouvelieures.

Nous sommes en pleine Renaissance, période historique correspondant avant tout à un phénomène artistique de grande ampleur en Europe. L'agriculture a-t-elle connu sa « renaissance » au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ?

La réponse ici sera plus normande que vosgienne : oui et non...

En effet, vues de loin, les structures ne changent pas. Les paysages semblent immobiles, les rendements aussi faibles qu'avant, le machinisme inexistant, l'élevage figé et les gestes routiniers... Pourtant si l'on observe plus attentivement, toute une série de nouveautés est visible...

Les cultures produisaient, quand on peut le savoir, six à huit grains récoltés pour un semé. On a donc des rendements plus élevés qu'en l'An Mil. La fumure était de plus en plus fréquente.

Mais la nouveauté majeure concerne l'économie domestique, le travail du jardin, du verger – souvent le travail des femmes – des champs, de l'élevage longuement exposé et développé par Olivier de Serres<sup>22</sup>.

La découverte de l'Amérique fut aussi pleine de conséquences agricoles. On tente, parfois avec succès, la culture du haricot, de la pomme de terre (qui retombera ensuite dans l'oubli durant presque deux siècles !) et surtout du maïs.

Cette renaissance agricole, marquée par une diversification des cultures a toutefois ses limites. On ne voit guère d'innovation technique. Tout au plus peut-on songer à quelques améliorations des instruments aratoires, notamment l'araire et la charrue.

La meilleure vue d'ensemble du travail du laboureur est sans doute décrite par Olivier de Serres. Il consacre un chapitre entier au labourage, en évoquant tour à tour les différentes tâches du laboureur :

- préparer la terre : essarter, épierrer, aménager les fossés,
- labourer (avec bœuf, cheval, mulet, âne),
- fumer la terre,
- semer,
- sarcler,
- moissonner,
- conserver les blés...

Le laboureur exploitait un domaine plus ou moins vaste, mais une superficie cultivable de cinq hectares était un minimum pour vivre.

Cependant, pour appréhender la place du laboureur dans la société, nous nous fierons au « tarif de capitation »<sup>23</sup> qui, en 1695, répartit toute la société en 22 classes de contribuables, depuis le Dauphin, tout en haut (1<sup>re</sup> classe) jusqu'au « *matelot étranger servant sur les galères* » (22<sup>e</sup> classe).

Où se placent donc nos ancêtres laboureurs<sup>24</sup> ?

On les déniche dans les avant-dernières classes de la société, avec :

- à la 16<sup>e</sup> les professeurs de droit,
- à la 17<sup>e</sup> avec les avocats des cours supérieures, mais les concierges de prison ou les bedeaux des paroisses de Paris,
- et enfin à la 20<sup>e</sup> classe avec les hôteliers, les capitaines de vaisseau- marchands sans canon, les valets de chambre et les femmes de chambre...

---

22. Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture et Mesnage des Champs*, 1600.

23. Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Capitation>

24. De ce classement, peut-être un peu fantaisiste, retenons simplement que nos ancêtres laboureurs ne tenaient pas le haut du pavé... mais certainement celui du sillon !

### 3 - JOSEPH GRANDIDIER

---

Nos ancêtres habitaient Bréhimont (aujourd'hui hameau de Saint-Michel-sur-Meurthe), mais étaient laboureurs à L'Hoste-du-Bois distant de 4,8 kilomètres, qui, en fait, était un des hameaux de ce village qui deviendra La Salle. Il semble que Jean le Jeune s'y soit installé puisque Joseph y naîtra le 14 septembre 1666.

Faisons connaissance avec La Salle :

Situé dans un pittoresque vallon où court le ruisseau de La Valdange, affluent de la Meurthe, le village fait partie aujourd'hui du canton de Saint-Dié-des-Vosges dont il est distant de 12 kilomètres. Son altitude est de 365 mètres et sa superficie de 471 hectares, dont presque la moitié en forêts.

Le hameau de L'Hoste-du-Bois qui initialement faisait partie du village de La Bourgonce devint à la fin du XV<sup>e</sup> siècle le village de La Salle. C'est au cours de cette période qu'un maire syndic fut élu dans chacun des deux villages qui forment toujours la paroisse Saint-Denis. Les charges afférentes à celle-ci se répartissant en 3/5 pour La Bourgonce et 2/5 pour La Salle. Le village n'a jamais eu d'église, il dépend toujours au spirituel du village La Bourgonce, au cimetière duquel sont inhumés nombre de nos Anciens.

Les origines de La Salle sont sans doute très anciennes. En effet, il existe sur son territoire, près du hameau de L'Hoste-du-Bois, sur la route de Rambervillers à Saint-Dié, une ancienne carrière qui portait autrefois le nom de « Fossotes de La Salle ».



Gravier<sup>25</sup>, dans son « *Histoire de Saint-Dié* », dit que cette carrière occupait une surface de plus de trente hectares, et qu'elle était creusée par une infinité de cônes renversés très rapprochés les uns des autres. Elle était couverte de chênes séculaires. Chaque année, les défrichements les ont fait disparaître et, avec ces arbres, les cônes qu'ils ombrageaient.

Site des fossotes



Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, une partie du terrain faisait encore l'objet de fouilles. On trouva, parmi les débris, des meules de moulin à bras ou « trusatiles » (voir photo ci-contre) de toutes dimensions, anciennement en usage depuis les tronçons à peine ébauchés jusqu'à la meule.

La carrière fut exploitée par les Romains. Au VI<sup>e</sup> siècle, elle l'était encore, ainsi qu'en fait foi le testament de Saint-Rémy. Lepage<sup>26</sup>, dans sa *Statistique des Vosges*, indique que la carrière de La Salle était la seule aussi vaste et aussi ancienne découverte jusqu'à l'époque.

La pierre de cette carrière est la rhyolite (ou rhyolithe), roche volcanique de couleur assez claire, rosée ou grise et parfois bleue. C'est une roche à structure microlitique présentant des minéraux visibles à l'œil nu : quartz, feldspaths et biotite (ce dernier étant un minéral accessoire).



Ancienne carrière de rhyolite

---

25. GRAVIER, *Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié*, 1836.

26. Henri LEPAGE, *Le département des Vosges, statistique historique et administrative*, 1841.

D'après les archives municipales, La Salle faisait partie, en 1594, du bailliage de Nancy, de la prévôté de Saint-Dié et du ban d'Étival.

En 1710, du bailliage de Saint-Dié

En 1751, du bailliage et maîtrise de Saint-Dié, coutumes de Lorraine

En 1790, district de Saint-Dié, canton de Nompattelize

Enfin, en l'An VIII (1800), le canton de Nompattelize ayant été supprimé, La Salle fut affectée au canton et à l'arrondissement de Saint-Dié.

**Joseph Grandidier** s'est marié le 10 juillet 1692 à l'église Sainte-Croix à Saint-Dié avec Marguerite Aubertin originaire de Moncel (paroisse de Saulcy). Il est décédé le 27 janvier 1705. Il est inhumé, avec son épouse, au cimetière de La Bourgonce.

Ils eurent quatre enfants :

- Jeanne, née le 4 mars 1693, décédée avant le 14 septembre 1730
- Jean-François, né le 2 mars 1695
- Jean-Joseph, né le 8 juillet 1697
- Marguerite, née le 21 avril 1701



### COMMENT VIVAIENT – ILS ?

Des familles comprenant plusieurs générations et/ou plusieurs ménages fraternels ont pu vivre (sans trop de difficultés ?) en exploitant une partie des terres en céréales – le seigle le plus souvent – pour nourrir la maisonnée. L'essentiel des terres consistait pourtant en pâturages de diverses qualités : bons prés de rivière pour le foin, pâtures médiocres, mais encloses où pourraient paître et ruminer quelques bovins.<sup>27</sup>

À « l'Âge de discrétion », plus tard « de raison », disait l'Église – c'est à dire 7 ans, garçons et filles revêtaient définitivement le costume adulte : chemise de toile, hauts et bas-de-chausses, pour les garçons, « corps » et jupes superposées pour les filles (sans rien dessous) ; une manière de vieux manteau-houppelande pour le mauvais temps ; des sabots... Le tout était très simple, très rude – les peaux, rarement lavées, supportaient les draps et les toiles les plus rugueux – taillé et retaillé par les mains maternelles dans les vieux vêtements des parents et des aînés, ou des morts (que l'on ensevelissait nus dans des sortes de mauvais sacs), fortement rapiécés aussi, et souvent de teinte neutre, triste, sombre, celle de la poussière, de la boue et de la sueur.<sup>28</sup>

Costume d'adulte en réduction, travail d'adulte aussi. La fillette supplée fréquemment sa mère dans les travaux (d'ailleurs sommaires) de cuisine, de ménage, surtout de soins et d'attention portés aux éventuels cadets. Elle s'occupe du petit bétail, gratte le jardin et aide à la quenouille, à la couture. La maison reste son domaine... Le garçon, plus libre sort et commence à chercher des champignons, à braconner quelque peu (attraper une truite ou poser un collet ne requiert qu'un adroit tour de main) et participe à la tâche dans l'ombre de son père. Il est de la sorte une sorte d'apprenti, souvent durement traité (la torgnole et la trique assurant les liens de subordination du gamin à son maître). À lui, très tôt, le curage du bétail et l'érection du fumier familial, à lui la binette, la houe, la serpette en attendant que les forces soient venues pour enfoncer bêche ou pic. À lui la garde du bétail...

Nous verrons que, fils et filles de paysans demeuraient presque tous paysans s'ils survivaient aux dangers de l'enfance ; puis donnaient à leur tour naissance à des paysans dont nous sommes presque tous issus.

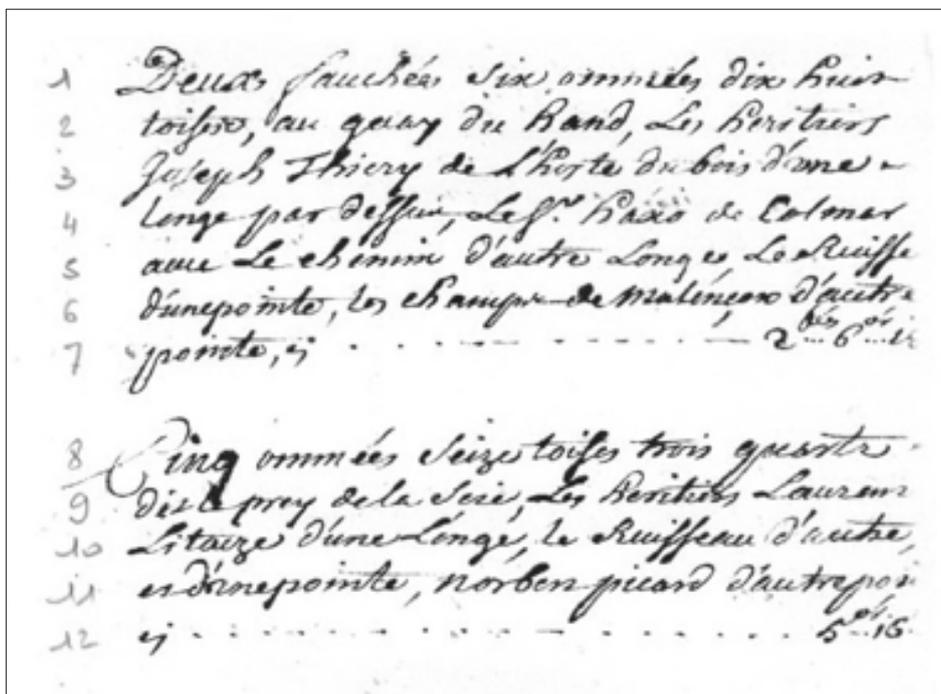
Ce ne sera qu'après 1840, avec les usines et les chemins de fer, que nombre quitteront la glèbe familiale pour tenter de connaître moins rude dans les faubourgs, le petit commerce, les humbles fonctions publiques, avant les bouleversements du second XX<sup>e</sup> siècle, et l'agonie des antiques campagnes.

27. GOUBERT Pierre, *Les paysans français*, Fayard 2013.

28. *Ibidem*.

Au-delà du mythe du « bon laboureur » voir du « riche laboureur » (sentant sa mort prochaine ajoute La Fontaine), nous avons retrouvé, dans le grenier de la ferme familiale un acte notarial concernant le partage des biens des successions immobilières de Joseph et de son épouse Marguerite Aubertin, au profit de leurs deux fils.

Cet acte n'est pas daté<sup>29</sup> (et nous n'en avons retrouvé qu'une partie), mais il est postérieur au 27 janvier 1705 (décès de Joseph) et antérieur au 17 janvier 1730 (décès de Marguerite) puisqu'elle y est dite vivante.



### Transcription

- 1 - Deux fauchées six ommées dix huit
- 2 - toises, au guay du Rand, Les héritiers
- 3 - Joseph Thierry de L'hoste du bois d'une
- 4 - longe par dessus, le sieur haxo de Colmar
- 5 - avec Le chemin d'autre longe, Le Ruisseau
- 6 - d'une pointe, Les champs de .... d'autre
- 7 - pointe 2 fauchées 6 ommées 18 toises
  
- 8 - Cinq ommées seize toises trois quart
- 9 - dit le prey de la Scie, Les héritiers Laurens
- 10 - Litaize d'une longe, le Ruisseau d'autre
- 11 - et d'une pointe, norbert picard d'autre-part
- 12 - 5 ommées 16 toises

29. Il nous a été impossible de retrouver cet acte, non daté, sans nom de notaire aux archives départementales des Vosges. De plus, les Vosges ont largement souffert des deux guerres mondiales et nombre d'archives (notariales notamment) ont disparu. La copie dont je dispose est d'autant plus rare, que l'original trouvé a lui-même été brulé avec d'autres actes au décès de mon grand-oncle, considérés comme de « vieux papiers inutiles » !

Joseph Grandidier est le premier ancêtre né à L'Hoste-des-bois (La Salle aujourd'hui), même si je n'ai pu remonter jusqu'à lui dans ma recherche des propriétaires successifs, il y a de fortes présomptions pour qu'il ait été à l'origine de la ferme familiale.

Il possédait un nombre important de terres et de champs (*notre document ne nous en fait découvrir qu'une partie*) que cet acte partage en deux pour chacun de ces fils.

L'extrait reproduit en page précédente est intéressant notamment pour l'étude des mesures agraires anciennes utilisées. Il est aussi étonnant de constater l'absence de références cadastrales précises, mais le repérage des biens par la description : proximité d'un ruisseau, l'appartenance du champ voisin...

### Mesures agraires anciennes

**Fauchée** : Surface théorique équivalente à un pré pouvant être « fauché » par un paysan en une journée. Elle est appelée également Jour de Lorraine pour les prés de 250 toises carrés de Lorraine soit 20 428 ares.<sup>30</sup>

**Toise** : Mesure longue de six pieds<sup>31</sup>. Le pied de Lorraine équivalant à 2, 859 mètres.

**Ommée** : Travail effectué en un jour par un ouvrier agricole ; étendue de terre qui est travaillée dans ces conditions. au Moyen-âge, soit 3 à 5 ares<sup>32</sup>

ATTENTION : Ces mesures ne sont pas fixes (elles peuvent même varier de village à village). Quelle surface un attelage peut-il labourer en un jour ?

Cela dépend :

- de la longueur du jour, donc du mois de l'année,
- du nombre et de la vitesse d'avancement des animaux qui tirent la charrue,
- de la profondeur du labour, qu'on adaptait à l'état préalable du terrain en approfondissant à chaque labour ; et bien sûr de la texture du sol et de son humidité, etc.

Autant de facteurs de variation qui faisaient que ces unités ne pouvaient en tout état de cause être que des moyennes, sur les saisons de l'année et sur une certaine étendue (la paroisse, le « pays », la province).

D'autant que la plupart de ces mesures ont elles-mêmes pu varier au cours du temps, ce qui rend hasardeuses les conversions en hectares.

**CONCLUSION** : « Nous garderons l'idée suivante : que ce soit dans l'étude du passé ou dans celle de systèmes « traditionnels » actuels, il faut se garder de vouloir convertir ces unités en hectares trop tôt, sans chercher à comprendre ce qu'elles signifient, ou sans vérifier si les facteurs de conversion qu'on utilise sont vraiment les bons ! »<sup>33</sup>

Au-delà de la simple énumération et le partage des terres, champs et prés, la première page de cet acte nous renseigne sur la « qualité » des bénéficiaires.

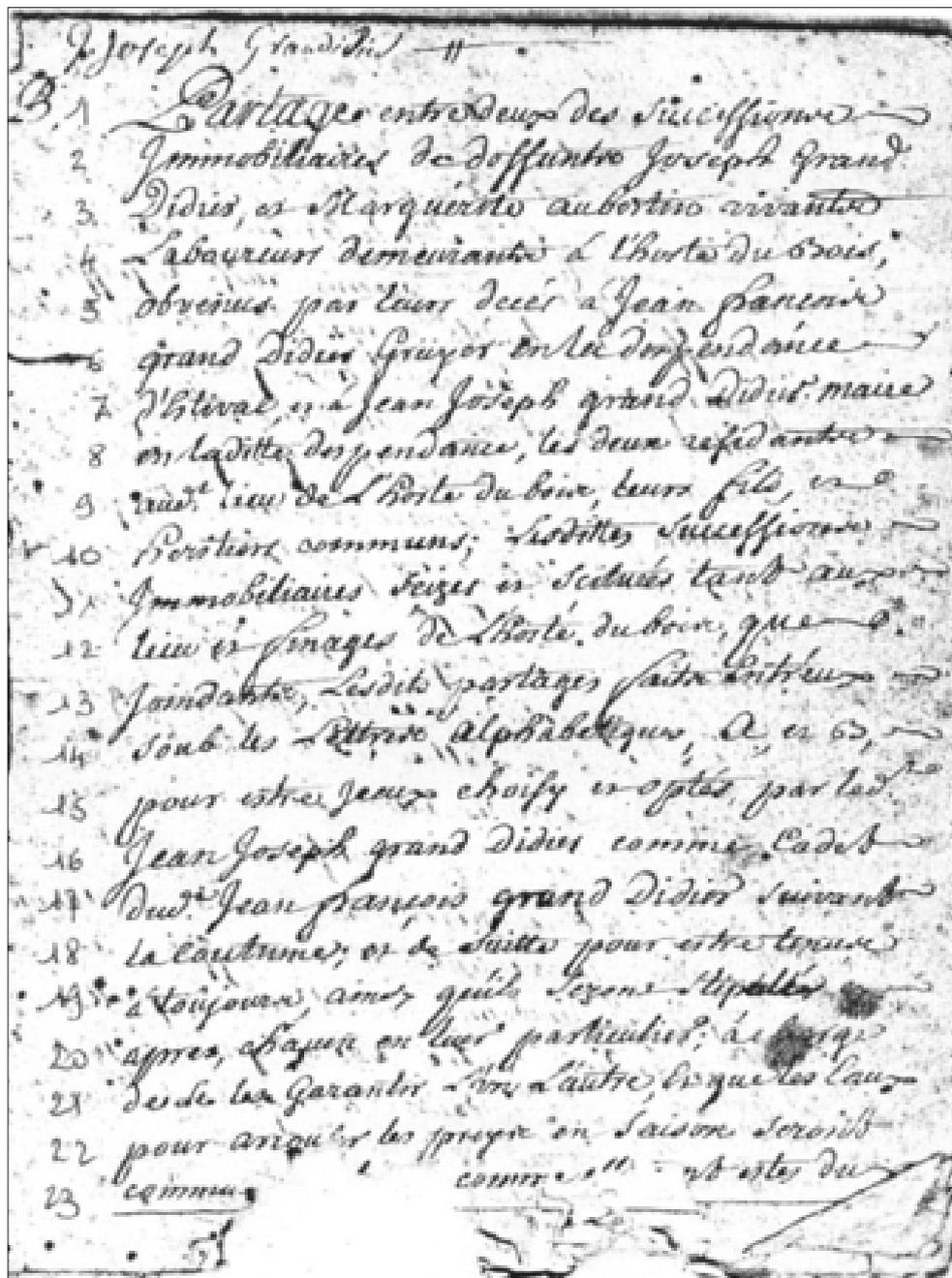
30. Source Gallica : <http://k6.re/Sca=3>

31. *Ibidem*.

32. <http://www.cnrtl.fr/definition/homm%C3%A9e>

33. [https://loexplor.istex.fr/mots-agronomie.fr/index.php/Mesures\\_de\\_surface\\_agraires](https://loexplor.istex.fr/mots-agronomie.fr/index.php/Mesures_de_surface_agraires)

Nous découvrons également à travers cet acte l'importance de l'abbaye d'Étival et de son Ban, la relative notabilité de nos aïeux, et l'importance de la forêt vosgienne à cette époque.



### Transcription

De Joseph Grandidier

- 1- Partage entre deux des successions
- 2- immobiliaries de deffunts Joseph Grand
- 3- Didier, et Marguerite aubertin vivante
- 4- laboureur demeurant à l'Hoste du Bois,
- 5- obtenus par leurs décès à Jean francois
- 6- grand Didier Gruyer en la despendance
- 7- d'Estival, es a Jean Joseph grand Didier maire
- 8- en la ditte despendance les deux resident
- 9- au dit lieu de l'Hoste du bois, leurs fils
- 10- héritiers communs; Les dites successions

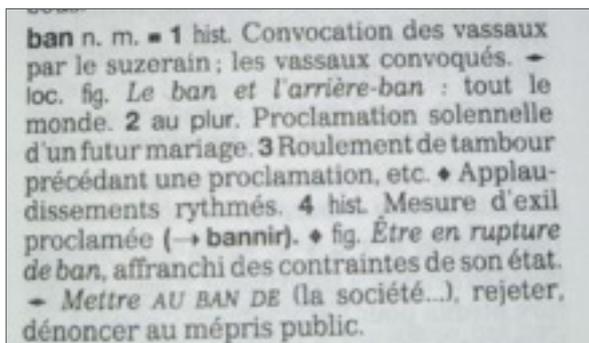
- 11- immobiliaries seizes et situees tant au
- 12- lieu es finages de l'Hoste du bois, que
- 13- jointantes; les dits partages faits entreux
- 14- sous les lettres alphabétiques a et b
- 15- pour entre eux choisis et optés par les di(ts)
- 16- Jean Joseph grand Didier comme cadet
- 17- dudit Jean francois grand Didier suivant
- 18- la coutume; et de suite pour estre tenus
- 19- à toujours, ainsy qu'ils seront stipulé
- 20- après, chacun en leur particulier; à charge
- 21- de se les garantir L'un L'autre, lorsque les eaux
- 22- pour arrouser les preys en saison seront
- 23- commu[ ] comm[ ] estes du

## 4-DEUX FRÈRES, NOTABLES DU BAN D'ÉTIVAL, JEAN-JOSEPH ET JEAN-FRANÇOIS GRANDIDIER

---

Nous avons appris, grâce à l'acte donation<sup>34</sup> que Jean-Joseph était maire du Ban d'Étival et que son aîné Jean-François était syndic et gruyer du même Ban d'Étival.

### 4.1 QU'EST-CE QU'UN BAN ?



**ban** n. m. ■ 1 hist. Convocation des vassaux par le suzerain ; les vassaux convoqués. → loc. fig. *Le ban et l'arrière-ban* : tout le monde. 2 au plur. Proclamation solennelle d'un futur mariage. 3 Roulement de tambour précédant une proclamation, etc. ♦ Applaudissements rythmés. 4 hist. Mesure d'exil proclamée (→ *bannir*). ♦ fig. *Être en rupture de ban*, affranchi des contraintes de son état. → *Mettre AU BAN DE* (la société...), rejeter, dénoncer au mépris public.

Si l'on se réfère au *Robert*, dictionnaire de la langue française, on n'est guère avancé !

On trouve encore nombre de villages dans les Vosges et en Lorraine contenant le mot « ban » : Ban de la Roche, Ban de Laveline..., plus loin en Lorraine Ban-Saint-Martin. Serait-ce un terme Lorrain ?

J'ai trouvé dans un dictionnaire d'autrefois : « *Thresor de la langue française* »<sup>35</sup> de Jean Nicot (1606), la confirmation de ce que je supposais.

Ce mot français *Ban* viendrait du mot allemand *Bann*, qui signifie un champ. Comme le latin *feudum* et *retrofeudum* donnèrent le français fief et arrière-fief et le *Feld* allemand qui signifie aussi un champ.

Le fief étant le territoire, la marche, ou la contrée assignée à être régie par l'armée ou la police, alors que le territoire appelé Ban, se définira sur un plan plus économique, moins guerrier, l'exploitation de la terre « par la ferme et aux champs ».

Selon cette acception, on trouve l'origine du four et moulin banier, que l'on appelle aussi four et moulin à ban ou bannal, c'est-à-dire moulin ou four où les habitants du « ban » pouvaient venir moudre leurs grains ou cuire leur pain.

Ainsi, le Ban d'Étival correspondait, depuis que Thiébaud II, duc de Lorraine, avait accordé en 1309 les droits de haute, moyenne et basse justice au Père-Abbé de l'abbaye d'Étival, nommé évêque *in partibus*<sup>36</sup> à une vaste paroisse dépendant de la prestigieuse abbaye de l'ordre des Prémontrés.

Pour mieux gouverner leur ban de plus en plus peuplé et permettre de retrouver une vie spirituelle en l'abbaye d'Étival, les chanoines divisent le ban en deux parties qui reçoivent chacune un nouveau centre économique :

- le « bas-ban » comprend les communautés de Saint-Rémy, Étival et La Neuville-les-Raon,
- le « haut-ban » est composé de celles de La Salle, La Bourgonce, Nompateize et Saint-Michel-sur-Meurthe.

Notre ancêtre Jean-Joseph arrive à une période charnière et pourrait avoir été l'un des derniers maires du Ban d'Étival, car en 1747, la paroisse perd son indépendance et est rattachée à l'évêché de Toul, et donne naissance à sept communes.

---

34. Vu chapitre précédent.

35. Jean Nicot, *Thresor de la langue française* page 65 (copie page suivante).

36. Ce qui lui donnait des droits quasi épiscopaux dans son territoire et quelques paroisses de sa dépendance.

## Nicot, Thresor de la langue française (1606)

(Page 65)

*Ban, m. C'est cry public à voix ou son de trompe, Proclamatio per praeconeum. Il fit cryer un ban, en Ooïin, L'Italien l'appelle aussi Bando. Et tant les criées faites des biens vacans dans le fief d'aucun Seigneur que les publications faites au prône de l'Eglise d'un futur mariage sont par mesme raison appellées Bans, Denunciations bonorum vacantium aut futuri coniugij. Ban aussi et arriere-ban signifie la convocation, assemblée et troupe des nobles d'une Seneschaucée ou Bailliage tenans fiefs ou arriere-fiefs au dedans des enclaves desdits Seneschaucée ou Bailliage, Nobilium conuentus, Liu. lib. 23. Et ce selon ladite energie du mot ban, parce que telle Convocation et mandement se fait par cry public et son de trompe en la ville capitale desdits Seneschaucée ou Bailliage, en laquelle au jour à eux assigné tant iceux feudataires et arriere-feudataires sont à haute voix appelez, et à tour de roolle par les noms et titres de leurs dits fiefs ou arriere-fiefs. Mais qui voudroit tirer ce mot Ban François, de cest autre Bann Allemant, qui signifie un Champ, ce ne seroit sans quelque couleur de raison: Car tout ainsi que Feudum et retrofeudum Latinisez, et fief et arriere-fief François viennent de Feld Allemant, qui aussi signifie un Champ; estant le fief un territoire, marche, ou contrée assignée à bailler par investiture au gendarme ou soldart à la charge de certain devoir, service, foy, hommage et reconnaissance de subjection envers celsy qui a droit d'en faire investiture et assignation: par mesmes raisons de Bann Allemant qui aussi signifie Champ, peuvent venir Ban et arriere-ban François, d'autant que les sujets audit ban et arriere-ban sont ceux qui tiennent les territoires, marches, ou contrées par la ferme et aux champs, ainsi que dit est, A cause desquels tenemens ils sont obligez ausdits devoirs, service, foy, hommage et reconnaissance de subjection envers ceux qui en ont fait l'octroy et investiture, ou envers ceux qui d'eux ont droit et cause. Suivant cette deduction, Four et moulin Banier, ou Bannier (selon l'orthographe dudit mot Allemant) qu'on dit aussi four, et moulin à ban ou bannal, sera entendu le four et moulin du Bann, c'est à dire du champ, territoire, marche ou contrée ainsi que-dit est, baillé et assigné, auquel four et moulin le feudataire est tenu bailler sa declaration ou adveu, comme de membres appartenances et dependances de son Bann, c'est à dire de son fief, ayant droit à cause desdits four et moulins Banniers, ou Bannaix, ou à ban, de contraindre ses sujets estagiers du bourg où ledit four est assis d'y venir fournier et cuyre leur pain, et acquiter le profit du fourmage, et les estagiers costumiers là demeurans dans la ban- lieue dudit moulin d'y venir moudre leur bled. Lesquels feudataires au temps de la premiere institution et octroy des fiefs, avoient four et moulin Banniers, si la concession et octroy de leur fief le portoit par expres, et non ja par vertu de leur fief nullement, mais depuis que les fiefs ont prins forme et regle de droit costumier selon le degré de justice que le feudataire a en son fief et selon la coustume du pais, qui n'est pas la mesmes toutes pars, Il est fondé ou non fondé, d'avoir four ou moulin à Ban.*

*Appeler à ban et fiches, est appeler un absent à cry public et attache d'affiches aux lieux publics, Absentes aut latitantes denunciacionibus, edictis ac libellis euocare. B.*

*Rappeau de ban, Commentus, remeatusque liber extorridatus codicillis regis.*

*Ban et arriere-ban, Euocatio et subeuocatio. B.*

*Crier le ban et arriere-ban, Euocationem et beneficiariorum militum consentum in diem certam*

Sur un plan agronomique, « ban » a un sens sensiblement différent.

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, le territoire agricole cultivé (donc pas les prairies) d'une commune était divisé en bans. Chaque ban devait être cultivé de manière unique, quel que soit le nombre de paysans y intervenant.

Ainsi un ban était affecté aux blés et cultures d'automne, un autre aux céréales de printemps (avoine...) et le troisième aux jachères et cultures fourragères annuelles (trèfles, betteraves...). Ceci pour un assolement triennal.

Ainsi, l'année suivante les cultures se déplaçaient.

Ce mode de division était imposé par le morcellement des parcelles et l'absence de chemin. Il fallait passer par les terres cultivées pour se rendre dans les parcelles les plus éloignées. Il tombe sous le sens que les divers travaux, et surtout les moissons, fenaissions devaient s'effectuer ou nécessairement commencer partout. Si tout le monde mettait la même culture, les déplacements avaient lieu à la même période et les dégâts causés au passage étaient moins importants... Par extension :

- Le ban des Vendanges : la publication du jour où la vendange s'ouvrira... (de même, on parlait de ban de fauchaison ou encore de ban de moisson)
- Le ban des haricots a donné l'expression « *la fin des haricots* », l'endroit où sont plantés les haricots...

Enfin, en patois vosgien, le garde champêtre est le *Ban-oua-banhoua*.

## 4.2 QU'EST-CE QU'UN GRUYER ? QUELLES SONT SES FONCTIONS, SES ACTIVITÉS <sup>37</sup>?

Dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, l'exploitation de la forêt domaniale et sa gestion étaient source de nombreux conflits et de délinquance. Celle-ci pouvait être petite et excusable : des malheureux prenaient quelques branchages nécessaires pour se chauffer, mais il y avait aussi une délinquance plus importante, car le bois était une matière première précieuse.

En effet, les communautés villageoises agraires ou religieuses établies en périphérie des forêts domaniales, qui avaient des usages forestiers sans charte, grignotaient progressivement les marges pour en faire des terres cultivables. Elles s'opposaient aux marchands de bois et aux charbonniers de niveau social différents, voire à certains nobles forestiers pour qui la coupe du bois était une activité dévalorisante et qui relançaient celle-ci. Il ne faut pas oublier non plus le pillage par les habitants du lieu.



C'est pourquoi, en Lorraine, une ordonnance du 20 avril 1464 créa les grueries<sup>38</sup>, office chargé d'appliquer le règlement de justice forestière, que les officiers de gruerie devaient appliquer dans les forêts ducales.

Un droit de gruerie, taxe que le Souverain prélevait sur certains bois appartenant aux gens de « *mainmorte*<sup>39</sup> », était recouvré par les gruyers qui furent, dès l'origine, à la fois comptables et administrateurs. Cette dualité de fonction durera jusqu'à l'occupation française de 1681.

Le gruyer est assisté du « *contreroller* » ou contrôleur qui frappe au corps de son marteau les arbres qui ont été marqués à la racine par le gruyer et dresse un compte de gestion devant permettre de vérifier celui du gruyer.

L'organisation de la gruerie était complétée par l'*arpenteur-juré*, chargé d'asseoir les coupes et de les diviser en lots de 1 à 2 arpents, et par les *gardes* ou forestiers affectés à la surveillance et à la constatation des délits, dont ils devaient faire au gruyer un rapport verbal dans un délai assez court.

Les gages de ces forestiers étaient faibles, mais ils touchaient des émoluments pour leur participation aux opérations, les délivrances faites aux usagers. Ils avaient droit également à une part des amendes pour les procès-verbaux qu'ils avaient rapportés.

Les gruyers connaissaient donc les délits commis dans les forêts du domaine et dans les bois des communautés relevant des hautes justices ducales : les amendes qu'ils avaient « *échaquées*<sup>40</sup> » étaient soumises à la ratification de la Chambre des Comptes de Lorraine. Il en était fait état et recette dans les comptes de la gruerie au même titre que la vente de bois et chablis.

Le duc Léopold de Lorraine réorganisa les grueries en maintenant des *receveurs spéciaux* pour les produits du bois. Les gruyers, déchargés de leur fonction comptable, cumulèrent fréquemment leur emploi avec celui de *prévôt*.

Les prévôts se chargent de récolter les rentes à savoir le cens, le champart qui est prélevé sur les récoltes plus les redevances telles que les revenus des péages (prélevés au niveau des ponts par exemple) ainsi les tonlieux sur les marchandises.

37. Voir GARNIER Emmanuel, *Terre de conquêtes : la forêt vosgienne sous l'Ancien Régime* Fayard 2004.

38. En fait cette ordonnance institue un gruyer général pour la Lorraine, mais ne dit mot sur l'origine des gruyers locaux.

39. Le terme *mainmorte* est un symbole qui en réalité reflète l'impuissance du serf à transmettre son patrimoine au reste de sa famille, après sa mort.

40. Echaquer : terme ancien et régional utilisé en Lorraine à propos d'une sentence locale. Par exemple : après lecture du procès-verbal par le greffier et audition du contrevenant, le juge *échaque* l'amende : il en détermine le niveau et en fixe le prix.

En août 1701, il divisa le Duché en cinq départements forestiers<sup>41</sup>, dirigés par un *commissaire général réformateur*.<sup>42</sup> Ces commissaires réunis en Chambre spéciale tranchaient toutes les questions forestières, notamment celles se rapportant à l'aménagement des forêts, aux délivrances d'arbres de futaie, aux défrichements et à l'exercice des droits d'usage.

En 1720, cette chambre fusionna avec le Conseil des finances sous la dénomination de Conseil des finances et des Eaux et Forêts.

Ainsi notre aïeul Jean-François, gruyer local, était en quelque sorte officier des Eaux et forêts, chargé d'échaquer les délits commis dans sa juridiction : le Ban d'Étival.<sup>43</sup>

Être gruyer, pouvait être un métier à risques, l'anecdote suivante nous le prouve :<sup>44</sup>

« Les forêts de Senones vont rester sans surveillance pendant une trentaine d'années, de 1635 à 1675 environ, car la fin de la guerre de Trente Ans (1648) n'amène pas une paix totale. Mais surtout, il y a des morts mystérieuses au service de la Gruerie.

En cette année 1635, une série de morts mystérieuses touche en effet les services de la gruerie des Comtes de Salm, il ne reste qu'un survivant. Ce dernier, Nicolas de France, en ce 23 octobre 1635, fait à cheval la tournée des « scies » (=scieries) dispersées sur son territoire, situées en pleine forêt ou dans de minuscules hameaux. Il a pour mission d'en toucher le loyer semestriel. Il sait que ses collègues se sont fait tuer dans des conditions mystérieuses. Si bien que nous ne nous étonnerons pas de le voir rentrer bredouille et d'expliquer à son employeur qu'en raison des malheurs de la guerre, il est impossible de réclamer le moindre sou aux habitants de la forêt.

Les bûcherons et les sagards<sup>45</sup> lui ont « *faict responce quilz navoient moyen dy Satisfaire a Cause que Lesdites Scyes navoient rien faict pour la pluspart d'aultant quilz avoient esté grandement empesché par Les Soldatz qui avoient prins tout ce qui servoient a mener Le bois sur Lesdites Scyes et prins tout ce quilz avoient trouvé, ne leur restant autre Chose que Leurs maisons et ce quilz avoient en fond.* »

En réalité, pendant toute la guerre et l'après-guerre, il existera une population vivant de la forêt, ce qui implique qu'il restait quelque chose de l'appareil de production..., et que cette population sait bien vivre de la forêt légalement et illégalement.

Le principal problème était d'empêcher les grands de ce monde de s'approprier toutes les richesses forestières. Il semblerait que la guerre leur ait donné les moyens de rééquilibrer à leur profit le partage des fruits de la forêt, et qu'ils ont su faire durer la situation bien au-delà de la période de la guerre de Trente Ans... par tous les moyens !

---

41. Celui des Vosges, dont le siège est établi à Épinal, comprend les grueries du même lieu, Mirecourt, Remoncourt, Darnay, Dampierre, Charmes, Vhâtel, Arches et Remiremont, Bruyères, Ste-Marie-aux-Mines, Valde Liège et Saint-Hyppolite, Saint-Dié et Raon, Denoeuvre, Badonviller, Comté de Salm et abbaye de Senones, Blâmont.

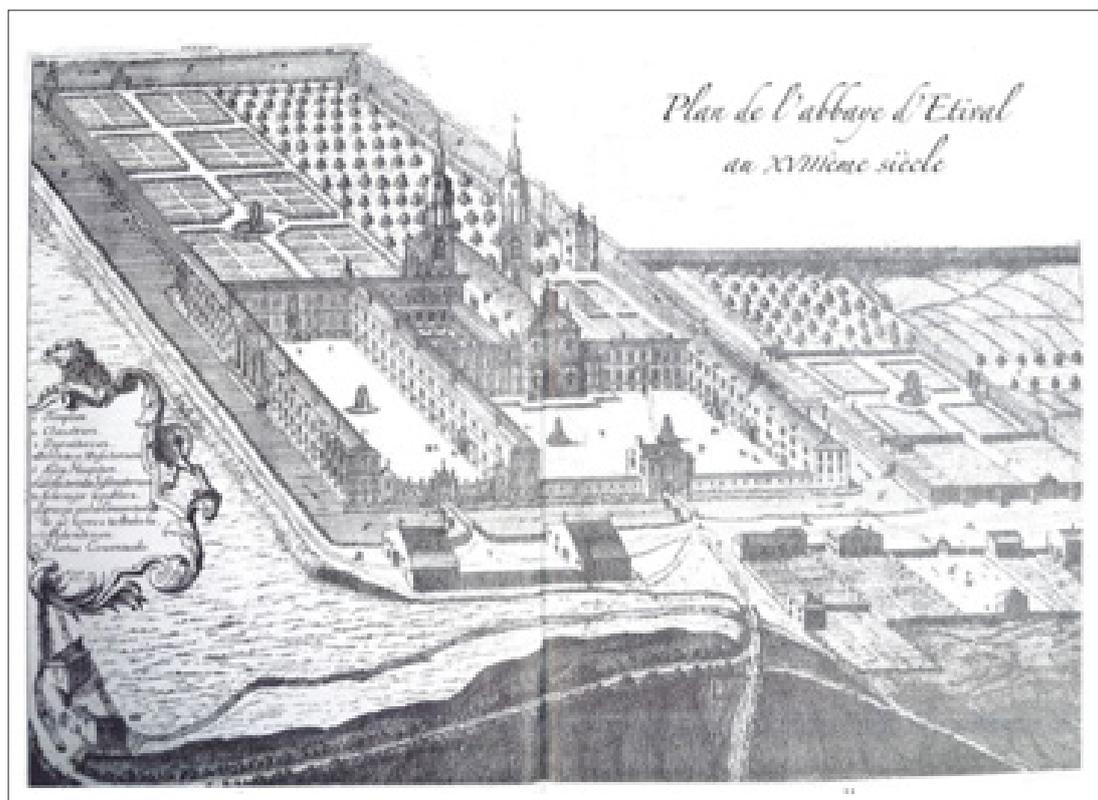
42. Archives départementales Meurthe-et-Moselle, B 847, layette n° 24, Ordonnances 4, n° 43.

43. En Lorraine, un édit du 17 décembre 1747 supprima les grueries et répartit les forêts lorraines en 15 maîtrises particulières. Les commissaires réformateurs – qui avaient pris le titre de *grand gruyer* furent supprimés, et remplacés en 1756 par un seul *grand maître*.

44. Je ne me souviens plus sur quel livre ou revue j'ai copié cette anecdote...

45. Ouvrier qui débite le bois en planches dans les scieries des Vosges.

### 4.3 L'ABBAYE D'ÉTIVAL EN QUELQUES MOTS



L'abbé d'Étival était seigneur haut justicier sur le territoire dépendant de l'abbaye d'Étival, appelé ban d'Étival<sup>46</sup> comme Épiphan Louis, abbé régulier de l'abbaye d'Étival de l'ordre des Prémontrés, l'explique dans l'aveu et dénombrement rendu au roi de France en la Chambre royale à Metz le 2 janvier 1681 :

« Dans toute la seigneurie d'Étival [...], je suis seigneur haut justicier moyen et bas, avec toute sorte de droit de hautes et basses amendes, épaves, confiscations [...] et généralement tous les autres privilèges des hauts justiciers. J'y ai encore droit de justice foncière outre la juridiction en haute justice. J'y ai un autre et second degré qui est celui d'appel vulgairement dit droit de buffet. La haute justice s'y exerce par un maire, un échevin, un procureur fiscal, pour le tutélaire par un tabellion clerk juré, et un doyen ou sergent, desquels tous j'ai droit de la création seul sans part d'autrui [...]<sup>47</sup>. »

Le dernier abbé, Louis-Charles Hugo<sup>48</sup>, mourut le 2 août 1739. Il fut à l'origine de la création des armes de l'abbaye.

46. Le ban d'Étival est défini ainsi par l'abbé d'Étival en 1681 : « La seigneurie et ban d'Étival sont distingués en deux bans : le haut et le bas [...] Dans lesdits bans d'Étival, il y a 14 villages présentement réduits en hameaux, savoir dans le bas ban : le Vivier, la Fosse, le Mesnil, Pajaille, Deyfosse et Saint-Rémy ; dans le haut ban : Nompatelize, Biarville, Bréhimont, la Vacherie, Herbaville, Saulceray, la Bourgonce et la Salle ou Hoste du Bois, dans lesquels bans il y avait près de 600 familles réduites à 80 environ », Arch. dép. Vosges, 17 H 23.

47. Arch. dép. Vosges, 17 H 23.

48. Archives départementales des Vosges : Série H clergé régulier avant 1790, H17 : abbaye d'Étival.



On peut voir des armoiries au pied du portrait de Charles-Hyacinthe-Louis Hugo (1667-1739), abbé d'Étival. Ce sont les armoiries que le cardinal Jean de Lorraine et son frère Antoine donnèrent à **Georges Hugo**<sup>49</sup>, en l'anoblissant l'un le 14 avril 1535, et l'autre le 16 octobre 1537, « pour lui et pour sa postérité, née et à naître en légitime mariage ».

Charles-Hyacinthe Hugo, Charles-Louis en religion, son descendant en quatrième génération<sup>50</sup> peut donc – de droit – porter ce blason

Charles-Louis Hugo, historiographe de l'ordre, a réorganisé la bibliothèque (*peut-être enrichie des manuscrits du prieuré d'Hérival, commune du Val d'Ajol, Vosges*). Une imprimerie fut installée dans l'abbaye, dans l'aile droite du bâtiment nord. Commence alors la cotation, le catalogage et le marquage de provenance sur les livres de la bibliothèque.

Pour cette occasion, il commanda au graveur Claude-François Nicole de Nancy un *ex-libris* gravé apposé sur les livres en 1735.



Source : conférence prononcée le 19 octobre 2018 à Étival Clairfontaine dans le cadre des journées « Études vogiennes sur le thème *l'Héritage des abbayes dans les bibliothèques publiques vosgiennes* ».

49. La famille Hugo est connue depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Elle remonte à Jean, capitaine dans les troupes de René II, duc de Lorraine, qui demeurait à Rouvroi-sur-Meuse. C'est son fils George, également au service des ducs de Lorraine, qui fut anobli.

50. D'HOZIER Louis-Pierre, Armorial général de la France, registre quatrième, 1752 : <http://www.blamont.info/pdf/armorial.pdf>

Examinons l'écu central de cet ex-libris :

- a) En parti dextre, l'écu central reprend normalement les armes de la famille Hugo, car les ecclésiastiques issus de familles nobles conservent les armes de leur famille, auxquelles les membres du clergé régulier ajoutent les armoiries de l'ordre auquel ils appartiennent, soit en chef, soit en parti. C'est le cas ici.
- b) En parti senestre, le fond est gravé de hachures perpendiculaires. En gravure ces hachures représentent une des cinq couleurs du blason que l'on représente en émail par le rouge et qu'en héraldique on appelle **gueule**. Le gueules serait gage de générosité, de courage, de hardiesse ou d'intrépidité.

Il est semé de **billetes** d'argent, meuble d'armoiries affectant la forme d'un carré long ou d'un billet. Les billetes seraient l'emblème de la franchise, parce qu'*il n'y avait que les gens libres qui en puissent porter autrefois*<sup>51</sup>.

Un bras droit vêtu d'argent, appelé en héraldique **dextrochère**, est représenté tenant une **crosse**, emblème de la dignité épiscopale, de l'autorité du pasteur.

C'est plus qu'un signe d'honneur. On l'appelle aussi *pédum*, bâton de berger, parce qu'il a la forme du bâton recourbé dont les anciens bergers se servaient pour saisir les moutons par les pieds, afin de les arrêter dans leur course vagabonde.

Nous remarquons que cette crosse est tournée en dedans, ce qui est conforme, car si les évêques portent (en leurs armes) la crosse tournée en dehors, les abbés la portent tournée en dedans, afin de montrer que leur juridiction n'est que dans le cloître.

Voyons maintenant les **ornements extérieurs**

L'écu est entouré de deux angelots portant Mitre et Crosse, surmonté d'une couronne et d'un chapeau de prêtre au large bord d'où tombent deux cordelières à glands.

- a) **Les angelots ou chérubins.** Conformément à la règle, la MITRE des évêques est présentée posée de front par l'angelot à dextre, et la crosse à senestre par l'autre angelot. Nous notons qu'ici la crosse est tournée en dehors. Le chérubin est symbole de la sagesse et de l'intelligence<sup>52</sup>.
- b) **La couronne.** Elle est très employée comme ornement extérieur de l'écu. Elles marquaient initialement la royauté mais, du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, elles se normaliseront en fonction de la hiérarchie nobiliaire (roi, duc, marquis, comte, vicomte, baron).



Ici, notre couronne surmontée de neuf perles rangées<sup>53</sup> semble marquer la dignité de comte. Cela me semble étrange, car l'abbaye est sous contrôle du Duc de Lorraine.

Monsieur Daniel Thiery, Président de la société savante des « *Amis du ban d'Étival* » me confirme « *qu'elle est l'expression du rang donné au père abbé* » qui exerce à l'intérieur de ses domaines les droits comtaux.

- c) **Le chapeau de prêtre.** Les gens d'Église remplacent le heaume et le cimier trop militaires par un insigne de leur dignité. Le chapeau de prêtre, muni de larges bords et de cordelières à glands dont le nombre et la couleur déterminent une hiérarchie<sup>54</sup>.

51. GASTELIER de la TOUR – *Dictionnaire héraldique*.

52. D'après le *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Nicolas Viton de Saint-Allais.

53. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Couronne\\_\(héraldique\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Couronne_(héraldique))

54. MENZLER Claude, *L'Héraldique*, Éditions Ouest-France, 1997.

Ainsi, un cardinal affichera trente glands de couleur rouge, un patriarche trente glands verts. Pour sa part, un archevêque devra orner sa cordelière de vingt glands verts, tandis que l'évêque n'en présentera que douze également verts. Notre chapeau porte vingt glands il appartient donc à un archevêque. Ils doivent être verts.

### Revenons un instant à l'Histoire.

Nous remarquons que, en 1735, le chapitre de Saint-Dié, les abbayes d'Étival, de Senones et de Moyenmoutier refusaient toujours de reconnaître la juridiction des évêques de Toul : ils relevaient du Saint-Siège et, par conséquent, aucun évêque n'avait de pouvoirs sur eux. Cet état de choses se prolongea jusqu'en 1777, date de la création de l'évêché de Saint-Dié. Ils formaient « le pays de nul diocèse ».

Cette lutte fut d'une très grande acuité aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les évêques de Toul refusèrent aux populations les sacrements que seuls ils ont le pouvoir de donner : la confirmation, par exemple. En suite d'accords souvent renouvelés et aussi souvent rompus, les évêques allaient dans ces paroisses donner la confirmation. Ils y allaient officieusement à titre d'invités par les abbayes qui ne leur auraient pas permis de paraître officiellement comme évêques de la région.

Bientôt, les évêques se refusèrent à jouer cette petite comédie et entendirent se montrer dans ces régions contestées comme évêques reconnus. Tout naturellement le chapitre et les abbayes refusèrent, et il n'y eut plus de confirmation.

C'est à ce moment que le duc Léopold tenta d'obtenir la création d'un évêché<sup>55</sup> : il demandait que la grande-prévôté de Saint-Dié, avec l'adjonction des abbayes, fut transformée en évêché. Le pape Clément XI envoya sur place un légat (1717), pour étudier la question, mais le « gouvernement » français se mit en travers et le pape ne put faire que de vagues promesses. Le négociateur, l'abbé Jean-Claude Sommier, curé de Champ, revint avec de bonnes paroles et le titre de camérier d'honneur et ce fut tout.

Envoyé à Venise par le duc (1724), Sommier poussa jusque Rome afin d'offrir au pape quelques-uns de ses ouvrages. Très bien accueilli, le pape Benoît XIII (29 janvier 1725) le consacra archevêque de Césarée.

*« Après quoi, raconte Dom Calmet, le pape ordonna à M. Sommier de lui dire s'il était vrai qu'il y eut en Lorraine des territoires de nul diocèse où l'on ne portait plus depuis longtemps les secours qui dépendent de l'ordre épiscopal, surtout le sacrement de la confirmation.*

*M. Sommier lui répondit que ce qu'on lui avait dit était très vrai. Sa Sainteté lui demanda les raisons, pourquoi tant de pauvres peuples étaient abandonnés, et M. Sommier répondit qu'autrefois les évêques voisins ne faisaient pas difficultés d'y porter leur secours, sur l'invitation des prélats de ces territoires, mais que depuis un certain temps les évêques de Toul prétendant en être les ordinaires, et comme les prélats de ces lieux ne voulaient pas les recevoir en cette qualité, on n'y voyait plus d'évêques y faire ces fonctions.*

*Sur quoi le Saint-Père, après avoir levé les yeux et les mains au ciel en signe d'indignation et de déplaisir, dit hautement et de manière à se faire entendre de tous les assistants : Hé bien ! archevêque de Césarée, je vous établis et vous donne mon pouvoir pour exercer les fonctions d'ordre épiscopal, pendant toute votre vie, dans les territoires exempts, qui sont dans les états du duc de Lorraine ; ce que Sa Sainteté répéta deux fois avant sa sortie de l'église. »* Un bref du pape envoyé au duc confirma ces pouvoirs<sup>56</sup>.

Ce titre d'archevêque donné à l'abbé Sommier suggéra au duc Léopold l'idée d'arriver à son but par une voie détournée. Il obtint du grand-prévôt en fonction<sup>57</sup>, Mahuet, sa démission, et nomma le nouvel archevêque de Césarée, faisant ainsi l'union personnelle de la dignité épiscopale et de la grande-prévôté. L'abbaye était donc depuis 1725 sous la tutelle de l'archevêque de Césarée Jean-Claude Sommier

---

55. Les ducs de Lorraine tentèrent bien des fois d'obtenir un évêché lorrain. Jusqu'à l'annexion de Toul et Metz à la France, ils étaient parvenus à faire occuper ces évêchés par des membres de leur famille ou par des évêques qui leur étaient dévoués. Mais, à partir de cette époque, les rois de France, dont le but constant était de réunir la Lorraine à la France, s'attachèrent à empêcher la création d'un évêché lorrain et à empêcher toute nomination d'évêque favorable aux souverains lorrains. Sources : *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 1892.

56. Dom CALMET, *Histoire de la Lorraine*

57. Le prévôt, dans le duché de Lorraine, exerçait un triple pouvoir : civil, judiciaire et militaire. Il faisait publier et adressait aux maires les ordonnances ducales qu'il recevait du bailli. Il poursuivait les malfaiteurs, surveillait les foires et rendait la justice en temps de paix.

### Écu de l'abbaye d'Étival

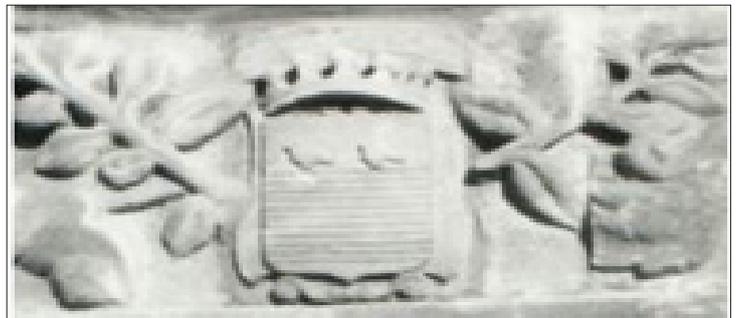


En parti dextre, l'écu reprend normalement les armes de la famille Hugo<sup>58</sup>, car les ecclésiastiques issus de familles nobles conservent les armes de leur famille, auxquelles les membres du clergé régulier ajoutent les armoiries de l'ordre auquel ils appartiennent, soit en chef, soit en parti.

En parti senestre, l'écu reprend les armes des Prémontrés



Frise supérieure côté gauche du portail de l'abbaye d'Étival  
(Armes des Prémontrés)  
Photo : Daniel Thiery

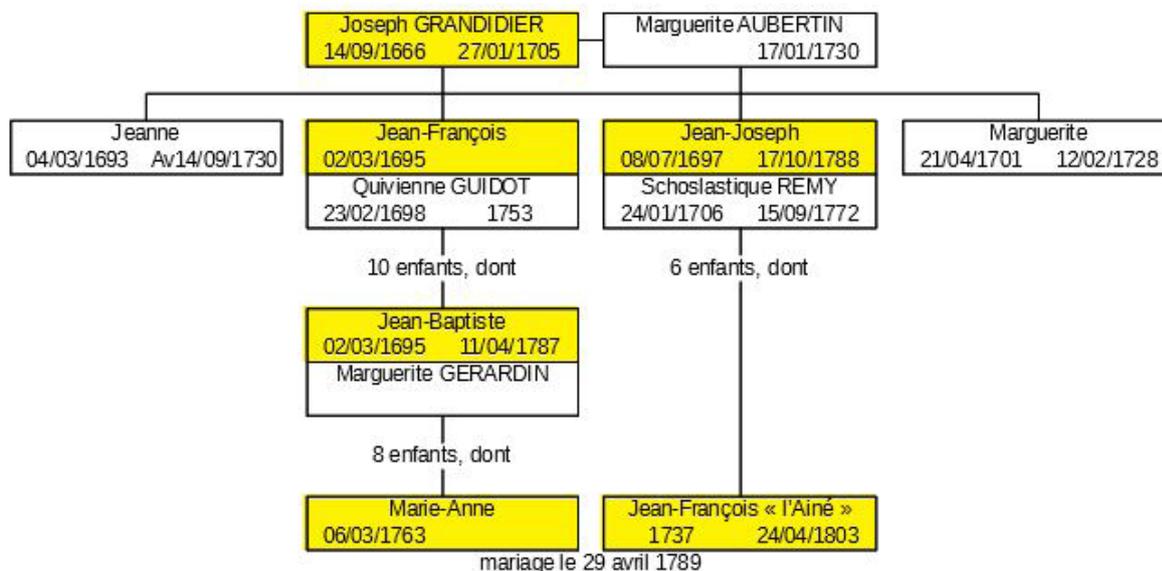


Frise supérieure à droite au-dessus le portail de l'abbaye d'Étival  
(Armes de la famille Hugo)  
Photo : Daniel Thiery

58. La famille Hugo est connue depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Elle remonte à Jean, capitaine dans les troupes de René II, duc de Lorraine, qui demeurait à Rouvroi-sur-Meuse. Ce sont les armoiries que le cardinal Jean de Lorraine et son frère Antoine donnèrent à son fils Georges Hugo, en l'anoblissant l'un le 14 avril 1535, et l'autre le 16 octobre 1537, « pour lui et pour sa postérité, née et à naître en légitime mariage ». La famille Hugo est connue depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Elle remonte à Jean, capitaine dans les troupes de René II, duc de Lorraine, qui demeurait à Rouvroi-sur-Meuse. C'est son fils George, également au service des ducs de Lorraine, qui fut anobli.

## 5-JEAN-FRANÇOIS « DIT L'AÎNÉ » ÉPOUSE MARIE-ANNE SA PETITE COUSINE

Revenons à notre généalogie :



**Jean-François** est né le 2 mars 1695 et décèdera le 2 juillet 1742 à La Bourgonce.  
Mariés à Quivienne Guidot (ou Guidat) le 20 mai 1716, ils auront 10 enfants :

- 1 – **Jean-François** : né 12 décembre 1717, décédé avant 1759. Prêtre, il était diacre en 1743 l'Abbaye d'Etival, où il a marié son frère Jean-Joseph.
- 2 – **Jean-Joseph** : né le 4 juillet 1720 décédé le 8 août 1745. Marié le 12 février 1743 à Marguerite Rémy Veuve Gérardin, il aura un enfant Marie-Anne.
- 3 – **Marguerite** : née le 14 décembre 1711, décédée le 8 avril 1793. Mariée à Michel Davoux de La Vacherie le 18 février 1743, elle aura 5 enfants de 1744 à 1751.
- 4 – **Anne** : née en 1724, décédée le 24 mai 1742
- 5 – **Benoît** : né le 14 septembre 1727, décédé avant 1759. Marié à Marguerite Colin, il aura quatre enfants.
- 6 – **Scholastique** : née le 27 mai 1730, décédée le 5 juin de la même année
- 7 – **Scholastique** : née en 1731 ou 1732, décédée le 18 décembre 1756. Mariée le 9 juin 1750 à François Moraux de Varangéville (54)
- 8 – **Marie** : née le 14 février 1734, décédée le 28 octobre 1734
- 9 – **Jean-Baptiste** : né en 1737, décédé le 11 avril 1787. Marié le 12 juillet 1756 à Marguerite Gérardin, il aura huit enfants dont **Marie-Anne** née le 6 mars 1763.
- 10 – **Nicolas** : encore mineur, lorsqu'il se marie le 15 février 1759 avec Anne Voinier à Chaligny (54)

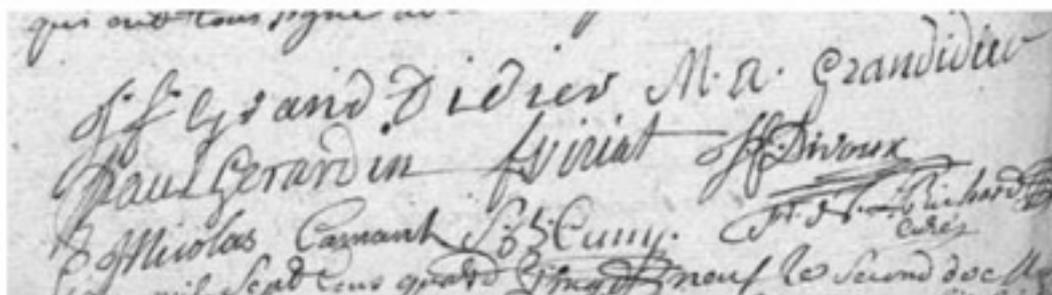
**Jean-Joseph** : né le 8 juillet 1697 à l'Hoste du Bois (La Salle) décède le 17 octobre 1788.  
Il s'est marié à Scholastique Rémy de La Vacherie. Ils eurent sept enfants :

- 1- François : né en 1731, décédé à l'âge de 10 mois le 27 juillet 1732
- 2- Jean-Joseph : né le 12 janvier 1733, décédé le 26 octobre 1743
- 3- Marie : née le 14 février 1734, décédée le 28 octobre 1734
- 4- **Jean-François « Aîné »** : né en 1737 notre aïeul en ligne directe
- 5- Marguerite : mariée le 10 février 1770 à François Virat de Rambervillers
- 6- Marie : mariée le 20 avril 1773 à Nicolas Drouet de Rambervillers
- 7- Jean-Baptiste : né le 11 mai 1741 à Nompatelize.

**JEAN-FRANÇOIS « AÎNÉ » A 52 ANS LORSQU'IL ÉPOUSE SA PETITE COUSINE ANNE-MARIE ÂGÉE DE 26 ANS.**

Pour une meilleure lisibilité, j'ai choisi de reporter à la page suivante la copie de l'acte de mariage et sa transcription.

Intéressons-nous néanmoins aux signatures.

A photograph of a handwritten document, likely a marriage act, showing several signatures in cursive. The most prominent signature is 'J.F. Granddidier' written in a large, bold hand. Below it, other names are visible, including 'Paul Gerardin', 'F. Viriat', and 'J.F. Richard'. The text is somewhat faded and difficult to read in places.

Il est curieux de noter que dans l'acte : Jean-François **Granddidier** est dit fils de Jean-Joseph **Granddier**, ce qui confirme que l'orthographe des noms de famille n'est pas encore bien fixée. De même lors des signatures : Jean-François confirme et signe **J.F GrandDidier** alors que Marie-Anne signe **M.A Granddier**.

Mariage 1 L'an mil sept cent quatre vingt neuf le vingt huit d'avril  
 2 après avoir publié un ban le douze du même mois, à la messe  
 3 paroissiale avec dispense des deux autres accordée par Monseigneur  
 4 l'évêque de St Diez en date du onze du dit mois, entre Jean-François  
 5 Granddidier âgé de cinquante deux ans fils majeur des defunts  
 6 Jean-Joseph Granddidier et de Scholastique Rémi d'une part  
 7 et entre Marie Anne Granddidier âgée de vingt six ans pour fille  
 8 aussi majeure du défunt Jean-Baptiste Granddidier et de Marguerite  
 9 Gérardin d'autre part. L'un et l'autre de cette paroisse sans opposition  
 10 faite ni d'empêchement découvert que celui du second au  
 11 troisième degré de consanguinité dont ils ont obtenus dispense  
 12 avec Monseigneur l'Evêque de St Diez datée du six du dit  
 13 mois Je soussigné curé de La Bourgonce avoir reçu le mutuel  
 14 consentement de mariage du dit Jean François Granddidier et  
 15 de la dite Marie Anne Granddidier et leur ai donné  
 16 la bénédiction nuptiale dans notre église paroissiale de  
 17 La Bourgonce présent et consentant J Paul Gérardin  
 18 laboureur résidant à Bréhimont curateur régisseur de l'épouse  
 19 du consentement de la susdite Marguerite Gérardin  
 20 mère de l'épouse en présence de François Viriat  
 21 laboureur beau-frère de l'époux, de Sébastien Cuni son  
 22 neveu chandelier, l'un et l'autre résidant à Rambervillers  
 23 de Jean François Divoux marchand résidant à St Diez  
 24 cousin germain de l'épouse et de Jean Nicolas Camant  
 25 laboureur résidant à La Vacherie oncle maternel de l'épouse  
 26 qui ont tous signé avec les époux et moi

### Transcription

Mariage de Jean-François Granddidier et Marie-Anne Granddidier

- 1 - L'an mil sept cent quatre vingt neuf le vingt huit d'avril
- 2 - après avoir publié ... ban le douze du même mois, à la messe
- 3 - paroissiale avec dispense des deux autres accordée par Monseigneur
- 4 - l'évêque de St Diez en date du onze du dit mois, entre Jean-François
- 5 - Granddidier âgé de cinquante deux ans fils majeur des defunts
- 6 - Jean-Joseph Granddidier et de Scholastique Rémi d'une part
- 7 - et entre Marie-Anne Granddidier âgée de vingt six ans pour fille
- 8 - aussi majeure du défunt Jean-Baptiste Granddidier et de Marguerite
- 9 - Gérardin d'autre part. L'un et l'autre de cette paroisse sans opposition
- 10 - faite ni d'empêchement découvert que celui du second au
- 11 - troisième degré de consanguinité dont ils ont obtenus dispense
- 12 - avec Monseigneur l'Evêque de St Diez datée du six du dit
- 13 - mois Je soussigné curé de La Bourgonce avoir reçu le mutuel
- 14 - consentement de mariage du dit Jean François Granddidier et
- 15 - de la dite Marie-Anne Granddidier et leur ai donné
- 16 - la bénédiction nuptiale dans notre église paroissiale de
- 17 - La Bourgonce présent et consentant J Paul Gérardin
- 18 - laboureur résidant à Bréhimont curateur régisseur de l'épouse
- 19 - du consentement de la susdite Marguerite Gérardin
- 20 - mère de l'épouse en présence de François Viriat
- 21 - laboureur beau-frère de l'époux, de Sébastien Cuni son
- 22 - neveu chandelier, l'un et l'autre résidant à Rambervillers
- 23 - de Jean François Divoux marchand résidant à St Diez
- 24 - cousin germain de l'épouse et de Jean Nicolas Camant
- 25 - laboureur résidant à La Vacherie oncle maternel de l'épouse
- 26 - qui ont tous signé avec les époux et moi

## UN MARIAGE SCANDALEUX ?

Ce mariage peut paraître doublement scandaleux : différence d'âge importante, consanguinité.

1 – À cette époque, les mariages qui faisaient particulièrement scandale étaient effectivement ceux contractés entre deux personnes d'un âge très inégal. Les jeunes du village, pour montrer leur mécontentement envers les nouveaux époux, organisaient souvent un charivari,<sup>59</sup> même si les autorités religieuses condamnaient cette pratique considérée comme une atteinte à la sainteté du mariage.

Le duc Léopold 1er n'en voulait plus, ces charivaris pouvant faire naître « *des querelles, des disputes, des collisions où l'on se tirait à coups de pistolet ou de fusils, où l'on donnait des coups d'épée, où l'on se faisait des blessures graves et quelquefois mortelles* ». Aussi, la Cour Souveraine rend en janvier 1715, un arrêt qui « *interdit à toutes personnes de s'attrouper dorénavant le jour ou la nuit pour outrager par paroles ou voies de fait, sous quelque prétexte que ce soit, les gens qui se marient en premières ou secondes noces, quand bien ce serait des étrangers, et d'en exiger aucuns droits en argent, en vin ou en effets ; à peine d'être procédé extraordinairement contre les coupables. Les officiers locaux sont tenus d'informer contre eux, sur-le-champ et sans attendre plaintes ou dénonciations et de les faire condamner à la prison et solidairement à l'amende.* »<sup>60</sup> Malgré la réitération ces interdictions, le charivari perdura néanmoins jusqu'à la fin du XIXe siècle.

2 – Il n'y avait encore aucune distinction entre mariage civil et mariage religieux, le droit applicable au mariage était celui de l'Église.<sup>61</sup> Selon le droit canon, Jean-François et Marie-Anne sont parents du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> degré. Hors l'Église interdisait les unions jusqu'au 4<sup>e</sup> degré, mais des dispenses pouvaient être accordées pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> degrés.

► L'acte de mariage nous précise qu'une dispense a bien été accordée par l'évêque.

En Lorraine, depuis le 12 septembre 1572, un édit du duc Charles III obligeait les garçons jusqu'à 30 ans et les filles jusqu'à l'âge de 25 ans à se pouvoir du consentement de leurs parents. Le duc Léopold 1<sup>er</sup> qui a réformé cet édit a toutefois tenu de faire respecter l'autorité parentale en contraignant les enfants d'âge mûr à se laisser guider par leurs parents dans un choix aussi important que celui d'une femme ou d'un mari.

► L'acte de mariage confirme que Anne-Marie (bien âgée de 26 ans) a reçu consentement de sa mère et de son curateur (son père étant décédé).

Ce mariage nous offre l'occasion d'étudier **quelles étaient les mœurs sociales au XVIII<sup>e</sup> siècle**.

L'amour n'avait pas encore de place centrale dans le choix du conjoint au profit de motifs plus matériels, même si la liberté de choix était plus grande et l'amour davantage présent dans les masses paysannes et la plèbe urbaine que dans la moyenne et haute bourgeoisie ou dans les milieux aristocratiques.

Un édit du duc Charles III du 12 septembre 1572, reconnaissant qu'il était dangereux de laisser aux enfants la liberté de se marier au gré de leurs désirs et contre la volonté de leurs parents, obligeait les garçons jusqu'à trente ans et les filles jusqu'à l'âge de vingt-cinq à se pourvoir du consentement de leurs parents.

Le duc Léopold 1<sup>er</sup> (1679 - 1729) réforme cet édit, en prenant soin toutefois de faire respecter l'autorité paternelle. Il n'entend pas cependant la porter jusqu'à l'excès, mais seulement contraindre les enfants jusqu'à un âge mûr à se laisser guider par leurs parents dans un choix aussi important que celui d'une femme ou d'un mari.

Ainsi, le mariage est avant tout une affaire de famille, les chefs de famille avaient leur mot à dire sur cette question importante : « *Un bon mariage, s'il en est, refuse la compagnie et les conditions de l'amour* ».

59. Le *charivari* est défini dans le *Dictionnaire universel* de Furetière, paru en 1690, comme un « *bruit confus que font des gens du peuple avec des poëles, des bassins et des chaudrons pour faire injure à quelqu'un. On fait des charivaris en dérision des gens d'un âge fort inégal qui se marient.* »

60. *Justice et Traditions populaires en Lorraine au XVIII<sup>e</sup> siècle*. [Documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/44311/CL\\_1979\\_4\\_106.pdf](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/44311/CL_1979_4_106.pdf) (consulté le 2/11/2018).

61. C'est le Code Napoléon de 1804 qui a sorti le droit matrimonial français de la tutelle ecclésiastique.

Nous sortons des misères de la guerre de Trente Ans, le duc de Lorraine réorganise son avenir. Il invite les habitants d'autres régions à venir combler les vides de la population locale décimée par la guerre et les épidémies de peste et choléra<sup>62</sup>. Mais il souhaitait aussi mettre de l'ordre dans les mœurs, les us et coutumes de ses sujets. Ainsi il régla :

– l'âge de la majorité : édit du 8 mars 1723

– l'âge du mariage : il rétablit dans toute sa force l'édit de son prédécesseur le duc Charles III daté du 12 septembre 1572 permettant de déshériter les enfants qui se marieront sans le consentement de leurs parents, qu'il désigne « *indignes et incapables de tous profits, avantages, donations à cause de noces, et douaires qu'ils pourraient avoir stipulés par les contrats de semblables mariages ou qui seraient attribués par les coutumes aux personnes mariées. Les entremetteurs de ces sortes d'unions et ceux qui y assisteraient contre l'intention des pères et mères encourent une amende qui peut être portée jusqu'au tiers de la valeur de leurs biens et même punition corporelle, s'ils sont roturiers* ».

– le remariage<sup>63</sup> : Léopold établissait en principe que le mariage tirait son institution du droit divin et du droit naturel, qu'il servait de fondement à la société civile, et que les lois humaines l'avaient pris avec justice sous sa protection. Mais les secondes noces lui paraissaient répréhensibles à certains égards.

Les lois romaines flétrissaient par des peines rigoureuses les femmes qui se remariaient dans l'année du deuil et réprimaient par de sages précautions les libéralités indiscretes de ces femmes envers leurs seconds maris.

Le droit canonique, touché par des considérations plus importantes, avait rendu l'honneur aux secondes noces, en conservant la distinction due aux premières, et quoique les nations chrétiennes se fussent presque toutes conformées à cette règle, la plupart en limitaient les avantages « *pour empêcher que les bienfaits de l'époux précédé en faveur du survivant ne passent dans une famille étrangère, au mépris de l'ancienne affection conjugale ensevelie avec le défunt et au préjudice des premiers enfants* »

La prévoyance judicieuse de ces lois n'avait pas encore été admise en Lorraine, « *dont les us et coutumes ne pourvoient à la conservation des droits des enfants, du premier lit contre la licence des secondes noces, et il en résultait beaucoup de désordre dans les familles.* »

Léopold « *ordonne, par son édit du 22 septembre 1711, que dorénavant ceux de ses sujets, hommes ou femmes, qui ayant des enfants d'un lit précédent ou des petits-enfants en provenant, viendront à se remarier, ne pourront avantager directement ou indirectement leurs nouveaux maris ou femmes, les pères, mères et enfants de ceux-ci, non plus que les personnes interposées par fraude ni leur donner par aucune sorte d'acte, deniers comptants, dettes actives, immeubles ou autres effets à eux appartenant au-delà la portion avenante à celui des enfants du premier lit qui prendra le moins de succession, soit a ab intestat, soit en vertu de dispositions testamentaires.* »

Il régla également :

– la durée du deuil : « Le grand deuil et le petit deuil portés par les femmes au décès de leurs maris sont limités à six mois, de même que ceux des femmes, des pères, mères ; beaux-pères et belles-mères, aïeux et aïeules, et autres personnes dont on est héritier ou légataire universel.

Les deuils des frères et sœurs, des beaux-frères et belles-sœurs de qui on n'hérite point, ne durent que trois mois et tous les autres un mois. »

– l'inhumation : Les habitants de la campagne avaient, en ce début du XVII<sup>e</sup> siècle, la funeste habitude d'ensevelir précipitamment leurs morts. Cette précipitation avait eu plusieurs fois pour effet

---

62. Il est intéressant de noter que des Feistauer (originaire de Faistau, état de Salzbourg dans le Tyrol autrichien), bûcheron et verrier s'installèrent à Soucht (57) à cette période. Nous retrouverons leurs descendants dans les années 1920. Julien Feistauer sera le beau-frère de Germaine Gaudet, épouse de Paul Grandidier mon grand-père. Son fils Lucien sera mon parrain. De même pour les Bretzner (originaire de Koppl également du district de Salzbourg-Umgebung en Autriche) eux aussi verriers qui s'installèrent à Soultz (68). Nathalie Bretzner est ma compagne.

63. Veuve à 43 ans, Marie-Anne se remarie le 8 juillet 1806 à La Salle avec Paul Gérardin (47 ans), lui-même veuf de Marguerite Mainbourg.

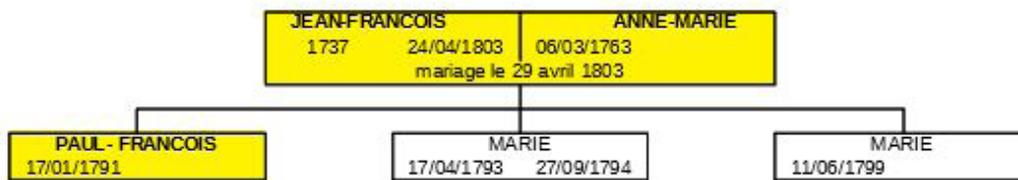
d'ôter la vie à des malades simplement tombés en syncope ou évanouis, et qui seraient revenus à eux si on ne leur avait pas coupé la respiration !<sup>64</sup>

Son ordonnance du 24 janvier 1725 « exige qu'aucun mort ne soit plus enseveli que douze heures après qu'il aura rendu le dernier soupir. Pendant ces douze heures, son visage restera découvert et rien ne pourra gêner sa respiration [...] Toute infraction à cette règle sera réprimée par une punition exemplaire.<sup>65</sup> »

– Les jeux de hasard, le charivari ou encore la justice: Celle-ci était assurément arbitraire et onéreuse. C'était le juge qui tout puissant pour établir la peine et l'ajuster au mieux de la gravité du délit poursuivi. L'« honnêteté » du juge n'était pas reconnue par la population. Les violences que subit l'huissier, représentant direct de la justice et au contact de la communauté d'habitants, en sont la preuve.

De fait, toute une (petite) délinquance échappe totalement à la justice et est réglée par la communauté elle-même. Dans la société villageoise vosgienne, l'attachement des familles à l'honneur et au secret est primordial. Rien ne doit filtrer au-dehors des problèmes rencontrés, tout doit être caché au regard des autres, des étrangers...

Les époux auront trois enfants, dont Paul-François notre aïeul en ligne directe



64. Ces fâcheux événements n'étaient pas attribués à la méchanceté, mais à l'imprudence et la méconnaissance.

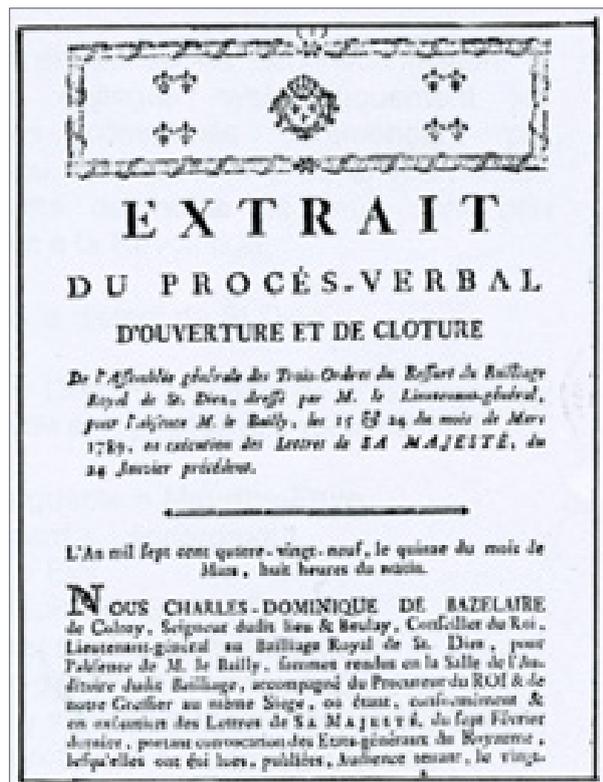
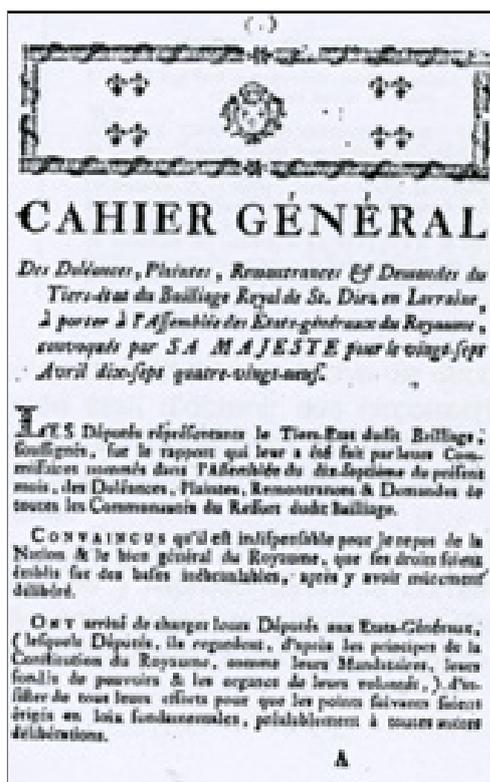
65. On pourra cependant abréger ce délai dans les cas d'infection ou de maladies contagieuses, et lorsque les médecins auront déclaré qu'il y aurait danger à laisser plus longtemps les corps sans sépulture.

## 6- PAUL-FRANÇOIS GRANDIDIER CULTIVATEUR ET MAIRE DE LA SALLE<sup>66</sup>

1789 : L'insurrection était inévitable... Une grave crise morale, mise en exergue par les Philosophes (caractère absolutiste du pouvoir royal – caractère étatique de la religion) associée à une crise sociale (la noblesse prélevant, avec le riche clergé, une part significative de la production agricole pour s'assurer une vie fastueuse), amplifiée par les dépenses de la Guerre d'Amérique qui aggrave le déficit endémique du Trésor royal, mais aussi par la mauvaise récolte de 1788, qui dans une économie de subsistance fait monter le coût du grain et entraîne de facto une flambée des prix jusqu'à 100 % dans l'Est du pays.

Cette situation catastrophique, ainsi que l'opposition des Parlements obligent le roi Louis XVI à convoquer les États généraux, qui n'avaient pas été réunis depuis 1614...

**Les cahiers de doléances :** Dans le but de préparer ces derniers, des cahiers de doléances sont rédigés et les élections des représentants des différents ordres se font en mars et avril 1789. Le roi ouvrira les États-Généraux le 5 mai 1789.



66. Dans un acte passé devant Maître Poupav notaire à Saint-Dié, le 7 février 1859, il est dit cultivateur et maire de La Salle, mais nous n'avons pas trouvé confirmation. La mairie de La Salle n'a dans ses archives que la liste des maires depuis janvier 1883..

À Saint-Dié, dans ces cahiers de doléances, les représentants des trois ordres réclament notamment :

- le respect de la liberté individuelle,
- le rétablissement des états provinciaux
- l'égalité devant l'impôt
- la responsabilité ministérielle.

Pour la province, ils réclament

- l'exemption de la dette contractée avant la réunion de la Lorraine à la France,
- la simplification de l'assiette et du recouvrement de l'impôt,
- la suppression de la foire, des douanes, des maîtrises des Eaux et forêts,
- la suppression des sièges (offices achetés) de municipalité et police.

Pour Saint-Dié, le rétablissement du droit de pêche dans la Meurthe. Le Tiers-État demande en outre le vote par tête et non par ordre aux États Généraux, l'accession de tous les citoyens à tous les emplois et la liberté de la presse.

**C'est dans cette période trouble que Paul François GRANDIDIER voit le jour, le 17 janvier 1791.**

Fils de Jean-François « Aîné » et de Marie-Anne Grandidier. Il se marie avec Odile Tisserand (20 septembre 1793 – 14 mai 1866) de Saint-Dié. Il décédera le 30 septembre 1861 à La Salle, mais sera inhumé comme son épouse à La Bourgonce.

Ils auront 5 enfants, tous nés à La Salle :

- 1– **Paul** : né le 18 juillet 1814
- 2– Marie : née le 15 février 1836 – décédée en 1893  
mariée le 9 février 1836 à Nicolas Maugendre de Bréhimont  
inhumée avec son mari à Saint-Michel-sur-Meurthe
- 3– **François** : né le 19 septembre 1817 – décédé le 26 décembre 1895  
marié le 26 janvier 1845 à Joséphine Tenette à Ville sur Illon  
Il aura 3 enfants
  - 3-1 **Marie**<sup>67</sup> : née le 28 mars 1846
  - 3-2 Paul-François : né le 18 septembre 1848 – décédé le 1<sup>er</sup> décembre 1848
  - 3-3 Camille-Zoé : née le 19 janvier 1850 – décédée en 1930 à Paris
- 4– Marie-Claire : née le 9 mars 1819
- 5– Marie-Appoline : née le 1<sup>er</sup> avril 1821  
mariée à Joseph Tennette (frère de Joséphine Tennette, épouse de son frère François)<sup>68</sup>

Tout est appelé à changer, le calendrier,<sup>69</sup> mais aussi les noms des villages. Dans son entreprise de déchristianisation, la Révolution changea systématiquement les noms des communes commençant par « saint » ou « sainte ». Il y eut environ 1 200 changements de noms, dont peu survécurent à la Révolution.

---

67. Nous aurons l'occasion de reparler de Marie plus tard.

68. Ces mariages entre plusieurs membres des familles sont très courants. Les filles, apportant leur dot, permettent de préserver et d'augmenter le patrimoine des familles. Les biens étant partagés entre les enfants qui souvent travaillent avec eux jusqu'à leur mariage.

69. Le début de l'année grégorienne, comme celui de l'année julienne commence le 1<sup>er</sup> janvier. Depuis, nous avons toujours utilisé le calendrier grégorien, sauf pendant l'ère républicaine (période de la Révolution française de 1789). En effet, c'est le 14 vendémiaire an II (5 octobre 1793) que la Convention décrète que le début de l'ère républicaine (commencement de l'an I) est fixé à la date de la proclamation de la République, soit le 22 septembre 1792 (1<sup>er</sup> vendémiaire an I). La nomenclature du calendrier républicain fut promulguée par décret du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). Il fut aboli le 1<sup>er</sup> janvier 1806 (11 nivôse an XIV) par Napoléon I<sup>er</sup>.

Ainsi, dans le district de Saint-Dié :

- Saint-Dié devient Ormont (du nom de la montagne qui domine la ville et la protège des vents du nord.)
- Saint-Marguerite = Léonardmont
- Saint-Eloi = Éloi
- Ban le Duc = Ban sur Meurthe
- Saint-Jean d'Ormont = La Grande Fave
- Saint-Remy = Rémy aux Chênes
- La Croix aux Mines = Sadey aux Mines

**C'est aussi la création du département des Vosges** : l'assemblée constituante confia à son comité de constitution la tâche de découper le royaume en 80 départements environ. L'idée était d'obtenir des circonscriptions dont le chef-lieu puisse être atteint en une journée. Le travail dura trois mois et demi. Pour faciliter les opérations, on demanda aux anciennes provinces d'envoyer des représentants à Paris pour se joindre aux députés.

Joseph Mengin et Dieudonné Dubois de Saint-Dié y représentèrent la Lorraine et présentèrent leur projet en 1789. La bataille entre les villes vosgiennes pour devenir chef-lieu fut rude, mais finalement et raisonnablement Épinal fut choisie par préférence à Mirecourt. En compensation Saint-Dié garda l'évêché et Mirecourt le tribunal criminel. Remiremont qui avait aussi été sur les rangs n'obtint rien.

Joseph Mengin fut le premier maire élu (8 février 1790) de la commune de Saint-Dié, mais son mandat dura cinq mois à peine... Les promotions sont rapides, le 8 juin, il rentre au Conseil général du District et le 31 août 1791 il deviendra le premier député des Vosges de l'Assemblée législative.

À son retour à Saint-Dié en 1792, il rentre au directoire du District en qualité de procureur-syndic et reste à ce poste jusqu'au milieu du mois de mai 1795.

Il devient ensuite notaire à Fraize jusqu'en juillet 1803 avant de reprendre sa profession d'avocat à Saint-Dié.

Le 3 mai 1815, il est de nouveau nommé maire de Saint-Dié par arrêté du Commissaire extraordinaire impérial, mais cède sa place dès les Cent-Jours.

**Et la militarisation de la Nation** : Le 1<sup>er</sup> octobre 1789, un conseil militaire avait été mis en place « *pour restaurer et reconstituer l'armée* ». Dès lors s'ensuit toute une série de mesures : on décrète notamment le 20 janvier 1780, la création de 10 000 soldats auxiliaires de 18 à 40 ans, engagés pour trois ans avec la faculté de ne rejoindre leur dépôt qu'en cas d'appel...

En août 1791, lors de la première levée de volontaires nationaux le département des Vosges fournit 5 bataillons, majoritairement composés d'artisans et commerçants de 18 à 27 ans. Ces bataillons sont sous-équipés, la moitié des hommes du 2<sup>e</sup> bataillon sont sans uniforme et partent sans fusil... Ils prennent leur cantonnement d'hiver sur la frontière alsacienne, mais l'inaction pèse sur ces bataillons. Les cadres profitent de cette période pour former leurs soldats par la mise en place d'une « École du soldat ».

Le 11 juillet 1792, l'Assemblée déclare « *la patrie en danger* » et ordonne : « *toutes les troupes de ligne sont envoyées aux frontières. Tous les citoyens en état de servir ou ayant servi dans les gardes nationales sont en activité permanente. Les départements fourniront chacun 500 000 hommes* ».

En 1793, dans la foulée de l'exécution de Louis XVI, la République déclare la guerre à l'Angleterre, puis à la Hollande : « *Tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront les armes ; les femmes feront des habits et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront transporter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République* »...

Localement, le Conseil général décide que la première classe des citoyens sera réquisitionnée dans les 24 heures ; que des coupes seront faites dans la forêt de la Madeleine pour fournir des manches de piques. Quatre jours plus tard, le contingent du district de Saint-Dié regroupant 1 200 hommes quitte la ville, suivi deux jours plus tard par les « volontaires » du district de Senones...

Dans ce contexte de guerre totale, les réquisitions, la situation militaire, les rumeurs engendrent une certaine tension...

### QU'EN EST-IL DE L'ÉCONOMIE VOSGIENNE DE 1789 À 1815<sup>70</sup>

Le département est essentiellement rural. La majeure partie de la population est donc occupée à mettre en valeur 32 239 arpents (un arpent des Eaux et Forêts équivaut à 51,72 ares) de terres labourables et presque autant de prairies selon les méthodes traditionnelles.

On cultive la pomme de terre, les céréales (blé et seigle) étant chroniquement déficitaires. Par ailleurs, l'élevage et le commerce de bestiaux constituent la véritable richesse de la région : les Vosges ravitaillent l'Alsace et la Lorraine en bétail de boucherie et fromages.

Exploitées de façon anarchique, objet de litige depuis des temps immémoriaux entre communautés d'habitants et riches propriétaires nobles ou religieux, les forêts vosgiennes attireront la sollicitude du pouvoir ducal, puis royal et enfin républicain.

En 1790, 147 scieries sont recensées dans la maîtrise de Saint-Dié, des mesures sont prises dans le but de réduire leur nombre à 84 pour l'An IX, tant le canton a été surexploité...

La situation créée par la révolution amène une expansion rapide des forges et manufacture en fer, car le combustible et l'eau sont présents. Dans l'arrondissement de Saint-Dié, les forges de Framont produisent 22 300 quintaux de fonte donnant 16 000 quintaux de fer de première qualité dirigés notamment sur l'Arsenal de Strasbourg et la manufacture d'armes de Klingenthal.

Par contre, la guerre, en fermant les débouchés à l'exportation et en la privant des bras et compétences nécessaires, a porté un coup à l'industrie du papier : les papeteries périssent ou végètent... Ainsi à Étival, dans l'usine installée dans les locaux des Prémontrés, il n'y a plus qu'une seule ligne qui fonctionne avec seulement 6 ouvriers... Le manque d'eau, détournée pour irriguer, lors de la sécheresse de 1789 aggrave encore la situation...

Les faïenceries et les verreries se heurtent aux mêmes difficultés, même si la faïencerie installée dans la maison abbatiale de Senones – appartenant au citoyen Tisserand et comptant jusqu'à 60 ouvriers, rivalise encore avec la faïence ordinaire anglaise...

L'industrie textile va, en revanche prendre son essor. D'activité pratiquée de façon semi-artisanale, à partir du chanvre et du lin cultivés dans le pays, elle débouchera sur l'apparition des tissages mécaniques de coton dont Saint-Dié sera l'un des points de départ.

---

70. POSTEL-VINAY Gilles, *À la recherche de la révolution économique dans les campagnes (1789-1815)* dans la Revue économique – année 1989 40-6 pp. 1015-1046.

Ainsi, être paysan en 1789, c'est d'abord vivre au pays qui ne dépasse guère les limites de la paroisse, tout au plus celles du canton. L'obsession de la terre, pour survivre au prix de travail acharné de tous les membres de la famille y compris femmes et enfants, est caractéristique du « vivre paysan ».<sup>71</sup>



Rabattage d'une faux - Source : AD 88 148 Fi 1502



Herse (XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup>) - Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain, Nancy  
(photo M Bourget)

Au début du XV<sup>e</sup> siècle, dans les Vosges – comme dans le reste de la France – les charrues, les herses et les rouleaux sont souvent les seuls outils mécaniques. L'agriculture privilégie massivement les outils manuels : la faux, la faucille, la fourche, le râtelier, le fléau, la pelle... adaptés aux pratiques ancestrales de l'assolement triennal et de la vaine pâture<sup>72</sup>.

Pour ce concerne notre famille de paysans aisés, je pense que cette période leur a permis, associée à d'autres familles alliées, d'acquérir quelques parcelles supplémentaires au gré des ventes des biens détenus par l'abbaye d'Étival.

---

71. LECAT Jean-Michel et TOULET Michel, *Paysans de France 1770-1970* Flammarion 2009.

72. La France est en effet loin de la modernité et de la mécanisation régnant notamment au Royaume-Uni !

En recherche aux archives départementales des Vosges j'ai pu faire un état des biens possédés par Paul-François sur la Commune de La Salle<sup>73</sup> en l'an 1826.

Propriétés de GRANDIDIER Paul, cultivateur à La Salle en 1826								
section	n°plan	Lieu-dit	nature	contenu		classe	revenu	
				arp.	p m		fr.	cent.
A	5	La Pitance	pré	78	70	4	19	28
A	13	La Goutte Bejo	terre	1 14	60	1/2 3 -1/2 4	10	54
A	15	La Goutte Bejo	terre	48	0	3	9	41
A	21	Le Bouvelot	terre	23	50	4	3	46
A	121	Les Vieux Champs	terre	33	90	2	7	82
A	187	Aux Fourriers	terre	31	30	1	7	67
A	452	Derrière le Village	terre	25	60	1	7	53
B	10	La Gasse	terre	4 52	40	1	133	1
B	24	Le Clos Colotte	terre	48	50	1	14	26
B	26	Le Clos Colotte	terre	40	0	1	11	76
B	27	Le Clos Colotte	MAISON	40	0	1	20	
B	27	Le Clos Colotte	solde maison+aisances	7	20	1	2	12
B	31	Le Clos Colotte	terre	18	60	1	5	47
B	34	Le Clos Colotte	terre	62	0	1	18	23
B	35	La Tige	pré	55	60	1	3	64
B	38	La Tige	pré	56	10	2	27	43
B	41	La Tige	terre	14	0	1	4	12
B	46	La Tige	pré	60	70	1/3 1-2/3 2	31	57
B	53	La Tige	pré	1 33	40	3	45	76
B	119	La Ruelle	pré	9	0	1	5	28
B	120	La Ruelle	pré	28	20	1	16	55
B	152	Les Champs Jolliot	terre	53	50	1/2 2 -1/2 3	11	79
B	159	Les Champs Jolliot	terre	21	60	3	4	23
B	168	Les Champs Jolliot	terre	41	0	4	6	3
B	170 bis	Les Champs Jolliot	terre	10	90	4	1	60

Source : archives départementales des Vosges - Cote 3 P 3713 La salle  
État de section des propriétés bâties et non bâties 1826

Après téléchargement du cadastre napoléonien depuis le site des archives départementales des Vosges, j'ai pu en utilisant Photoshop réaliser une carte de ses possessions ( voir page suivante-).

73. Ceci n'exclut pas des possessions dans les communes voisines comme Nompateize ou La Bourgonce.

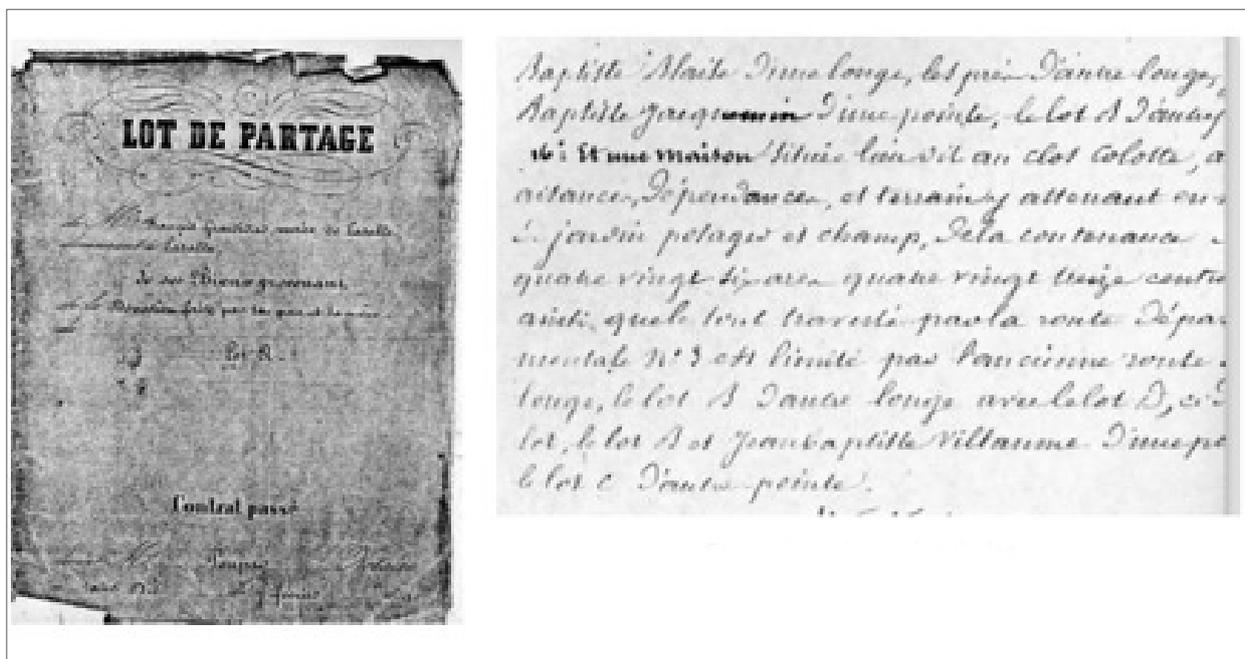
## Propriétés de GRANDIDIER Paul-François, cultivateur à La Salle en 1826



Carte réalisée dans le cadre de l'UE 6 cartographie

Par contrat passé devant Maître Poupav<sup>74</sup> notaire à Saint-Dié, du 7 février 1859 – avec son épouse « *dame Odile Tisserand, qu'il autorise spécialement* » – il organise le partage des biens provenant de la donation faite par son père et sa mère entre ses enfants.

Leur fils François GRANDIDIER<sup>75</sup> reçoit entre autres immeubles (champs et prés) la « *maison situé lieu-dit Clos Colotte avec aisance, dépendance et terrain attenant, jardin potager et champ de la contenance de quatre-vingt-six ares quatre-vingt-treize centiares...* »



Source : archives familiales

74. Je possède copie intégrale de cet acte.

75. Notre aïeul en ligne directe.

## 7- PAUL ET FRANÇOIS GRANDIDIER DES MARIAGES ENTRE COUSINS GERMAINS

---

**Paul** : né le 18 juillet 1814 à La Salle, s'installera après son mariage (22 janvier 1838) à Housseras pays de son épouse Marie-Rose MARQUE. Il sera d'ailleurs maire de cette commune de 1848 à 1850 puis de 1858 à 1866. Il décède le 30 octobre 1900.

Il aura 5 enfants, tous nés à Housseras :

- Marie-Angélique : née le 29 novembre 1838, décédée le 6 novembre 1925. Célibataire, elle sera bonne de son frère Charles-Auguste (curé).
- Joseph-Prosper : né le 17 mars 1840 décédé le 20 août 1840
- **Paul-Marcel** : né le 17 avril 1841
- **Adolphe** : né le 19 octobre 1843 sera cultivateur à Bouzillon (Rambervillers). Il décèdera à Arcueil avant le 20 juin 1929.
- Charles-Auguste : né le 16 janvier 1850 décédé le 1<sup>er</sup> septembre 1917. Ordonné prêtre le 7 juin 1873, vicaire de Taintrux en 1873, curé de Brettegney St Brice en 1879, cure de Ville-sur-Illion en 1889 sera en retraite le 19 juin 1914.

**François** : né le 19 septembre 1817 à La Salle se marie à Ville sur Illion le 26 janvier 1845 avec Joséphine TENETTE. Cultivateur à La Salle, il décède le 26 décembre 1895.

Il aura 3 enfants :

- **Marie** : née le 28 mars 1846 décédée le 1<sup>er</sup> mai 1874<sup>76</sup>
- Paul-François : né le 18 septembre 1848 décédé le 1<sup>er</sup> décembre 1848
- **Camille-Zoé** : née le 19 janvier 1850 décédée en 1930 à Paris<sup>77</sup>

Il est important de remarquer ici que François n'a pas d'héritier mâle, son seul fils étant décédé à deux mois et demi. Il lui reste deux filles...

Quant à Paul, il a trois fils et une fille. Celle-ci restera célibataire et sera « bonne » de son frère cadet Charles-Auguste devenu curé. **Ses deux autres fils Paul-Marcel et Adolphe épouseront leurs cousines germaines Marie et Camille-Zoé.**<sup>78</sup>

Rappelons-nous : au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, quel que soit son milieu social, aristocratie, bourgeoisie ou classes populaires, on se marie rarement hors de celui-ci. Notamment cette homogamie est particulièrement poussée chez les laboureurs et les journaliers où l'on choisit généralement son conjoint dans sa propre paroisse ou, sinon, dans l'une ou l'autre des paroisses limitrophes ou très voisines ; il est exceptionnel que soit dépassé un rayon de 10 kilomètres<sup>79, 80</sup>.

La consanguinité que nous avons déjà vue dans un précédent mariage, et que nous retrouvons à nouveau est une conséquence possible de cette endogamie géographique, mais pas seulement.

En effet, nous sommes à la fin du Second Empire et des difficultés apparaissent dans l'agriculture entraînant une baisse des prix et des revenus dans le secteur agricole<sup>81</sup>. Il faut préserver les biens familiaux.

L'intérêt de tels mariages : les biens de François resteront donc chez les Grandidier ! En effet, la terre, toujours la terre, est perçue comme seule vraie richesse, quelle que soit sa productivité.

---

76. Nous en reparlerons dans notre prochain chapitre elle épousera Paul-Marcel son cousin germain.

77. Camille-Zoé épousera également son cousin germain Adolphe.

78. Voir chapitre suivant, puisque Paul-Marcel et Marie sont nos aïeux en ligne directe. directe.

79. LEBRUN François, *La vie conjugale sous l'Ancien régime*, Armand Colin 1998.

80. Notre généalogie confirme ce fait.

81. MOULIN Annie, *Les paysans dans la société française* Le Seuil 1988.

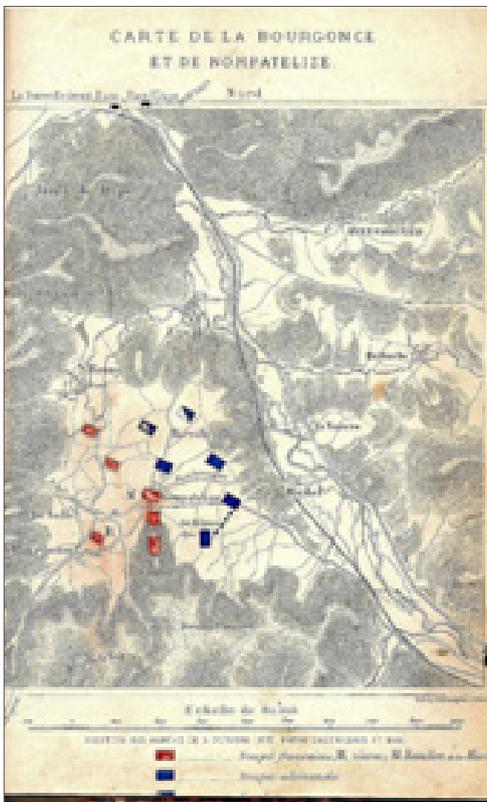


Malheureusement l'ombre des Prussiens est déjà présente, pour nos anciens. Bien sûr en 1870 Paul et François âgés respectivement de 56 et 53 ans ne participèrent pas en qualité de combattant à cette guerre communément appelée « guerre franco-prussienne <sup>82</sup> » qui opposa la France et les États d'Allemagne sous domination de la Prusse. Mais ils eurent à subir les dures réalités de celle-ci, car ils étaient en plein cœur des hostilités !

Certes ce fut une guerre courte (à peine six mois) qui se déroula de la mi-juillet 1870 jusqu'à fin janvier 1871. Le théâtre des opérations se situa uniquement en France, aucune bataille (exceptée la première) ne se déroula sur le territoire allemand.

Dans les Vosges, des batailles et des hostilités ont lieu notamment à Brouvelieures, Laval devant Bruyères, Raon-l'Étape, Rambervillers. Le 6 octobre 1870 a lieu la bataille dite « **de Nompelize-La Bourgonce** »<sup>83</sup> en plein sur les terres familiales !

Si, depuis le début des hostilités, les Allemands étaient maîtres des Vosges depuis la frontière jusqu'à Saverne, les hauts sommets, les passages les plus élevés étaient encore sous le contrôle des troupes françaises, ce qui leur permettait de dominer la plaine d'Alsace et de menacer les communications de l'ennemi entre celle-ci et l'intérieur du pays.



Dès le début de septembre 1870, le préfet des Vosges entreprenait d'organiser la défense du massif vosgien. Les Allemands n'ignoraient pas le danger que ferait peser, sur leurs voies de communication, toute réorganisation militaire dans le département.

Après quelques escarmouches dans la vallée de la Plaine, les troupes françaises furent rassemblées à La Bourgonce, sous les ordres du général Dupré.

Ces unités devaient être rejointes à l'aube du 6 octobre par le 34<sup>e</sup> régiment de marche composé des mobiles des Deux-Sèvres. Cet ensemble disparate formait une brigade de 9 450 hommes, ne possédant qu'une artillerie insuffisante et totalement dépourvue de cavalerie et d'ambulances.

Sans se préoccuper de l'état de fatigue d'une grande partie de ses hommes, le général Dupré fit mettre en marche, au matin du 6 octobre, deux colonnes en direction d'Étival. Leur mouvement à peine commencé, elles se heurtèrent à la brigade du général Degenfeld, composée de 7 000 hommes, 900 chevaux et 12 pièces d'artillerie, qui se dirigeaient vers Saint-Dié en empruntant les

deux rives de la Meurthe. C'est avec le détachement cheminant sur la rive gauche que s'engagea un combat acharné et longtemps incertain...

L'appel en renfort de la colonne allemande remontant sur la rive droite de la rivière obligea les troupes françaises à se replier le soir même, avec le général Dupré blessé, à travers bois. Par le col de Mont-Repos et des Rouges-Eaux, les Français firent retraite en direction de Bruyères et Épinal. Les pertes s'étaient élevées à 846 tués, blessés ou disparus. L'ennemi n'accusait que 431 hommes de combat...

82. La guerre franco-allemande de 1870-71 est peu connue. C'est en effet une guerre dont on ne parle plus. Il est vrai que celle-ci a été supplantée par les deux guerres mondiales plus récentes et plus meurtrières, mais surtout cette guerre – que la France de Napoléon III a voulu – s'est soldée par une cuisante défaite. Défaite que la France a essayé d'effacer, d'oublier.

83. [https://www.paysdesabbayes.com/decouvrez/le-pays-et-son-histoire/les-guerres/F940006034\\_histoire-de-la-guerre-de-1870-saint-remy.html](https://www.paysdesabbayes.com/decouvrez/le-pays-et-son-histoire/les-guerres/F940006034_histoire-de-la-guerre-de-1870-saint-remy.html)

Les monuments aux morts de Nompatelize, La Salle<sup>84</sup> et Saint-Rémy, rappellent cette journée.

Malgré l'héroïque défense de Rambervillers le 9 octobre, le combat livré à Brouvelieures par le corps franc des Vosges du colonel Bourras le 11, la résistance des gardes nationaux d'Épinal le 12, le repli sur Remiremont fut décidé et le 13 octobre le général Cambriels, qui commandait la première armée de l'Est ordonnait l'abandon des Vosges et la retraite, par la Haute-Saône, vers Besançon....

Le 23 janvier 1871, le gouvernement doit capituler. Une nouvelle assemblée, à majorité monarchique et le nouveau chef de gouvernement Adolphe Thiers négocient les préliminaires de paix, qui aboutiront au traité de Francfort (10 mai 1871)



Source : carte postale personnelle

Malgré les protestations d'Émile Keller, député du Haut-Rhin – qui dans une déclaration à l'Assemblée affirme le droit imprescriptible des Alsaciens et des Lorrains à rester membres de la nation française – le chancelier Otto von Bismarck refuse la consultation des populations. Il s'agit pour lui d'un « retour » à l'Allemagne de l'Alsace et d'une partie des départements lorrains, la Haute-Alsace ayant été annexée par Louis XIV en 1681.

La France perd 1 447 000 hectares, 1694 communes et 1 597 000 habitants, mais aussi 20 % de son potentiel minier et sidérurgique...

Dans les Vosges, les cantons de Saale et Schirmeck sont annexés. La frontière franco-allemande se trouve dorénavant sur la crête des Vosges et il en sera ainsi de 1871 à 1918 !

Si le mot d'ordre de Défense nationale proclamé par la III<sup>e</sup> République à Paris suscite plutôt l'hostilité de la majorité des paysans. Le scrutin de février 1871 traduit cette aspiration à la paix et la campagne réconciliée avec la République vote massivement pour une chambre réactionnaire.

---

84. Voir plus loin une controverse au Conseil général des Vosges au sujet du monument de La Salle : révélée par le journal local « L'Est Républicain » du 9 et du 11 février 1988. Devons-nous en sourire ou grimacer ?

billet

Est Républicain  
du 9 juin 1988

## Macabre vérité

A qui appartient le monument à la mémoire des soldats français tombés en 1870, érigé en lisière de forêt à La Salle? La question, on s'en souvient, avait été doctement étudiée dans l'honorable enceinte du conseil général (ER du samedi 6). De la réponse dépend de savoir qui doit payer les réparations dont le modeste carré militaire a le plus grand besoin.

En 1871, lorsque le monument a été construit, on ne s'était pas embarrassé de formalisme administratif, comme le montre la macabre vérité découverte par un de nos fidèles lecteurs de Saint-Rémy, le docteur Bartier.

Oh, il n'a pas eu de mal à la trouver et plus d'un autre aurait pu nous signaler la même chose. L'histoire du monument est écrite en toutes lettres, par la main de l'instituteur du village, en juin 1880, dans les géographies villageoises commandées à l'époque par l'inspecteur d'académie et dont certaines ont été rééditées récemment au profit de la Bibliothèque pédagogique de l'Inspection primaire.

Le carré forestier, marque la fosse commune de 48 soldats français tombés pendant la bataille de Nompattelize. Un an après, la commune de La Salle l'aménage et fait dresser une stèle en payant avec... « les montres et l'argent trouvés sur eux... ». On en a fait des héros en leur faisant les poches!

Michel URBAN

Pour l'anecdote

## point à la ligne

### Déshabillés pour la gloire

Le passé révèle parfois des surprises. C'est en fouillant dans celui d'un monument du secteur de Saint-Dié que des Vosgiens ont découvert le fin mot de l'histoire. A qui donc appartenait le monument élevé à la gloire des soldats tombés en 1870? La question était d'importance puisque de là dépendait la réfection du monument.

Et dans ce genre de problème, les données se posent à l'inverse de celles de romans policiers. Plutôt que à qui profite le crime on demande qui donc a payé sa construction. La réponse fut prestement trouvée par un historien local et a d'abord laissé estomaqués ceux qui la posaient: « Ce sont les soldats tués eux-mêmes ».

Enfin vint l'explication. Les habitants d'une commune proche, soucieux d'élever une stèle aux quarante-huit soldats tombés ont financé le travail avec les montres et l'argent trouvés sur les morts... Et voguent les principes.

Est républicain. 11 juin 1988

## 8-PAUL-MARCEL ET MARIE GRANDIDIER

---

Paul et Marie s'unirent le 26 novembre 1865 à La Salle, en pleine crise agricole. Les baisses de prix, d'abord limitées à quelques produits, s'étendent à l'ensemble du secteur agricole après 1875.<sup>85</sup>

### COMMENT VIVAIENT DONC NOS PAYSANS DES ANNÉES 1850-1880 ?

Parmi les *Scènes de la vie de campagne* de Balzac, le roman *Les Paysans* dresse en 1844 un portrait apocalyptique de la mentalité cupide et obstinée des culs-terreux qui prennent lentement, sournoisement, mais violemment possession de la terre, qui leur fut si longtemps refusée, au nom des acquis de la Grande Révolution.

Pour le père Fourchon de Balzac, le « *paysan sera toujours paysan* » ! Damné et forçat de la « tarre », il est né pauvre et condamné à s'accrocher à la glèbe pour rester misérable. En fait Balzac hait le paysan, cet « *infatigable sapeur, ce rongeur qui morcelle et divise le sol, le partage et coupe un arpent de terre en cent morceaux* ».

Que retenir du portrait des mœurs paysannes offert par *La Terre* d'Émile Zola, sinon un profond dégoût pour la condition rurale ? Au contraire George Sand donne une image (trop ?) angélique des paysans berrichons symbolisant toutes les vertus du monde rural dans ses romans champêtres, *La Petite Fadette* ou *La mare au diable*.

Même ambivalence chez les peintres : Jean-François Millet donnait à imaginer la rudesse et la misère de la condition paysanne avec les personnages du *Semeur*, des *Glaneuses*, de *l'Homme à la houe* ou encore *L'Angélus*. Au contraire *Le rappel des Glaneuses* de Jules Breton met en scène des paysannes jeunes travaillant dans la joie.

Mais qui sont-ils vraiment ? Quelles étaient leurs conditions de logement et d'alimentation ? Comment se passait le travail à la ferme et aux champs ?

Paul et Marie, n'étaient pas des plus à plaindre. Outre des terres héritées des parents, ils possédaient quelques têtes de bétail : un porc pour procurer la réserve de lard qui engraissera la soupe toute l'année et apportera un peu de viande les jours de fête ; certainement quelques vaches ou bœufs, un ou des chevaux pour bénéficier de leur force de travail, mais aussi du fumier précieux pour engraisser les terres labourables consacrées aux céréales qui assurent la base vitale de l'alimentation. Ils élèvent quelques volailles.

La pomme de terre – celle que les paysans considéraient comme poison au point d'hésiter à en nourrir les cochons – est de plus en plus cultivée depuis que les idées de Parmentier triomphent après la Révolution. Beaucoup moins sensible au risque de gel ou d'intempéries que les céréales, elle permet aux paysans de ne plus craindre les disettes.

De 1850 à 1880, la productivité du sol a peu progressé et ce n'est pas vraiment les progrès techniques (machinisme et engrais) qui expliquent la hausse de la production, mais plutôt l'extension des surfaces cultivables.<sup>86</sup>

Au début des années 1880, la douce euphorie dans laquelle se complait la France rurale va céder la place au doute et l'agriculture entre, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle dans une longue phase de dépression.

---

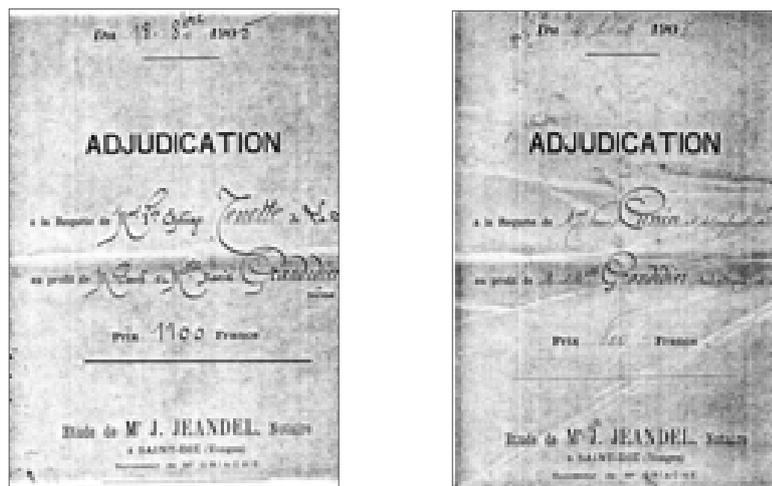
85. Le prix de vente du blé diminue de 34 % entre 1875 et 1896, date où la crise se résorbe. La baisse est comparable pour les pommes de terre.

86. LECAT Jean-Michel et TOULET Michel, *Paysans de France 1770-1970* Flammarion p.150.

La France rurale voit son niveau de vie régresser et les paysans sont ulcérés quand les prolétaires les moins bien lotis, notamment les mineurs, les accusent de créer « la vie chère » et les traitent d'« affameurs » ou d'« accaparateurs », comme aux jours les plus sombres de la Révolution.<sup>87</sup>

Pourtant Paul et Marie semblent s'être adaptés et continuent d'acquérir de nouvelles terres au gré des opportunités. Ainsi<sup>88</sup> :

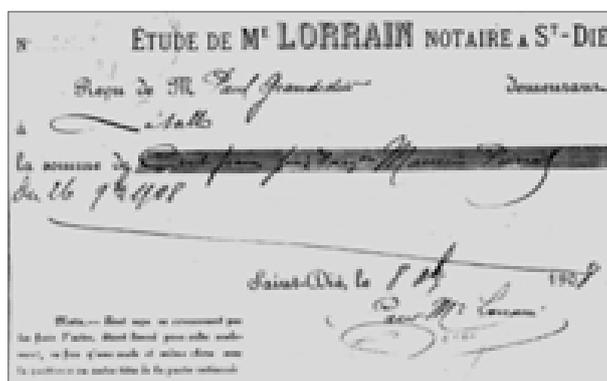
► 18 septembre 1905 : Chez Maître J. JEANDEL, notaire à Saint-Dié : Adjudication de Mme Catherine Joséphine MARCHAL Vve Ephège TENETTE au profit indivisi de Paul GRANDIDIER et Marie GRANDIDIER, « d'un champ situé au Clos Collotte, contenant cinquante trois ares soixante-dix-neuf centiares n° 9 et 10 du plan [...] moyennant le prix principal de onze cents francs »



Source : archives familiales

► 20 avril 1907 : Toujours chez Me JEANDEL : Adjudication à la requête de Mme Vve CUNIN et ses enfants « en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saint-Dié le seize mars mil neuf cent sept, condamnant la vente aux enchères publiques de divers immeubles dépendant de la succession de M Charles Alphrène dit Alfred Cunin » au profit de Paul GRANDIDIER et Marie GRANDIDIER, « un pré situé lieu-dit aux sentiers contenant vingt-deux ares [...] moyennant le prix principal de huit cents francs. »

► 26 novembre 1908 : En l'Étude de Mes LORRAIN et JEANDEL : Adjudication au profit de Paul GRANDIDIER cultivateur à La Salle, d'immeubles dépendant de la succession de Charles PIERRAT, « d'un pré de onze ares quatre-vingt-dix centiares pour le prix principal de cent francs » qui a été réglé le 8 décembre 1908.



Source : archives familiales

87. Ibidem p.162.

88. Archives familiales.

► **14 avril 1910** : Chez Me JEANDEL : Adjudication à la requête des héritiers des époux Félix CLAUDE de La Salle au profit de Paul GRANDIDIER du même lieu, « *d'un champ, situé aux vieux champs, contenant huit ares neuf centiares section A n° 105 et 10 [...], moyennant le prix principal de quarante-cinq francs payés comptant aux vendeurs qui lui en ont consenti quittance.* »

Paul-Marcel, nous l'avons vu est né à Housseras le 17 avril 1841, il décédera le 2 septembre 1914, victime civile de la guerre<sup>89</sup>.

**Marie** GRANDIDIER, sa cousine germaine est née à La Salle le 28 mars 1846

ils auront deux enfants :

Marie-Joséphine : née le 1er septembre 1866, décédée le 2 février 1936, célibataire.

**Paul** : né le 29 mai 1869

---

89. Nous reviendrons plus loin sur cet événement tragique.

## 9- « PAPA » PAUL

---



Source : archives familiales

**Paul GRANDIDIER** (que nous appellerons Papa Paul) est né à Housseras le 29 mai 1869. Il se marie le 21 mars 1893 à Marie-Mathilde LITIQUE. Il décédera le 29 avril 1939 à La Salle et reposera avec son épouse au cimetière de La Bourgonce.

Il aura quatre enfants :

- Denise : née le 9 octobre 1894, décédée le 16 janvier 1933 à Paris, inhumée à La Bourgonce.
- Marcelle : née le 10 octobre 1896, décédée le 19 mars 1971 à Saint-Dié. Mariée à Émile DIDIER (22 novembre 1894 – 21 octobre 1954), elle aura deux enfants, Roger et Paul-François qui seront déportés à MONTHAUSEN et décéderont en 1944 et 1945.
- **Paul** : né le 12 juin 1900
- Georges : né le 3 avril 1903

Aujourd'hui, en cette fin d'année 1910, à La Salle, dans la cour de la ferme, pour papa Paul, maman Mathilde et leurs quatre enfants Denise, Marcelle, Paul et le petit Georges, une grande journée commence : aujourd'hui on tue le cochon.

Je sais que le « cochon est sans rancune », car l'enseigne de notre charcuterie familiale à Reims, du temps de mon enfance, l'affirmait en grosses lettres d'or sur la devanture. Aussi, sans aucun doute, je peux assurer qu'il ne m'en voudra pas d'avoir choisi ce jour fatal pour le fêter...

*« Le jour J est arrivé. Nous sommes en novembre, il commence à faire froid. On va tuer le cochon, non sans chagrin, car on était attaché à lui. Il faisait presque partie de la famille. C'était « not' cochon » !*

On l'avait nourri de patates, de céréales, d'orties vertes pour les vitamines, de « Petit lait » et d'eaux grasses. Eh oui, à cette époque les détergents n'existaient pas ou en tous cas n'étaient pas utilisés dans les campagnes, aussi les eaux de vaisselles et graisses des restes de repas faisaient l'ordinaire de la bête.

On le sortait de force de l'écurie, car il savait que sa fin était proche et il arc-boutait des quatre pattes. Pourtant, la force des hommes venus donner un coup de main pour l'occasion le réduisait sans défense, les pattes entravées, sur l'autel du sacrifice.

Il grognait le diable. Nous étions là autour de lui, enfants, parents et grands-parents, attendant avec crainte et curiosité, le moment où la lame pénétrerait dans sa gorge pour le saigner. Il se débattait alors en poussant des cris aigus, effrayants, qui diminuaient d'amplitude alors qu'il perdait son sang.

Un seau placé sous son cou tranché permettait de récupérer le précieux liquide. Grand-mère y avait plongé l'avant-bras qu'elle agitait dans le récipient pour éviter la coagulation.



La dernière goutte écoulee, on lui arrachait les poils : la soie, pour la fabrication des blaireaux à raser. Après quoi il subissait l'épreuve du feu de paille, pour brûler les derniers poils qui l'habillaient encore, puis celle de l'eau bouillante et du raclage au couteau pour nettoyer la peau des impuretés de l'écurie.

Il était ensuite attaché par les pattes arrière, sur une échelle dressée contre sa « baraque », le groin au ras du sol. IL était bien mort à présent, froid et content. Content, nous en étions persuadés, de rendre à ses maîtres les bienfaits et les amitiés qu'il avait reçus d'eux !!!

Alors commençait sa totale métamorphose. Il se changeait d'abord en boudin. On lavait ses entrailles, on retournait chaque boyau et on les remplissait d'un mélange fait du précieux sang récupéré, auquel on ajoutait des morceaux de lard gras, des oignons et divers condiments.

Le boudin était alors cuit dans une grande bassine remplie d'eau, en prenant soin qu'il n'attache ni au fond ni sur les bords.

Deuxième métamorphose : le cochon devient saucisse à cuire, à sécher et à fumer. Saucisses fraîches et « Haties » que l'on consomme le jour même de la « tuerie » et les jours qui suivent. On en distribue en même temps un bout de boudin et un morceau de filet sur le voile de la crépine (la toilette) aux parents et voisins amis, à celui qui est venu saigner la bête (c'était affaire de spécialiste) ainsi qu'au « Maît'd'école » et à « M'sieur le Curé ».

Les cuisses et les épaules devenaient jambons que l'on fume ou que l'on sale. Suspendus à côté des saucisses et saucissons, au plafond de la salle commune, ils seront, en général le seul ornement des maisons avec le calendrier des Postes, celui des pompiers et quelques images saintes.

Le lard est aussi salé, fumé, séché ou conservé en saloir, dans la saumure avec les côtelettes. La « pane » sera fondue pour obtenir le saindoux, gardé dans des pots de grès, qui servira toute l'année dans la cuisine (les pommes de terre rôties au saindoux... quel délice !!!) et même dans la pâtisserie : les gâteaux de « chons ».

Le nombril gras, la « bodote ou boudote » comme on dit encore chez nous (même à propos du nôtre), sera pendu par une ficelle au plafond du hallier : il servira à oindre les lames de scie, dont une à coup sûr aura servi au découpage de l'animal. Ainsi, de même les arbres fournissent au bûcheron le bois du manche de la hache qui les abat, le cochon contribuera à son propre massacre.

Dernière métamorphose enfin : la tête sera dépecée, le moindre morceau de chair sera récupéré pour la confection d'un délicieux fromage de tête. Les pieds panés ou non, après être passés au four, seront un régal pour les amateurs. Tous les restes de la bête seront découpés, hachés menu, moulinés. Enrichis de mie de pain trempée dans du lait, d'œufs, de condiments et d'herbes aromatiques, ils permettront d'odorantes terrines et succulents pâtés.

*Sa vessie servira même de blague à tabac pour la pipe de grand-père et les os de ses pattes, après que les gourmands se soient léché les doigts, occuperont leurs enfants, pendant l'année, en d'interminables parties d'osselets. »<sup>90</sup>*

Cependant, le ciel se ternit...

Nous l'avons vu la guerre de 1870, dont le Traité de Versailles scella la défaite française, avait amené la frontière franco-allemande aux sommets vosgiens. La paix revenue, il n'est question que de revanche dans les milieux nationalistes exacerbés.

Le 2 août 1914, c'est la déclaration de guerre.

Aux espoirs générés par les premières victoires en Alsace reconquise, et notamment par la conquête du premier drapeau ennemi par le 1<sup>er</sup> B.C.P, succèdent les heures sombres de la retraite. Les troupes françaises, qui avaient passé triomphalement les cols en jetant à terre les poteaux-frontière, refluent, talonnées par les Wurtembourgeois, les Saxons ou les Bavaois, qui descendent sans frein les vallées du Rabodeau et du Hure. Les derniers jours d'août marqueront les temps les plus noirs de l'histoire des villages vosgiens...

Ainsi le 25 août, les fantassins du 99<sup>e</sup> bavarois entrent dans Senones. Malgré quelques combats sporadiques, parfois terribles comme sur le plateau d'Ortomont où 123 soldats français trouveront la mort, rien n'arrête l'ennemi dans sa progression. Les premières heures d'occupation sont terribles entre incendies et prises d'otages...

Senones et les communes du haut des vallées s'apprentent à vivre 1 543 jours sous le joug allemand : couvre feu, appel journalier obligatoire pour les hommes de 17 à 60 ans, carte de rationnement (seulement 150 g de pain par jour et par personne), travail forcé pour les Senonais, en forêts et dans les zones bombardées, contribution de la ville à la guerre : 300 000 F !

Très vite les Senonais souffrent de la faim. Une aide alimentaire arrive grâce à Constant Verlot, maire de Saint-Dié et un soutien américain.

La municipalité organise plusieurs convois d'habitants pour les évacuer de la zone de combat. À l'occasion d'un de ces convois, les Senonais seront accueillis par les habitants de Marchin (Belgique). Depuis 1963 Senones est d'ailleurs jumelée à la ville de Marchin.

À Moyenmoutier, la panique est exacerbée par le bombardement que subit la ville avant l'arrivée de l'ennemi. Les habitants qui ne s'enfuient pas se terrent dans les caves ou les souterrains, mais bien des civils périront ce 26 août sous les obus.

Les premiers cavaliers allemands entrent dans la ville. L'épée dans les reins, les combattants français se replient derrière la Meurthe. Les ultimes combats ont fini d'ensanglanter la Roche Saint Blaise et la vallée de la Ravines voit s'éteindre les dernières fumées des obus qui ont anéanti les héroïques compagnies des 75<sup>e</sup> et 140<sup>e</sup> RI. L'occupant s'installe, réquisitionne, pille, menace et assassine parfois, tel Paul Charles Rochatte, fusillé le 28 août dans les jardins de la mairie.

La Meurthe passée, la défense se poursuit, pied à pied, dans les villages de la combe de Nompateize. On se bat dans Étival, dans Saint-Rémy et ce qui reste des régiments exsangues finissent par se replier sur la ligne du col du Haut-Jacques/col de la Chipotte où les combats vont se fixer, terribles, jusqu'au 12 septembre 1914.

Vaincus ici comme en Lorraine et sur la Marne, les Allemands reculent alors, mollement poursuivis par les Français, épuisés...

Après avoir évacué les villages de la rive gauche de la Meurthe, ils remontent vers la frontière, abandonnent Hurbache, Denipaire, Saint-Jean d'Ormont, Moyenmoutier puis Senones qui sera finalement réinvestie et conservée...

---

90. Ce récit de Pierre Rock, trouvé sur le site internet personnel d'Anne Auburtin, me semblait tout à fait adapté pour « honorer » le cochon, car comme chacun sait – et particulièrement chez les GRANDIDIER – dans le cochon tout est bon !

Coupés en deux par une ligne qui va bientôt se fortifier de manière inexpugnable, les vallées vosgiennes vont vivre deux visages de guerre, fébriles et résignés, mais combien inégaux dans la misère ! Moussey, Belval, le Saulcy, le Mont, la Petite Raon, Senones, Vieux-Moulin, le Puid, le Vermont, Grandrupt, Saint-Stail, Ménil-de-Senones, Châtas et plusieurs hameaux de Ban-de-Sapt vont être inexorablement enferrés sous une chape de plomb.

Interdisant les déplacements ou les correspondances, multipliant les réquisitions et les pillages, les Allemands vont organiser avec une extrême précision la vie économique et administrative. Des chemins de fer militaires maillent les forêts d'exploitation, les usines sont démontées, toute matière première pouvant être récupérée est collectée, la circulation monétaire est réformée et toute velléité de contestation est sévèrement réprimée par l'amende, la prison ou la déportation.

Ainsi, les civils vont payer un lourd tribut à quatre années de joug, sous les brimades et les privations qui constitueront un quotidien particulièrement éprouvant. Car les populations ne furent pas immédiatement « évacuées ou déportées malgré la proximité du front, exception faite de quelques indigents grevant par trop l'économie ténue des communes ou des habitants de hameaux d'importance stratégique majeure comme Ban-de-Salpt.

Sur le plan militaire, chaque armée a donc pris position sur son secteur tour le mois d'octobre 1914 et son premier soin est d'y organiser des tranchées, des places d'armes, d'améliorer des voies d'accès et même, pour les Français, d'esquisser une deuxième ligne de défense derrière la Meurthe. Les hommes s'enterrent, creusent et bâtissent, se forgeant une première cuirasse de terrassements qui fait naître des sapes et des boyaux, pendant que des patrouilles de chaque camp tentent d'empêcher l'autre d'œuvrer. Il en est ainsi de tous les sommets, que l'on cherche à conquérir pour améliorer les positions.

Jusqu'en 1916, le grand quartier général français restera obsédé par la reconquête de l'Alsace. L'État-Major allemand, en revanche, considérait que les Vosges et l'Alsace constituaient un point secondaire qu'il fallait tenir avec des effectifs limités. C'est pourquoi les Allemands vont aménager de puissantes positions bétonnées qui constituent de véritables fortifications.

Les blockhaus : leur construction réalisée souvent de nuit par des mineurs et ouvriers venus spécialement d'Allemagne, va s'intensifier non seulement sur la ligne de front, mais aussi sur près de 20 km en arrière, formant la position fortifiée du Donon.

De 1915 à 1918, l'ensemble du front dans le canton de Senones se borne à des attaques partielles. Les combats de détails dans ce secteur, qualifié de « calme », formeront dès lors le terrain de jeu des corps francs chargés de faire des prisonniers.

Dès les premiers mois de 1918, les Américains viennent ici « apprendre la guerre », épaulés par d'autres soldats de tous horizons, comme les Polonais ou les Indochinois venus défendre la terre vosgienne.

Fin septembre 1918, une effervescence inquiétante règne dans le bas des vallées, comme dans la commune de Moyenmoutier où l'on démonte les tuyaux d'orgue de l'abbaye. Craint-on une nouvelle invasion de l'ennemi ? Non, l'état-major franco-américain a programmé une dernière offensive, celle de la libération du territoire, le 14 novembre 1918..... Elle n'aura pas bien sûr pas lieu, l'armistice marquant effondrement allemand étant intervenu quelques jours avant la date retenue.

Le 16 novembre 1918, les troupes françaises font leur entrée dans Senones en ruines..., tout est à reconstruire.

Pourtant dans les communes envahies, peu d'habitants verront les dernières heures d'une armée allemande vaincue sur tous les fronts. Le canton de Senones où on recensait 15 424 habitants en 1911 ne comptait plus au 11 novembre 1918 que 1 329 habitants.

Les autorités allemandes étant parvenues à négocier une évacuation progressive des communes envahies jusqu'au 17 novembre, les envahisseurs quittent les villages sans combat ni gloire.

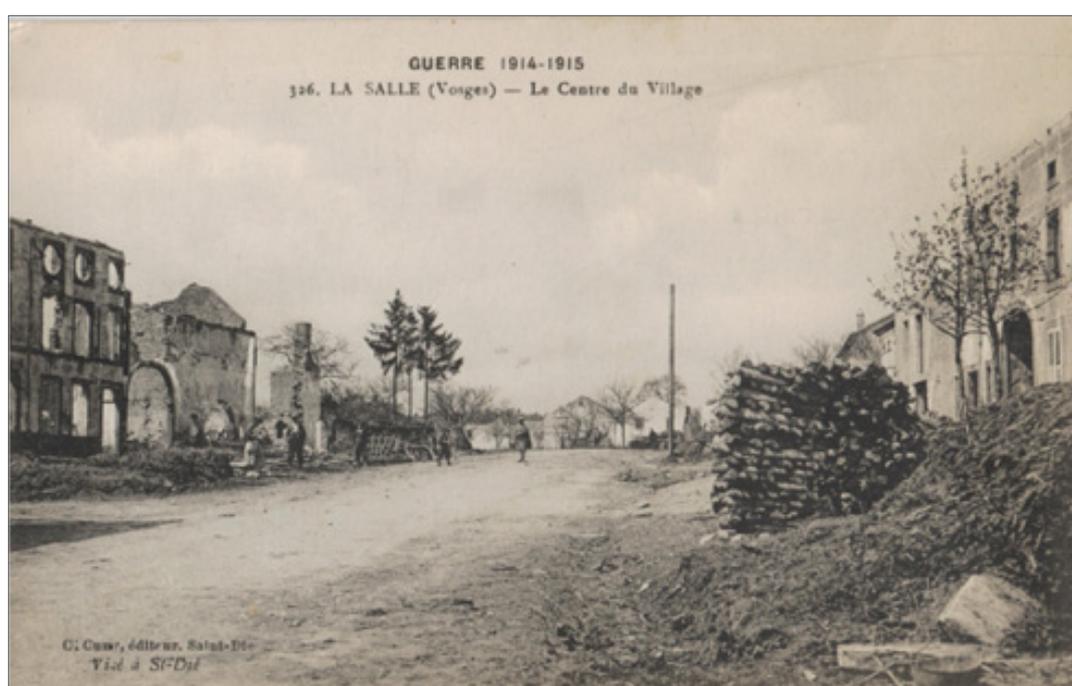
Le bilan humain est terrible, les trois nécropoles nationales de Senones, Ban-de-Salpt et du col de la Chipotte regroupent 5629 corps de combattants de toutes nationalités, mais combien de soldats, de prisonniers civils

ou militaires demeurent sous les fougères ou aux creux de rochers moussus, combien de héros inhumés sans être relevés sont encore présents sous les sapins du Grand Fays, du Palon ou de la Roche mère Henry, oubliés à jamais à l'Injure du temps ?

Après la guerre, les villages se remettent doucement au travail, malgré les difficultés pour trouver main-d'œuvre et matières premières afin de se reconstruire matériellement, économiquement, mais aussi moralement. Elles accueillent petit à petit les évacués puis voient rentrer leurs soldats, valides ou non, tous traumatisés par « quatre années de boucherie sans nom ». La reconstruction sera lente et ardue et toutes les cicatrices ne se refermeront pas...

La Grande Guerre laissera, dans les Vosges comme dans tous les pays belligérants, un traumatisme incurable de rancœurs, de misères, de deuils et de dévastations, ferments qui démentiront deux décennies plus tard le vœu des Poilus survivants : elle ne sera pas « **la der des ders** »...

Le village de La Salle est en ruine dès septembre 1914, et la ferme familiale n'est pas épargnée !

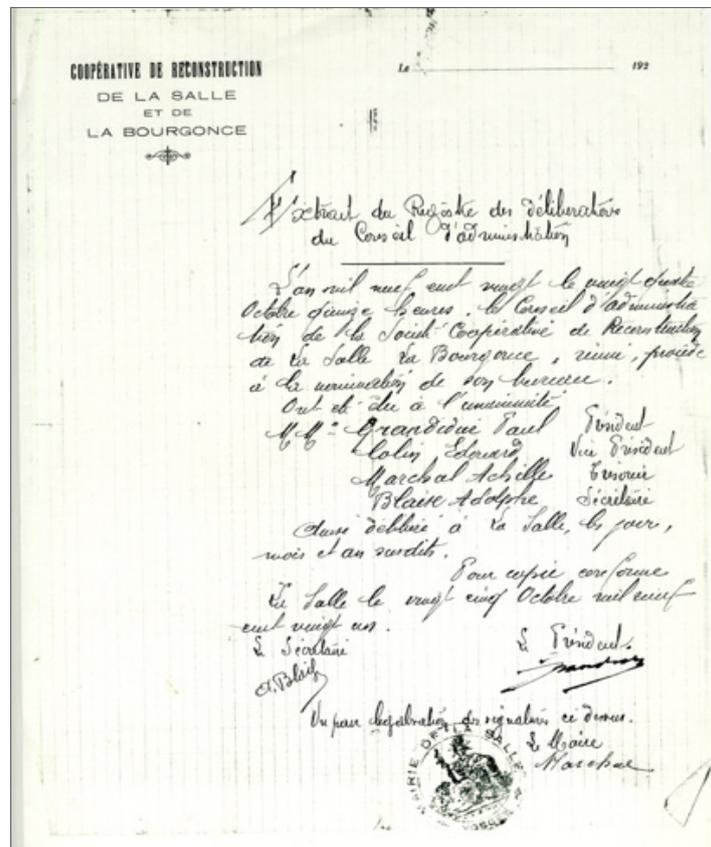


Source : archives familiales



La ferme familiale fin septembre 1914 - Source : archives familiales

C'est l'heure de la reconstruction, « papa Paul » est un notable, il est nommé Président de la Coopérative<sup>91</sup> de reconstruction de La Salle et La Bourgonce en 1920.



Source : archives familiales

91. Ces coopératives prennent en charge partie des dommages de guerre et aident les sinistrés face à la complexité technique et administrative de la Reconstruction.

## LA RECONSTRUCTION APRÈS-GUERRE

La reconstruction de la ferme se fera quasiment à l'identique. Elle gardera toutes les caractéristiques des fermes lorraines.

1 – C'est tout d'abord une maison-bloc abritant sous un même toit hommes, bêtes et récoltes.



Façade avant



Façade arrière

Elle a une toiture à deux eaux, le faitage étant parallèle à la rue. Les versants sont de faible pente et aujourd'hui couverts en tuiles creuses. À l'origine, le toit toujours à deux pans très larges et peu inclinés était couvert de bardeaux<sup>92</sup> appelés localement « essins » qui protégeaient également les murs soumis aux intempéries.



Le pignon côté ensoleillé (Photos N. Bretzner)

2 – L'agencement est formé de trois « rangs » ou « travées ».

L'observateur posté devant le mur gouttereau peut immédiatement repérer les trois travées grâce aux portes et fenêtres caractéristiques de chaque travée. De gauche à droite, le logement des humains forme le premier rang. On trouve ensuite celui du bétail enfin tout à gauche un troisième pour l'engrangement.

En effet à chaque « rang » correspond en façade une ouverture propre : une porte imposante avec son arc en plein cintre pour la grange, deux portes plus basses pour l'étable<sup>93</sup>, une porte pour l'habitation. La « travée » grange, avec son poutrage apparent, communique avec le vaste grenier au-dessus des autres

92. La tuile mécanique a remplacé ce matériau jugé dangereux à cause du risque d'incendie. En outre, le fermier devait procéder tous les printemps à la réfection du toit pour remplacer les bardeaux défectueux ou moisis.

93. À noter que dans les Vosges on ne dit pas dans le langage courant « étable », mais « écurie » y compris pour les vaches.

travées, hormis le logis. Spécificité liée à son implantation en pays « plat » nous remarquons que hormis pour la grange, les portes sont également présentes sur la façade arrière.

Ainsi, côté ensoleillé, la travée habitation longe tout le mur pignon. L'accès à l'habitation se fait par la porte qui ouvre sur un couloir qui mène directement à la cuisine et sert également à desservir le rang voisin buanderie et écurie.

Le pignon opposé, côté intempéries<sup>94</sup>, se caractérise par un bardage ou « essentage » de planches de bois (naguère) de tôles aujourd'hui. Cette façade s'appelait localement une « ramée » (en patois ramaye ou ramèye).

Sur le devant, il y a un espace de vie et de travail, la « cour » au sol de terre, au centre de laquelle, abritée par le feuillage d'un arbre un abreuvoir en pierre permettait aux vaches de se désaltérer au retour du pré.

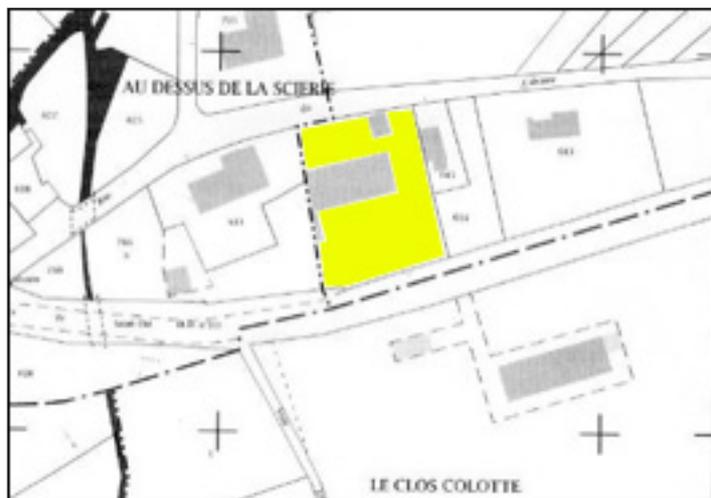


L'ancien abreuvoir en pierre, aujourd'hui abandonné



Vue du ciel, la cour donne accès à la route, au bâtiment principal (la ferme), aux bâtiments annexes et au jardin potager clôturé. En revanche le tas de fumier ne se trouvait pas devant la maison, mais sur le derrière, d'où l'intérêt des portes arrière.

Source : Géoportail

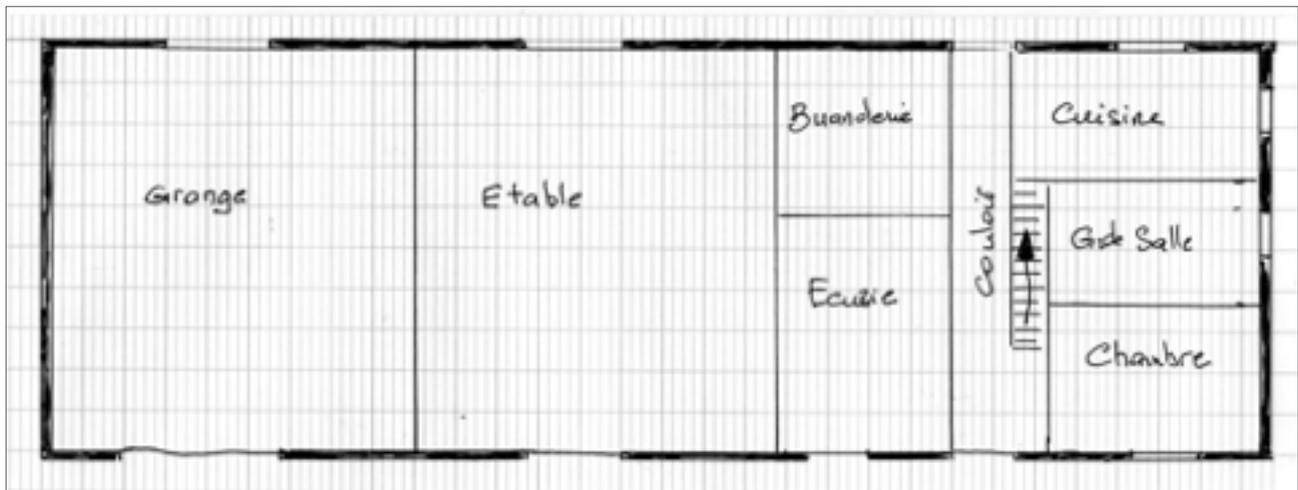


Plan de situation de la ferme – source:www.cadastre.gouv.fr<sup>95</sup>

94. Les deux vents désagréables dans les Vosges sont la bise (en vosgien *bibe*) et le vent dominant qui apporte la pluie (en vosgien *vo dè piueye*, mot à mot « vent de pluie »).

95. En effet entre le cadastre napoléonien de 1824 et le cadastre rénové, le virage de sortie du village, tout de suite après le pont sur la Valdange a été redressé et une nouvelle route de Saint-Dié est créée passant cette fois derrière la ferme. Le tracé de l'ancienne route « abandonnée » est devenu la rue du calvaire. Je n'ai pu obtenir la date de création de la nouvelle route de Saint-Dié. J'ai interrogé la mairie de La Salle qui n'a pas pu me fournir la date de la création de celle-ci. Elle m'a renvoyé vers la Direction départementale des Territoires (ex-DDE) qui ne fait aucune recherche pour les particuliers. Toutefois, je pense que cette modification date de la reconstruction après 1918, car à cette période, lorsque les villages sont reconstruits sur leur ancien site, les voies de circulation sont souvent rectifiées dans leur trajet et élargies pour faciliter la circulation automobile qui se développe.

### 3 – L'agencement intérieur de la ferme



Source : Schéma Jean-Louis Grandidier

#### 3-1 : la travée d'habitation

La travée habitation se compose de trois pièces à la base : cuisine, belle pièce au centre et chambre de derrière. On nomme une chambre ou pièce en patois « une pôle ». C'est pourquoi le « poêle », bien que masculin en français régional, désigne aussi la belle pièce ou aujourd'hui « salon » ou « salle à manger ».

Le visiteur pénètre d'abord dans la cuisine qui sert de sas aux autres pièces. Il faut avoir une raison ou un événement particulier pour qu'un paysan vosgien vous amène de suite au « poêle ». Jadis la famille vivait dans la cuisine. C'est un endroit de convivialité, de partage et de vie commune : on y mange, on s'y lave, on y vit, etc.

À l'étage de la travée habitation, les chambres sont des chambres à coucher avec lit et armoires.

Au-dessus encore on trouve le grenier.

#### 3-2 : la travée étable

L'étable, était autrefois nommée « écurie » en français régional et « staye » ou « stoye » en patois. Cet espace peut donner l'impression d'être étouffant, mal aéré, malodorant et exigü. À part quelques soupiraux rudimentaires, il n'est pas possible d'aérer l'étable de manière satisfaisante. La lumière est très limitée même quand il y a des fenêtres souvent plus ou moins obstruées par des volets de bois.

Il fait très chaud, car tous les animaux des plus anciens aux plus jeunes sont entassés dans un espace proportionnellement réduit. De part et d'autre d'une allée centrale, sur un plancher recouvert de paille, des poutres horizontales maintiennent des poteaux verticaux de chaque côté de la tête de la vache. Celle-ci est attachée la tête vers l'allée et la mangeoire dans laquelle le foin est directement descendu de la grange, de telle sorte qu'elle puisse se coucher et se lever sans entrave.

L'outillage, les tabourets de traire à un pied et la brouette sont entreposés le long de l'allée. Le purin qui dégouline du plancher parvient à une rigole le long de l'allée. Le fermier est donc obligé de « faire la danse » tous les jours, c'est-à-dire qu'il doit évacuer le fumier, faire partir le purin, déposer de la nouvelle paille et nettoyer l'allée à grands coups de seau matin et soir, donc au moment des traites.

Cette travée comportait un local la buanderie, qui servait à la conservation et l'entretien des brocs à lait en attendant que la coopérative vienne prendre le produit des traites.

Une écurie pouvant abriter deux chevaux était également incluse dans cette travée.

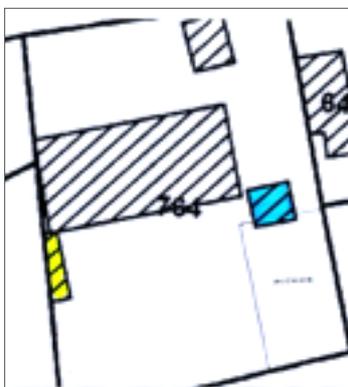
Il est à noter que, depuis la cuisine, via le couloir, on pénétrait directement dans la buanderie qui était elle-même ouverte sur l'étable.

### 3-3 : la travée grange

Ce qui frappe le regard immédiatement dans cette travée, c'est la hauteur des plafonds de bois et les énormes poutres porteuses qui vont d'un seul élan jusqu'au toit. La grange a un sol en terre battue ; elle servait à battre le blé, à introduire les voitures de foin et de paille pour les décharger directement vers le fenil et le grenier plus en hauteur.

Sur le plan logistique, le fermier peut se déplacer partout : par des trappes, ouvertures béantes ou cloisons coulissantes, il s'approvisionne en foin en faisant descendre du grenier et accède aux mangeoires des vaches dans l'étable. En gros, la grange est un espace dédié à l'exploitation de la ferme où les hommes se retrouvent souvent pour diverses tâches à faire.

## **4 – Les bâtiments annexes**



Source : Schéma Jean-Louis Grandidier

### 4-1 : la soue (en jaune sur le plan)

Une écurie à cochons a été ajoutée ultérieurement, perpendiculairement au corps de ferme et à l'opposé de la travée habitation.

### 4-2 : le poulailler (en bleu)

Outre le travail domestique et l'éducation des enfants, une des tâches réservées « par nature » aux femmes est le soin des petits animaux. Le poulailler se trouvait donc, près de l'habitation. Cet élevage de poulets, d'oies et de lapins vendus au marché permettait de faire entrer un peu d'argent régulièrement à la maison.

Sur un côté de la cour, face à l'habitation, on trouve aussi le jardin – qui étant naguère potager. C'est le domaine des femmes.

### 4-3 : le jardin potager

Comme le poulailler, le potager est le domaine des femmes. Les légumes du jardin sont indispensables à la soupe familiale.

La journée d'une paysanne est longue (de 16 à 19 heures), durée que rien ne viendra réglementer, car ce travail, non rémunéré, au sein de la famille, échappe à tout contrôle. Il est par ailleurs impossible de distinguer ce qui relève du rôle de la femme au foyer ou des tâches agricoles, tant les deux sont mêlés. Le soin et l'éducation reviennent à la mère. Dans la première moitié du siècle, les campagnes sont prolifiques, car les enfants représentent une main-d'œuvre familiale indispensable. Un certain nombre de travaux, en sus

des soins maternels, incombe exclusivement aux femmes : la préparation des repas, la fabrication du pain, la corvée de l'eau et, le plus souvent, les soins aux petits animaux (volailles et plus tard lapins) et le travail du potager.



Le bûcher - Photo N. Bretzner

À l'arrière, un petit appentis servait (et sert encore aujourd'hui) de bûcher.

C'est aussi à l'arrière de la ferme, devant la travée étable, que se tenaient le tas de fumier et la fosse à purin<sup>96</sup>.

---

96. Pour l'anecdote, mon père en a gardé le souvenir « odorant » d'une chute dans cette fosse lors d'un de ses « exploits » de chenapan !

## 10-PAUL (XAVIER) GRANDIDIER

---

Marie **Paul** Antoine Xavier Grandidier naît le 12 juin 1900 à La Salle (Vosges)  
C'est le troisième enfant de Paul Grandidier et Marie Mathilde Litique.

Il a deux sœurs aînées :

Marie **Denise** née le 9 octobre 1894

Marie Mathilde **Marcelle** née le 10 octobre 1896

un petit frère suivra :

Marie Charles **Georges** François né le 3 avril 1903.



Paul et Georges

Denise, Paul et Marcelle

Source : archives familiales

Il eut une scolarité studieuse à l'école du village. Malheureusement, nous n'avons pu trouver d'archives, l'école communale ayant été détruite par deux fois lors des deux conflits mondiaux. Pourtant, nous verrons plus après, la qualité de son écriture...

Il participe aussi aux travaux des champs, notamment pendant l'été.



Source : archives familiales

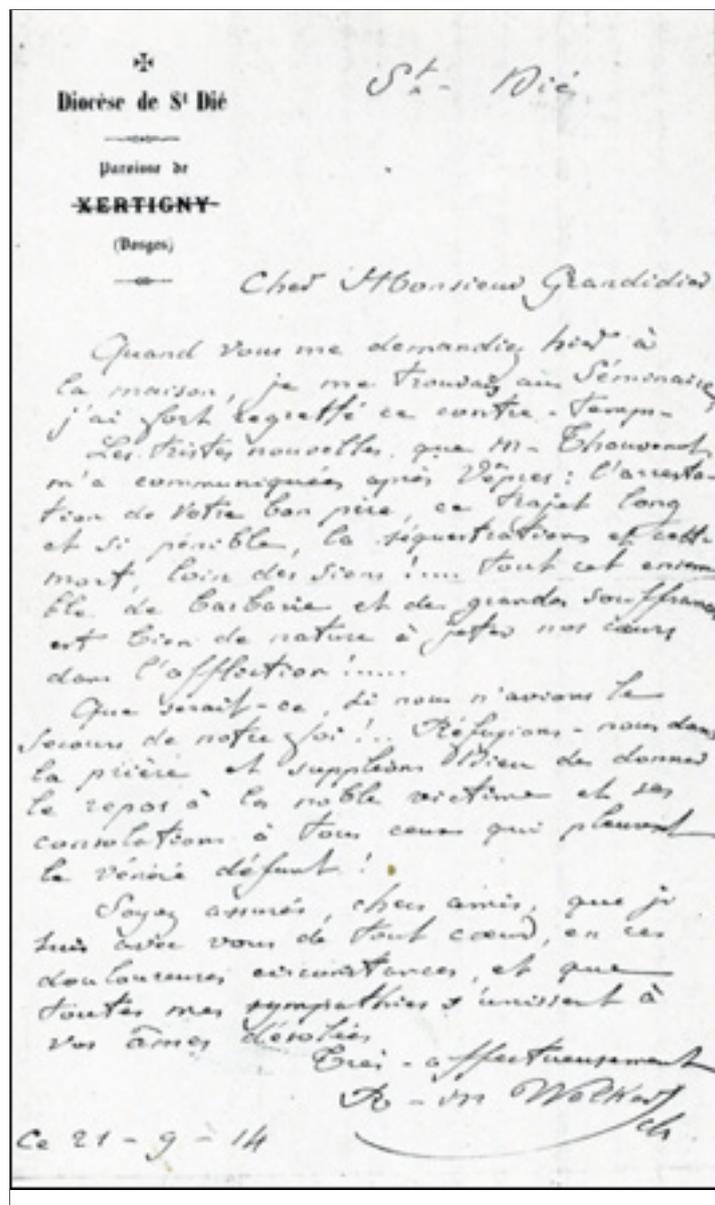
Malheureusement, les temps heureux se terminent, le 2 août 1914 la guerre est déclarée.

Paul a quatorze ans.

Après quelques espoirs en Alsace reconquise, les troupes françaises refluent, talonnées par les Wurtembourgeois, les Saxons ou les Bavaois, qui descendent sans frein les vallées du Rabodeau et du Hure. Fin août 1914, les officiers du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie qui défendaient le village ordonnèrent alors aux habitants d'évacuer. La Meurthe avait été passée par les troupes allemandes et, malgré la défense, pied à pied, dans les villages de la combe de Nompelize, celles-ci arrivaient à La Salle.

Le village n'est pas épargné et la ferme familiale n'échappera pas à la destruction, nous l'avons vu.

Paul voit son grand-père Paul-Marcel emmené comme otage le 2 septembre 1914. On retrouvera son corps trois jours après à quelques kilomètres de La Salle, du côté de Saint-Michel sur Meurthe.



Courrier adressé à « papa Paul » (1869-1939) suite au décès de son père - Source : archives familiales

De 1915 à 1918, l'ensemble du front dans le secteur se borne à des attaques partielles.

Dès les premiers mois de 1918, les Américains viendront ici « apprendre la guerre », épaulés par d'autres soldats de tous horizons, comme les Polonais ou les Indochinois venus défendre la terre vosgienne.

Pourtant, fin septembre 1918, une effervescence inquiétante règne dans le bas des vallées, comme dans la commune de Moyenmoutier où l'on démonte les tuyaux d'orgue de l'abbaye. Craint-on une nouvelle invasion de l'ennemi ? Non, l'état-major franco-américain a programmé une dernière offensive, celle de la libération du territoire, le 14 novembre 1918...

Elle n'aura bien sûr pas lieu, l'armistice marquant l'effondrement allemand étant intervenu quelques jours avant la date retenue !

Après la guerre, les villages se remettent doucement au travail, malgré les difficultés pour trouver main-d'œuvre et matières premières<sup>97</sup> afin de se reconstruire matériellement, économiquement, mais aussi moralement. Elles accueillent petit à petit les évacués puis voient rentrer leurs soldats, valides ou non, tous traumatisés par « quatre années de boucherie sans nom ». La reconstruction sera lente et ardue et toutes les cicatrices ne se refermeront pas...

Paul participera à la reconstruction de la ferme. Les matériaux sont rares, aussi on utilise les pierres des maisons ou de fermes voisines qui ne seront pas reconstruites, car leurs occupants sont définitivement partis ou décédés.

Pourtant, bientôt Paul choisira de quitter son village natal et de tenter sa chance à Paris.

Il souhaite intégrer les rangs des sapeurs-pompiers. Fin décembre 1919, il fait sa demande au colonel commandant des sapeurs-pompiers de Paris.

La Halle (Vosges) le 28 décembre 1919  
Granddier  
Monsieur le Colonel  
Commandant les sapeurs pompiers  
9 Bouchons rue Palais 9 Paris

J'ai l'honneur de solliciter de votre  
bienveillance l'autorisation de contracter un  
engagement sans votre Régiment de sapeurs-  
pompiers de Paris.

Je vous serais bien obligé de vouloir  
bien me faire connaître les conditions nécessaires  
et les formalités à remplir à mon égard.

Comptant sur votre obligeance,  
veuillez agréer, Monsieur le Colonel,  
l'assurance de mon plus profond respect

Granddier  
Le 14 juin 1920 à  
La Halle par G. Michel & Meunier  
Vosges

La demande d'engagement - Source : archives des Sapeurs-Pompiers de Paris

97. Les pierres manquent, il faut souvent attendre le déminage des carrières où de nombreux dépôts de munitions avaient été installés.

Il entrera au Corps en qualité d'engagé volontaire, le 14 février 1920. Il sera tout d'abord affecté à la 27<sup>e</sup> Compagnie en qualité de chauffeur d'auto.



Il fera une brillante carrière. D'abord engagé pour trois ans, il renouvellera son engagement pendant les douze années suivantes.

Il fera l'objet, très vite, de plusieurs récompenses honorifiques et citations à l'ordre du régiment :

- 1<sup>er</sup> août 1921 : Feu d'usine électrique à Asnières
- 31 mars 1923 : Feu de fabrique de meubles à Paris
- 14 septembre 1929 : Feu de moulin à vapeur à la manutention militaire rue de Tokyo
- 10 octobre 1929 : Feu dans un magasin d'accessoire automobile à Villejuif

Le 10 octobre 1931, il recevra la Médaille d'Honneur en Bronze<sup>98</sup> pour sa belle conduite au cours d'un feu d'appartement, 51 rue de la Tour le 16 février 1931.

Le rapport d'enquête nous apprend :

RÉGION DE PARIS  
PLACE DE PARIS  
RÉGIMENT  
DE  
SAPEURS-POMPIERS  
1 Boulevard de Palais (N<sup>o</sup> d'armement)  
Téléphone : Ombres 10-47 & 10-48

Modèle N<sup>o</sup> 21  
Paris, le 5<sup>e</sup> MARS 19 31

*Copie*  
*177*

N<sup>o</sup> :  
Objet :  
Demande de récompense :  
(Médaille d'honneur en bronze.)

Rapport d'enquête du Capitaine V I D A L. condt  
la 5<sup>e</sup> Cie sur la conduite du Sergent GRANLIER  
Marie, Paul, Xavier, N<sup>o</sup> d'incp. 177 chef d'agrès  
au 1<sup>er</sup> Secours au cours du feu d'appartement  
51 Rue de la Tour le 16 Février 1931.

Source : archives des Sapeurs-Pompiers de Paris

98. Journal officiel du 8 octobre 1931.

« Le lundi 16 février 1931, à 4 h 55, les Secours de TROCADÉRO étaient alertés par le Q.C. et l'avertisseur U rue de la Tour pour Feu de chambre 5T Rue de la Tour.

À l'arrivée des secours, 3 pièces du 1<sup>er</sup> Étage de l'immeuble 5T rue de la Tour étaient en feu, et l'incendie trouvant un aliment facile dans de nombreux meubles et tentures qui composaient l'ameublement se propageait avec rapidité. Il avait gagné un 4<sup>ème</sup> local et risquait de se communiquer à tout le reste de l'appartement comprenant des pièces communiquant toutes entre elles. Des flammes sortaient par fenêtres et menaçaient le 2<sup>e</sup> étage dont les volets étaient ouverts. La fumée avait envahi la cage d'escalier et trois femmes aux étages supérieurs demandaient du secours.

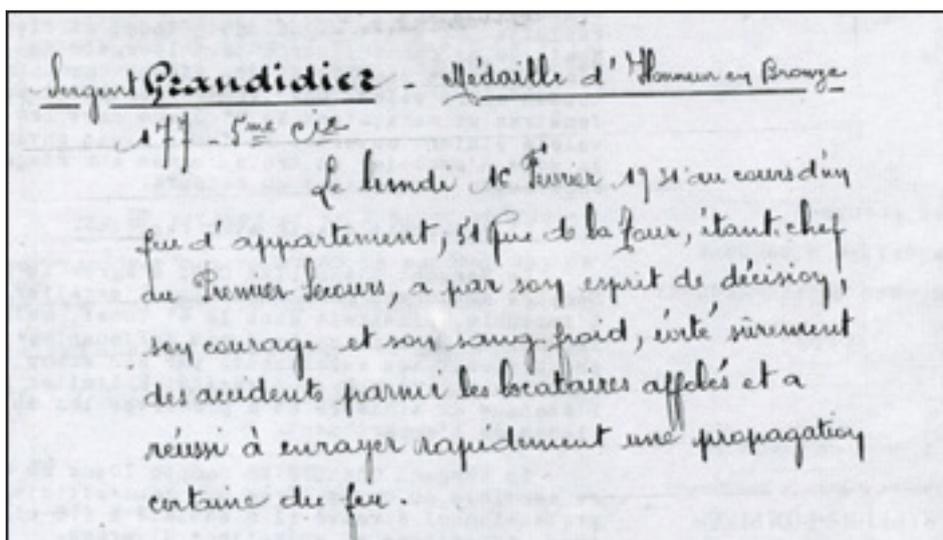
Il importait d'agir avec rapidité.

Le Sergent GRANDIDIER Chef d'agrès au 1<sup>er</sup> Secours attaquait résolument par l'escalier de l'immeuble, pénétrait dans le 4<sup>e</sup> local, malgré la chaleur intense et la fumée suffocante, encourageait ses subordonnés par son exemple et réussissait grâce à sa ténacité, à limiter l'étendue du sinistre et à préserver les autres pièces de l'appartement.

Le Sergent GRANDIDIER compte 10 ans 20 jours de services au corps, sauvetages et opérations diverses.

Il a obtenu 2 Félicitations et 2 citations à l'ordre du Régiment. Il n'a jamais obtenu de récompenses honorifiques.

Il n'est l'objet d'aucune proposition en cours. En conséquence, des faits énoncés, ci-dessus, j'ai l'honneur de demander que le Sergent GRANDIDIER soit récompensé par l'attribution d'une médaille d'honneur en bronze. »



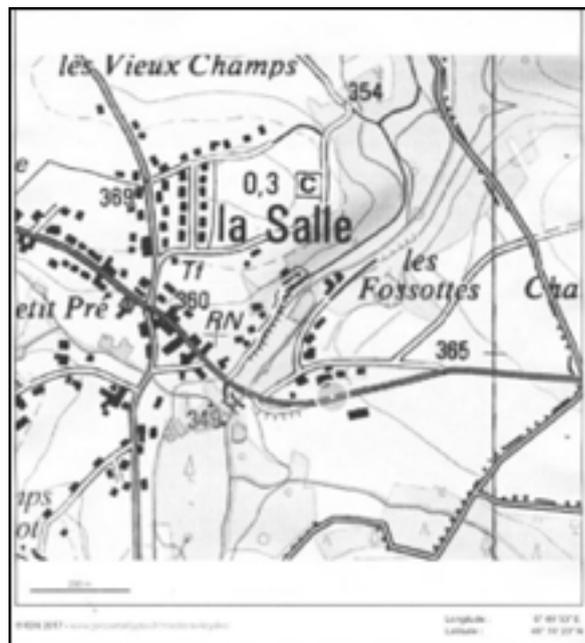
Source : archives des Sapeurs-Pompiers de Paris

Admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite proportionnelle, le 15 février 1935, Paul sera libéré sur sa demande après quinze ans de service et nommé sergent-chef dans la réserve. Il entamera une seconde carrière de cordonnier – réparateur industriel de chaussure à Reims.

Mais cela est une autre histoire.

## ÉPILOGUE

---



Nous savons qu'aux environs de **1660**, Jean GRANDIDIER dit le Jeune, après son mariage avec Catherine BLAISE à Saint-Dié quittera Bréhimont (Saint-Michel-sur-Meurthe) pour s'installer 5 kilomètres plus loin à L'Hoste-des-Bois (La Salle) où naîtra son fils **Joseph Grandidier**, le 14 septembre 1666.

Ensuite pratiquement tous les descendants en ligne directe naîtront à La Salle. Nos ancêtres<sup>99</sup> ont donc été fidèles à ce village vosgien, tous ont été attachés à leur terre nourricière, tous ont été laboureurs, cultivateurs, agriculteurs pour employer un terme moderne, jusqu'au départ de mon grand-père Paul (Xavier) GRANDIDIER, qui quittera celle-ci pour s'engager en **1920** dans les pompiers de Paris, laissant son frère cadet Georges poursuivre l'exploitation de la ferme.

**1660 – 1920**

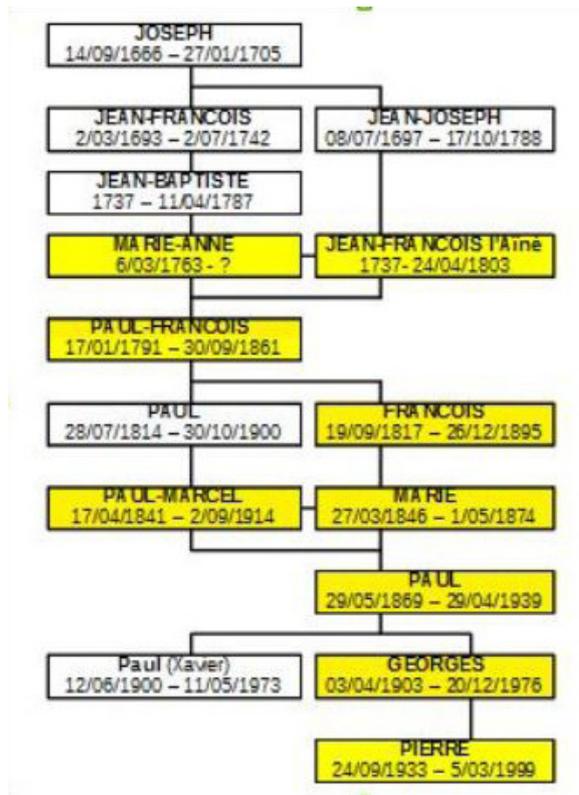
**LA FERME DU CLOS COLOTTE**

Une question se pose alors : ont-ils, depuis 1660, tous vécu dans cette ferme (*ou plutôt dans les fermes successives*) située au Clos Colotte ?

Malgré de nombreuses recherches, même si j'ai de fortes présomptions, je n'ai pu acquérir de preuves que la ferme du Clos Colotte ait pu être propriété de Joseph et/ou de l'un de ses fils Jean-François et Jean-Joseph.

---

99. En ligne directe.

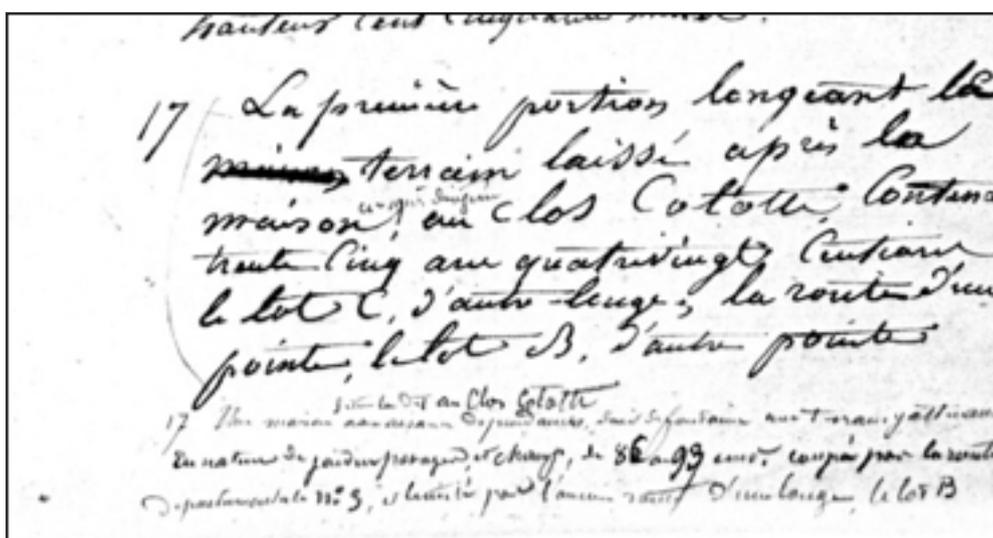


En jaune les propriétaires connus et confirmés

L'acte notarié <sup>100</sup>partiel retrouvé dans le grenier de la ferme nous confirme bien qu'il possédait de nombreuses terres notamment à L'Hoste-du-Bois (La Salle). Mais nous n'avons, dans « *les pages retrouvées* », pas de citation de la maison, mais seulement les terres, les prés ou les champs et pour une partie seulement.

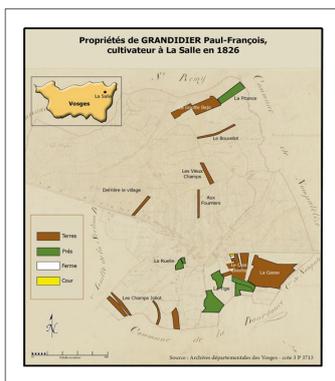
Par contre, j'ai la preuve que **Marie-Anne et Jean-François l'ainé** en ont été propriétaires. Toujours dans les archives familiales, j'ai trouvé trace d'un acte de partage (*toujours partiel*) de leurs biens. Cet acte doit dater de 1803, car Jean-François « l'ainé » est décédé le 24 avril 1803.

Le lot A, dont le bénéficiaire est **Paul – François**, énumère un certain nombre de champs ou de prés. Le n° 17 mentionne le terrain autour de la maison et la maison (qui semble avoir été oubliée et rajoutée).



100. Il concerne le partage des biens immobiliers de Joseph Grandidier et de son épouse Marguerite Aubertin, au profit de leurs deux fils. Il nous a été impossible de retrouver cet acte, non daté, sans nom de notaire aux archives départementales des Vosges. (Voir plus avant).

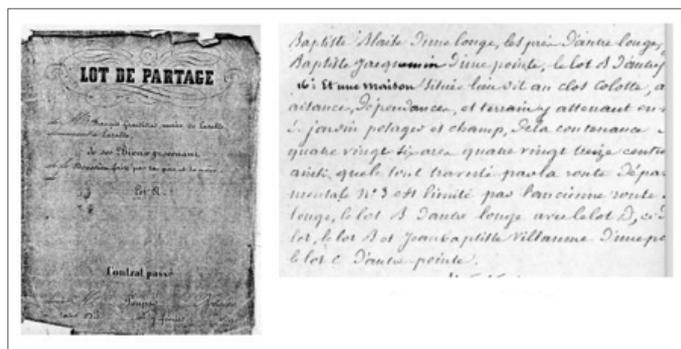
Mes recherches aux archives départementales à Épinal m'ont appris que leur fils, Paul-François GRANDIDIER possédait une maison au Clos Collote à La Salle (Source : AD 88 – cote 3 P 3713 – État de section bâties et non bâties -1826)



Voir la carte chapitre 6

Le 7 février 1859, par un acte notarié chez Maître POUPAD notaire à Saint-Dié, il partagera les biens provenant de la donation faite par son père et sa mère<sup>101</sup>.

Son fils François GRANDIDIER reçoit entre autres immeubles (champs et prés) la « maison situé lieu-dit Clos Colotte avec aisance, dépendance et terrain attenant, jardin potager et champ de la contenance de quatre-vingt-six ares quatre-vingt-treize centiares... »



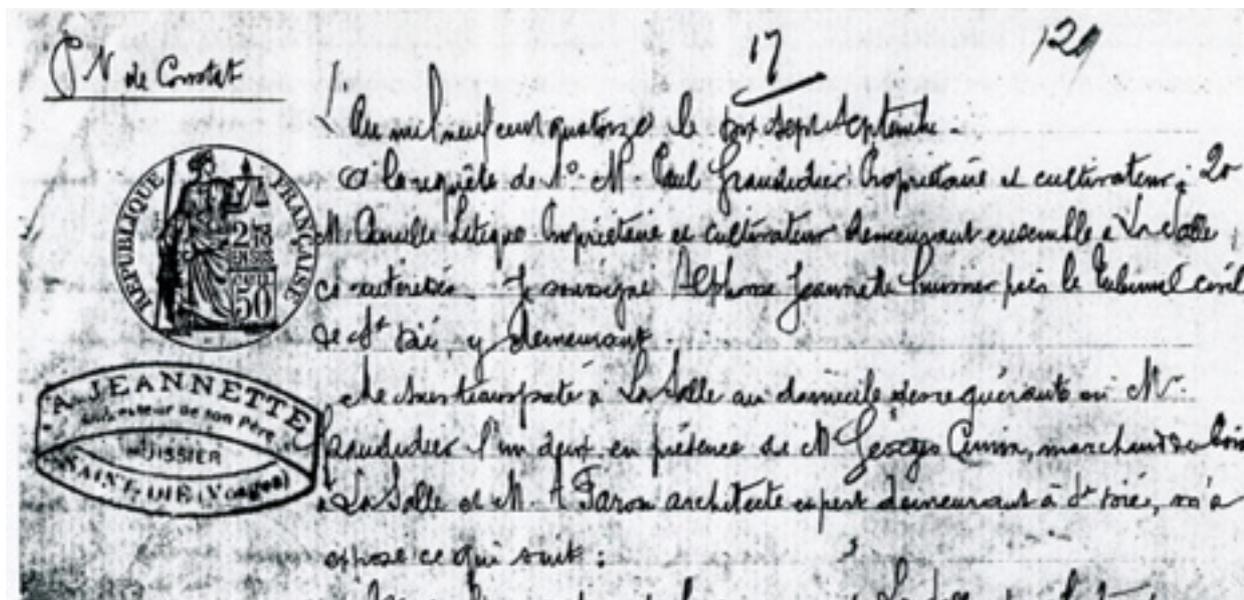
En 1889, Marie GRANDIDIER et son mari Paul (Marcel) GRANDIDIER reçoivent de François (père de Marie) la maison du Clos Colotte.

LIGNES	de la section ou plan	DU LIEU-DIT, de quartier, de la rue, etc.	de LA NATURE de la propriété.	CLASSE	par		TOTAL	TIRÉ de	PORTÉ à	Etat	Droits	Autre
					PROPRIÉTÉ	PROPRIÉTÉ						
M.												
M.												
M.												
M.												
M.												
1		le Clos Colotte	Maison	1		47/10	47/10	235			1110	78
2												
3												

Source : archives départementales des Vosges

101. Nous avons ainsi confirmation de l'héritage reçu de Marie-Anne et Jean-François « l'aîné ».

Nous savons qu'en 1914 **Paul GRANDIDIER** (papa Paul) et Camille LITIQUE (son beau-père) sont propriétaires de la ferme<sup>102</sup> et de la maison mitoyenne (ref cadastrale 88438 0000A 0645), par le constat d'huissier de Maître JEANNETTE daté du 17 septembre 1914, constatant les dégâts suite à l'occupation par l'armée allemande –



Source : archives familiales

Par la suite, mon grand-père ayant quitté la ferme, c'est son frère **Georges** qui bénéficiera de la ferme et de l'exploitation par donation partage des biens de son père. Source acte notarié M<sup>e</sup> Alfred TOME de Saint-Dié – archives familiales)

Le 28 décembre 1964, c'est **Pierre** – son fils aîné – qui reçoit par donation partage l'exploitation et la ferme. Source acte notarié M<sup>e</sup> Raymond GÉRARD de Saint-Dié – Archives familiales.

Après le décès de Pierre GRANDIDIER, la ferme a perdu son statut d'exploitation familiale. Au décès de son épouse Nadine, la maison est devenue propriété de leurs filles Sabine et Albane, mes cousines.

En conclusion, pendant plus de quatre siècles la lignée familiale a résisté malgré tous les aléas et persévéré au cours d'une vie qui n'a pas toujours été facile (guerres, épidémie, etc.) pour mettre en valeur leurs terres, leurs champs ou leurs prés.

La ferme du Clos Colotte restera toujours pour moi un point de repère important de la famille, même si celle-ci, au fil du temps, s'éparpille.

Bien que rémois de naissance, je reste très attaché à la région d'origine de mes aïeux et j'entends m'associer au nouveau logo du département.



102. Par contre, je n'ai pas retrouvé l'acte de transmission de ses parents au profit de Paul.

# GUIDE DES SOURCES

---



## 1 – Commune de La Salle

### Tables décennales – Commune de La Salle, hameau L'hoste-des-Bois :

1802-1822	8 E 465-104328	p.7, 11, 13, 15,17, 19
1823-1842	8 E 465-104329	p.20, 31-32, 33
1843-1862	8 E 465-104330	p.4, 6, 7, 10, 18, 34
1853-1882	8 E 465-104331	p.8, 5, 8, 9, 22

### Registres d'État civil – Commune de La Salle

anXIV-1806	Edpt 445/1_E_2-69206	table décennale p.11 acte p.8-9
1813-1814	Edpt 445/1_E_3-69210	table décennale p.30 acte p.23
1815-1816	Edpt 445/1_E_3-69211	table décennale p.34 acte p.21
1817-1818	Edpt 445/1_E_3-69212	table décennale p.18 acte p.11
1819-1820	Edpt 445/1_E_3-69213	table décennale p.16 acte p.6
1821-1822	Edpt 445/1_E_3-69214	table décennale p.19 acte p.6
1832	Edpt 445/1_E_4-69223	table décennale p.20 acte p.9
1836	Edpt 445/1_E_5-69226	table décennale p.17 acte p.3-4
1838-1839	Edpt 445/1_E_5-69228	table décennale p.37 acte p.20-21
1844	Edpt 445/1_E_6-69233	table décennale p.22 acte p.13-14
1845	Edpt 445/1_E_6-69234	table décennale p.23
1848	Edpt 445/1_E_6-69237	table décennale p.20-21 actes p.13 et 18
1850	Edpt 445/1_E_6-69239	table décennale p.27
1853-1854	Edpt 445/1_E_6-69242	table décennale p.24 acte p.22
1860-1861	Edpt 445/1_E_7-69248	table décennale p.33 acte p.28
1865	Edpt 445/1_E_8-69252	table décennale p.22 acte p.19-20
1866-1867	Edpt 445/1_E_8-69253	table décennale p.15 acte p.13
1869-1870	Edpt 445/1_E_8-69255	table décennale p.28 actes p.9 et 24
1871	Edpt 445/1_E_8-69257	acte p.19-20
1874-1875	Edpt 445/1_E_9-69261	table décennale p.28 actes p.14 et 15
1874	Edpt 445/2 69 269	table décennale p.28
1894	Edpt 445/3 69 289	table décennale p.29 acte p.21
1895	Edpt 445/3 69 290	table décennale p.19
1896	Edpt 445/3 69 291	table décennale p.19 acte p.16

**Recensements** – Commune de La Salle, hameau L'hoste-des-Bois :

1886	6M 1016 – 110 371	p.12-13
1896	6M 1016 – 110 372	p.12
1901	6M 1016 – 110 373	p.13 et p.16
1906	6M 1016 – 110 374	p.10-11
1911	6M 1016 – 116 777	p.11
1921	6M 1016 – 116 778	p.10
1926	6M 1016 – 116 779	p.3
1931	6M 1016 – 116 780	p.9
1936	6M 1016 – 116 781	p.7

**Le cadastre ancien** – village de La Salle

1824	3 P 5378/1 à 3	Tableau d'assemblage et plans de sections
1826	3 P 3713	État de section des propriétés bâties et non bâties
1826-1914	3 P 3714	Matrices des propriétés bâties et non bâties
1882-1931	3 P 3715-3716	Matrices des propriétés bâties
1914-1931	3 P 3717	Matrices des propriétés non bâties

**Le cadastre moderne** – Village de La Salle

1931-1977	1253 W 327 à 328	Matrices cadastre rénové
1932-1989	2277 W 77	Tableau d'assemblage et plan de sections

## 2 – Commune de La Bourgonce

**Registres paroissiaux :**

1685-1719	Edpt 70/GG_1 – 9136	p 8, 9 et 20
1719-1722	Edpt 70/GG_1 – 9137	p 8
1722-1725	Edpt 70/GG_1 – 9138	p 6
1725-1729	Edpt 70/GG_1 – 9139	p 11
1727-1728	Edpt 70/GG_1 – 9140	p 6 et 7
1732-1733	Edpt 70/GG_1 – 9143	p 6
1736-1737	Edpt 70/GG_1 – 9146	p 6
1738-1739	Edpt 70/ GG_1 – 9147	p 2
1742-1744	Edpt 70/ GG_1 – 9149	p 6
1759-1751	Edpt 70/ GG_1 – 9155	p 1 et 2, p 12
1753-1754	Edpt 70/ GG_2 – 9157	p 4
1755	Edpt 70/ GG_2 – 9158	p 5
1756-1757	Edpt 70/ GG_2 – 9159	p 13
1760-1762	Edpt 70/ GG_2 – 9162	p 1
1762-1763	Edpt 70/ GG_2 – 9163	p 16
1763-1764	Edpt 70/ GG_2 – 9164	p 8 et 10
1764-1765	Edpt 70/ GG_2 – 9165	p 15 et 16
1765-1766	Edpt 70/ GG_2 – 9166	p 3
1768-1769	Edpt 70/ GG_2 – 9169	p 8
1771-1772	Edpt 70/ GG_2 – 9171	p 12
1772-1773	Edpt 70/ GG_2 – 9172	p 6, 16 et 17

1774	Edpt 70/GG_3 – 9173	p 5
1782	Edpt 70/GG_3 – 9182	p 9
1784	Edpt 70/GG_3 – 9183	p 3
1787	Edpt 70/GG_3 – 9186	p 14
1789	Edpt 70/GG_3 – 9188	p 8
1791	Edpt 70/GG_3 – 9190	p 1, 3 et 4, 16
1792	Edpt 70/GG_3 – 9191	p 12

### 3 – Commune de Housseras

#### Registres d'État civil :

1838	4 E 248/5 – 41 071	p10 et 23
1840	4 E 248/5 – 41 073	p 6-7 et 18-19
1841	4 E 248/5 – 41 074	p 13
1843	4 E 248/5 – 41 076	p 19
1850	4 E 248/6 – 41 083	p3

#### Tables décennales :

1863-1873	8 E 255-102246	p 5
-----------	----------------	-----

### 4 – Commune de Saint-Michel-sur-Meurthe

#### Registres paroissiaux :

1639-1675	Edp 435/GG1 – 67 752	p 11, 14 et 16
-----------	----------------------	----------------

### 5 – Autres recherches diverses

#### Recrutement militaire :

1 R 1255 - 115 783	Classe 1875	p 10
1258 – 115 812	Classe 1876	p 24
1277 – 111 263	Classe 1879	p 27
1286 – 111 317	Classe 1880	p 33
1295 – 111 365	Classe 1881	p 23
1304 – 111 417	Classe 1882	p 23
1314 – 111 421	Classe 1883	p 24
1323 – 111 425	Classe 1884	p 24
1333 – 111 429	Classe 1885	p 23

# ARCHIVES FAMILIALES

## 1 – Divers actes notariés

- 1748 Achat de terres par Jean-Joseph GRANDIDIER
- 1756 Héritage RÉMY
- 1759 Partage des biens de Jean-François GRANDIDIER et de Quirienne GUIDOT
- 1803 ? Partage des biens de Marie-Anne GRANDIDIER  
et Jean-François « Aîné » GRANDIDIER
- 1810 Partage des biens de Jean-Baptiste GRANDIDIER et Marguerite GERARDIN
- 1859 Partage des biens de Paul-François GRANDIDIER, provenant de son père et sa mère.
- 1864 Fin d'indivision et partage concernant Paul GRANDIDIER
- 1889 Partage des biens de Paul GRANDIDIER et Marie-Rose LARQUE
- 1905 Adjudication au profit de Paul et Marie GRANDIDIER
- 1907 Adjudication au profit de Paul et Marie GRANDIDIER
- 1908 Adjudication au profit de Paul GRANDIDIER
- 1910 Adjudication au profit de Paul GRANDIDIER
- 1937 Partage des biens de Paul GRANDIDIER et Mathilde LITIQUE
- 1964 Partage des biens de Georges GRANDIDIER

## 2 – Archives diverses

- 1914 Constat d'huissier concernant les dégradations de la ferme familiale
- 1914 Lettre de condoléances suite à la prise en otage  
et au décès de Paul-Marcel GRANDIDIER.
- 1919 Lettre de Paul GRANDIDIER demandant son engagement comme pompier de Paris
- 1920 Délibération du conseil d'administration de la coopérative de reconstruction de La Salle-  
La Bourgonce nommant Paul GRANDIDIER comme président.
- 1931 Rapport et demande d'obtention de la médaille de bronze des Pompiers

# BIBLIOGRAPHIE

---

## HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DE LA LORRAINE ET DES VOSGES

BASTIEN René, *Histoire de la Lorraine*, Éd. Serpenoise.

DAUZET Dominique-Marie & PLOUVIER Martine, *Les Prémontrés et la Lorraine XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Éditions Beauchesne, 1998.

DIGOT Auguste, *Congrès archéologique de France, treizième session*, 1948 pp.264-265.

Dom CALMET, *Histoire de la Lorraine*, Nancy, M. DCC. LVII en ligne : <https://urlz.fr/9G91>

ESTIVANDIER Pierre, *Petite et Grande Histoire du Ban d'Étival*, 1973, édité par l'Union meurthoise populaire Étival-Clairefontaine 88480.

GARNIER Emmanuel, *Terre de conquêtes : la forêt vosgienne sous l'Ancien Régime* Fayard, 2004.

GRAVIER, *Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié*, 1836, en ligne : <https://archive.org/details/histoiredelavil00gravgoog>

IDOUX (abbé M.-C.). *Études sur l'abbaye d'Étival. Relations d'Étival avec les monastères alsaciens d'Andlau et de Hohenbourg*, Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1913.

LEPAGE Henri, *Le département des Vosges, statique historique et administrative*, 1841, en ligne : [https://archive.org/details/bub\\_gb\\_FkcPAAAAQAAJ](https://archive.org/details/bub_gb_FkcPAAAAQAAJ)

MARICHAL Paul, *Dictionnaire topographique de département des Vosges* en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6561169q/f55.image.texteImage>

NICOT Jean, *Thresor de la langue française*, 1606, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50808z.image>

PRÉVOST M, d'AMAT Roman et TRIBOUT de MOREMBERT H, *Dictionnaire de biographie française*, Tome 17, p.1440, librairie Letouzey et Ané, 1989.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, *Le pays de Nul Diocèse*, 1892. 1. 68<sup>e</sup> année.

## VIE – SOCIÉTÉ – ÉCONOMIE

BLOCH Marc, *La terre et le Paysan, agriculture et vie rurale aux 17<sup>e</sup> et 18 siècles*, Armand Colin/HER, Paris, 1999.

CABOURDIN Guy, *Villages et Maisons de Lorraine*, Presses universitaires de Nancy, 1982.

CABOURDIN Guy, *La vie quotidienne en Lorraine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Hachette, 1984.

ESTIENNE Charles et LIEBAULT Jean, *L'agriculture et maison rustique*, Paris, 1583.

FLANDRIN Jean-Louis, *Les amours paysannes : XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Gallimard, 1975.

GOUBERT Pierre, *Les paysans français au XVII<sup>e</sup> siècle*, Fayard, 2013.

- LEBRUN François, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Armand Colin, 1998.
- LECAT Jean-Michel et TOULET Michel, *Paysans de France 1770-1970*, Flammarion, 2009.
- LE ROY LADURIE Emmanuel, *Histoire des paysans français*, Le Seuil, 2002.
- LE ROY LADURIE Emmanuel, *Les paysans français d'Ancien Régime*, Le Seuil, 2015.
- MORICEAU Jean-Marc, *La mémoire des croquants : chroniques de la France des campagnes 1435-1651*, Éd. Tallandier.
- MOULIN Annie, *Les paysans dans la société française*, Le Seuil, 1992.
- POSTEL-VINAY Gilles, *À la recherche de la révolution économique dans les campagnes (1789-1815)* in *La Revue économique* – année 1989, 40-6, pp. 1015-1046.
- de SERRES Olivier, *Théâtre d'agriculture et Mesnage des Champs*, 1600, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k52175n.image.f16>
- VIVIER Nadine, *Élites et progrès agricoles XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- Justice et Traditions populaires en Lorraine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, [documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/44311/CL\\_1979\\_4\\_106.pdf?..](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/44311/CL_1979_4_106.pdf?..)

## HÉRALDIQUE

- BARBIER de MONTAULT, prélat de la Maison de Sa Sainteté, *Annuaire du Conseil Héraldique de France*, 1890.
- BIVER Paul et Marie-Louise, *Abbayes, monastères, et couvents de Paris : des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle* Éditions d'histoire et d'art, 1970.
- BOUCHOT Henri, *Les ex-libris et les marques de possession du livre*, éd., Hachette Livre-BNF, 1891.
- Baron DU ROURE de Paulin, *L'héraldique ecclésiastique*, H.Darangon éditeur, 1911, en ligne sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k503923f.texteImage> (consulté le 20 décembre 2018).
- D'HOZIER Louis-Pierre, *Armorial général de la France*, 1752, en ligne : <https://urlz.fr/9G9m>
- DUHOUX d'ARGICOURT L-A, *Alphabet et figures de tous les termes du blason*, Paris, 1899.
- PASTOUREAU Michel, *Traité d'Héraldique*, troisième édition 1997, Picard éditeur.
- PASTOUREAU Michel, *Une histoire symbolique du Moyen-âge occidental*, Le Seuil, 2004, p. 225
- PASTOUREAU Michel, *Les armoiries*, Éditions Brepols Turnhout (Belgique), 1976, p. 58
- PELLETIER Ambroise, *Nobiliaire ou armorial général de la Lorraine et du Barrois*, 1758 en ligne : <http://k6.re/dB8Hy>, p. 321-322.
- PORTAL Frédéric, *Des couleurs symboliques dans l'Antiquité, le Moyen Âge et les temps modernes*, 1938.

- VEYRIN-FORRER Théodore, *Précis d'héraldique, revue et mise à jour par Michel Popoff*, Éd. Larousse, 2004.
- VITON de SAINT-ALLAIS Nicolas, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Paris, 1816.
- WENZLER Claude, *L'héraldique*, Editions Ouest-France, 1997.

## **GÉNÉALOGIE IMMOBILIÈRE**

- CHAVE Isabelle, *Cadastré et Remembrement dans les Vosges (1800-1930)*, répertoire numérique détaillé de la sous-série 3 P, archives départementales des Vosges, 2006.
- GÉRARD Claude, *La maison rurale en Lorraine*, éditions CREER 63340 Nonette.
- GEORGES Pierre-Marie, « Habiter une ferme vosgienne, pour une lecture géographique de l'habitat rural et du lien à l'espace local », *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 2009, p. 113-130, en ligne <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00809439v2>
- JOSEPH-STANY Gauthier, *Les maisons paysannes des vieilles provinces de France*, Éditions Charles Massin et Cie, Paris, 1944.
- MERGNAC Marie-Odile, *Utiliser le cadastre en généalogie*, Archives & Culture, 2015.
- MERGNAC Marie-Odile, *Ancêtres paysans – Mieux les découvrir à travers les archives*, Archives & Culture, 2016.
- De PLANHOL Xavier, *L'habitat et l'habitation rurale de type lorrain*, rapport S.I., OREAM-Lorraine.
- PROVENCE Myriam, *Retracer l'histoire d'une maison*, Autrement Généalogie 2013

## **GÉNÉALOGIE**

- BERNARD Gildas, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Archives nationales Paris, 1988.
- JOUNIAUX Léo, *Généalogie, pratique, méthode, recherche*. Seuil, 2006.
- MATHIEU Jacques, *Les Gentilshommes de Laveline*, Étude généalogique 1976 chez l'auteur.
- NOËL Alain, *Méthode généalogique*, cours polycopié, 1989.
- SOULA Hélène, *Écrire l'histoire de sa famille*, Eyrolles, 2012.

## **PALÉOGRAPHIE**

- PAUDISIO Gabriel et BONNOT-RAMBAUD Isabelle, *Lire le français d'hier – Manuel de Paléographie moderne XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin Éditeur, 1991.
- BEAUCOURT-VICIDOMINI Béatrice, *Manuel de paléographie moderne du XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'usage des généalogistes*, Éditions Archives et culture, 2012.

## POUR FINIR :

---

Je souhaite dédier ce mémoire à mon père Jean, aujourd'hui décédé. Grâce à lui, j'ai découvert les prémices de la recherche généalogique et compris ce proverbe chinois :

*« Un homme sans ancêtres est un ruisseau sans source, un arbre sans racines ».*

Tout au long de la rédaction de ce mémoire, cette citation fut une évidence.

---

Je remercie ma compagne Nathalie Bretzner, pour m'avoir incité à entreprendre cette formation, pour sa patience, sa disponibilité et ses encouragements si nécessaires pour la mener à bien.